



Industrie
Canada

Industry
Canada

Industrie Canada Rapport sur le rendement



**Pour la période se terminant
le 31 mars 2003**

Dean Sobch

Ministre de l'Industrie

Table des matières

Section 1	Message du Ministre	1
Section 2	Rendement du Ministère	3
	2.1 Raison d'être d'Industrie Canada : stimuler l'essor économique	3
	Productivité	3
	Emploi	3
	Revenus	4
	Développement durable	4
	Réalisation des objectifs d'Industrie Canada	4
	2.2 Le partenariat, voie du succès	5
	2.3 Renseignements financiers	5
	2.4 Tableau des priorités d'Industrie Canada	6
	2.5 Réalisations en matière de rendement	7
	Innovation	7
	Connectivité	12
	Marché	19
	Investissement	26
	Commerce	31
	2.6 Thèmes pangouvernementaux et initiatives de gestion	36
	Modernisation de la fonction de contrôleur	36
	Gouvernement en direct	36
	Prestation de services axés sur les citoyens	37
	Milieu de travail exemplaire	38
	Article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	39
	Développement durable	40
Section 3	Présentation de l'information consolidée	42
	3.1 Gestion du matériel	42
	3.2 Achats et marchés	42
	3.3 Rendement des initiatives réglementaires	43
	3.4 Initiatives horizontales	44
Section 4	Rendement financier	45
	4.1 Affectation des ressources selon les objectifs stratégiques	45
	4.2 Tableaux financiers récapitulatifs	46
	4.3 Subventions conditionnelles et fondations	62
	4.4 Diversification des modes de prestation des services	64
	4.5 Frais d'utilisation externe	65
Section 5	Renseignements supplémentaires	73
	5.1 Organigramme du portefeuille de l'Industrie	73
Index	74

Section 1

Message du Ministre

Des investissements continus dans la recherche-développement, l'ingéniosité des chercheurs, des universitaires et des gens d'affaires canadiens ainsi qu'une prise de conscience croissante de l'importance de l'innovation dans une économie prospère, ont sensiblement contribué à la reconnaissance accrue dont jouit le Canada au niveau international en tant qu'important partenaire dans l'économie du savoir.

En éliminant le déficit, en réduisant l'impôt des particuliers et des sociétés, en procédant à des investissements stratégiques et en examinant ses processus de réglementation, le gouvernement du Canada a encouragé l'investissement et l'innovation dans les entreprises canadiennes et posé les jalons du succès dans cette économie mondiale si compétitive.

Depuis la présentation de la *Stratégie d'innovation du Canada*, en février 2002, nous avons travaillé en collaboration avec les entreprises, les institutions, les associations et tous les ordres de gouvernement afin de trouver un consensus sur les moyens d'aider l'économie canadienne à exceller. Plusieurs priorités ont été cernées au Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage de novembre 2002, dont celles-ci : améliorer le cadre réglementaire des entreprises, encourager la création et la commercialisation du savoir par l'entremise de partenariats et d'investissements stratégiques, et continuer d'alimenter le bassin de travailleurs hautement qualifiés.

Les Canadiennes et les Canadiens, où qu'ils vivent, peuvent participer à une économie dynamique et stimulante. Certains d'entre eux acquièrent des compétences dans des domaines très spécialisés, comme la génomique, la biotechnologie et la technologie des piles à combustible. D'autres profitent d'un accès accru aux services Internet à large bande et, de là, aux ressources des universités, des établissements de recherche et des réseaux virtuels du monde entier.

Le portefeuille de l'Industrie, qui regroupe 16 ministères et organismes, contribue pleinement à encourager l'innovation. Les nombreux programmes qu'il propose aux niveaux communautaire, régional et national incitent la population à explorer de nouveaux horizons professionnels, à découvrir de nouveaux produits, à lancer de nouvelles entreprises et à créer des marchés profitables au Canada et à l'étranger.

Industrie Canada s'est fixé cinq objectifs stratégiques : améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation; faire du Canada le pays le plus branché du monde; créer un marché équitable, efficace et concurrentiel; promouvoir davantage le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement; et accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux.

Membres du portefeuille de l'Industrie

- Agence de promotion économique du Canada atlantique
 - Agence spatiale canadienne
 - Banque de développement du Canada*
 - Commission canadienne du tourisme*
 - Commission du droit d'auteur du Canada
 - Conseil canadien des normes*
 - Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
 - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
 - Conseil national de recherches Canada
 - Développement économique Canada pour les régions du Québec
 - Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
 - Industrie Canada
 - Infrastructure Canada
 - Société d'expansion du Cap-Breton*
 - Statistique Canada
 - Tribunal de la concurrence
- * *Organisme non tenu de soumettre un rapport sur le rendement.*

À ce chapitre, des progrès ont été enregistrés durant l'année écoulée :

- Nous avons rencontré des milliers de nos concitoyens dans des collectivités de tout le pays afin de discuter de la *Stratégie d'innovation du Canada*. Plus de 500 dirigeants du secteur privé et du secteur bénévole ainsi que d'organisations non gouvernementales, d'universités et d'autres ordres de gouvernement ont participé au Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage. Ils y ont recommandé 18 mesures prioritaires à inscrire dans un plan d'action pour l'innovation et l'apprentissage. Le gouvernement du Canada a déjà entrepris des mesures quant à certaines de ces recommandations, notamment en augmentant le financement de l'enseignement et de la recherche au deuxième et au troisième cycles universitaires; en appuyant la création d'installations de recherche interdisciplinaire à Regina, à Toronto et à Charlottetown; et en s'engageant à procéder sans tarder à des examens réglementaires importants dans des domaines tels que les restrictions à la propriété étrangère dans les télécommunications.
- Nous avons lancé le Programme pilote rural et nordique de développement de services à large bande, représentant un investissement de 105 millions de dollars, afin de financer l'accès public des collectivités canadiennes à Internet haute vitesse, la priorité allant aux Premières nations et aux collectivités nordiques, éloignées et rurales.
- Nous avons travaillé avec les dirigeants de l'industrie à la création du Conseil du partenariat pour le secteur canadien de l'automobile et du Comité consultatif de la construction navale et de la marine industrielle, qui examineront les défis et les possibilités que connaissent ces industries et définiront des exigences concurrentielles à l'échelle mondiale.
- Nous avons fait la promotion des programmes offerts par Entreprise autochtone Canada, dont ont tiré profit près de 1 000 projets dans le pays au cours de l'année dans des domaines tels que le tourisme, l'innovation et l'entrepreneuriat chez les jeunes.
- Nous avons travaillé en collaboration avec des partenaires de l'industrie et des organisations internationales afin de trouver un accord sur des questions importantes pour les consommateurs, comme la sécurité du cybercommerce et la lutte contre les pratiques commerciales frauduleuses et trompeuses à l'échelle internationale. Cela permet à la fois d'aider les entreprises établies à découvrir de nouveaux marchés et d'améliorer l'environnement pour le commerce mondial. De plus, dans le cadre de la Stratégie Cyberaverti du gouvernement du Canada, Industrie Canada et ses partenaires s'efforcent de protéger parents et enfants contre le contenu illégal et offensant diffusé dans Internet.

Ces initiatives, et d'autres parrainées par Industrie Canada et ses partenaires du portefeuille de l'Industrie, nous aideront à créer des conditions propices à l'innovation pour les citoyens, les entreprises et les institutions. Le Canada sera ainsi mieux placé pour renforcer sa position économique et attirer des investissements, ce qui se traduira par diverses retombées socioéconomiques pour la population.

Je vous invite à examiner le *Rapport sur le rendement* d'Industrie Canada pour savoir exactement ce que fait le Ministère pour encourager l'innovation et la croissance économique au Canada.

Le ministre de l'Industrie,



Allan Rock

Section 2

Rendement du Ministère

2.1 Raison d'être d'Industrie Canada : stimuler l'essor économique

Industrie Canada a pour but d'aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie du savoir. Le Ministère s'est donc donné quatre priorités : promouvoir la croissance de la **productivité**, la **création d'emplois**, l'**augmentation des revenus** et le **développement durable**. Les progrès accomplis dans chacun de ces domaines contribuent à améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne.

Les Canadiens jouissent d'une qualité et d'un niveau de vie exceptionnels. Leurs revenus sont élevés, leur espérance de vie est longue, ils sont en bonne santé, leurs collectivités sont sécuritaires et leur milieu naturel est le meilleur qui soit. Voilà pourquoi les Nations Unies (ONU) ne cessent de classer le Canada parmi les 10 premiers pays où la vie est meilleure.

Productivité

L'amélioration du niveau de vie de la population d'un pays passe nécessairement par une plus grande productivité, domaine où le Canada continue de progresser. De 1997 à 2002, le Canada occupait le deuxième rang parmi les pays du G7, après les États-Unis, quant aux gains de productivité du travail mesurés en fonction de la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) par travailleur. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à sa performance de 1980 à 1996, au cours de laquelle le Canada avait un des taux les plus bas parmi les pays du G7, ce qui témoigne d'un accroissement de sa productivité supérieur à celui d'autres pays.

Emploi

Un taux d'emploi élevé est un élément clé pour rehausser le niveau de vie moyen. Les résultats affichés par le Canada en matière de création d'emplois sont impressionnants, ainsi qu'en témoigne la création de plus de 1,5 million d'emplois entre 1996 et 2001 au pays; ce taux de croissance de l'emploi est en effet le plus élevé de tous les pays du G7. En 2002, l'économie canadienne a produit

La Stratégie d'innovation du Canada

Promouvoir l'innovation, telle est la stratégie clé d'Industrie Canada pour stimuler la croissance de la productivité au pays. Afin de bâtir une économie de tout premier ordre qui repose sur l'innovation, l'imagination et le talent, Industrie Canada continue de faire fond sur la *Stratégie d'innovation du Canada*.

Depuis un an, en partenariat avec Développement des ressources humaines Canada, le Ministère a consulté plus de 10 000 Canadiens ainsi que des représentants de 25 secteurs industriels d'importance sur la Stratégie. Ce vaste processus d'engagement a conduit à la tenue du Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage, en novembre 2002. Plus de 500 personnes représentant divers secteurs industriels, organisations non gouvernementales et gouvernements provinciaux et territoriaux, y prenaient part.

Il en est ressorti un plan de travail national, articulé autour de 18 recommandations prioritaires. Ce plan énonce des mesures concrètes, fixe des échéanciers et nomme des centres de responsabilité. Il trace la voie à suivre pour réaliser les objectifs du Canada en matière d'innovation.

Le gouvernement du Canada a témoigné de son engagement à mener à bien la *Stratégie d'innovation du Canada* dans le budget de 2003. Des ressources sont affectées dans ce budget afin de donner suite à bon nombre des recommandations formulées lors du Sommet pour améliorer le climat des affaires, investir en vue d'enrichir les connaissances et de commercialiser les produits et services qui en découlent, former une main-d'œuvre qualifiée et renforcer les collectivités canadiennes.

(strategieinnovation.gc.ca)

560 000 nouveaux emplois, soit la plus forte hausse jamais enregistrée en 12 mois depuis 1976. Le taux de croissance de l'emploi s'établissait en 2002 à 3,7 p. 100, le taux le plus élevé depuis 15 ans. Le taux de chômage normalisé, qui est passé de 7,7 à 7,3 p. 100 entre mars 2002 et mars 2003, est un autre indicateur de l'amélioration du marché du travail au Canada.

Revenus

Tributaire de la productivité, de la création d'emplois et des impôts, le revenu disponible réel par habitant est également un bon indicateur de la vitalité économique d'un pays. Or, entre 1997 et 2001, le revenu réel disponible par habitant des Canadiens a augmenté de 2,3 p. 100 annuellement. Le niveau de vie au pays est élevé, mais d'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'augmentation des revenus réels par habitant au pays n'a pas suivi le rythme de celle des États-Unis. L'OCDE attribue en partie cet écart à la différence de productivité entre les deux pays. Cependant, cette différence s'estompe, ce qui donne à penser que l'économie canadienne va dans la bonne direction.

Développement durable

L'amélioration de la qualité de vie exige beaucoup plus qu'une simple augmentation des revenus. Cela signifie également que nos choix économiques doivent davantage tenir compte de considérations environnementales et sociales afin de s'assurer que le Canada reste sur la voie du développement durable. Dans l'ensemble, les efforts déployés par le Canada pour parvenir à un développement durable sont reconnus. L'indice de durabilité environnementale (IDE), publié par le Forum économique mondial, classe 142 pays en fonction de leurs progrès généraux en la matière. Dans l'IDE de 2002, le Canada arrive en tête des pays du G7 et quatrième au classement général (derrière la Finlande, la Norvège et la Suède) pour ce qui est de la place accordée à l'environnement dans l'élaboration des politiques économiques. La Stratégie de développement durable de 2000-2003 d'Industrie Canada est l'expression de la volonté soutenue du Ministère de promouvoir les avantages d'un tel développement auprès de l'industrie et de mener à bien ses propres activités en intégrant les pratiques de développement durable. La Stratégie compte trois grands objectifs : accroître la productivité par l'efficacité, privilégier les technologies environnementales et intégrer le développement durable dans le processus décisionnel. De concert avec de nombreux intervenants, Industrie Canada travaille à la promotion d'initiatives de développement durable novatrices visant à réaliser ces objectifs.

Réalisation des objectifs d'Industrie Canada

La stratégie d'Industrie Canada pour améliorer son rendement dans les quatre domaines prioritaires susmentionnés consiste à tout mettre en œuvre pour réaliser ses cinq objectifs stratégiques, l'innovation, la connectivité, le marché, l'investissement et le commerce. Chacun de ces objectifs stratégiques permettra d'atteindre les buts fixés dans les quatre domaines prioritaires pour stimuler l'essor de l'économie canadienne (*voir le tableau des priorités d'Industrie Canada, page 6*).

Les méthodes de gestion d'Industrie Canada aident le Ministère à réaliser ses objectifs stratégiques. Aussi bien en créant un milieu de travail exemplaire qu'en veillant à l'efficacité et à la bonne marche des programmes ministériels et en appuyant l'initiative Gouvernement en direct du gouvernement du Canada, les organismes relevant d'Industrie Canada jouent un rôle de premier plan pour s'assurer que le Ministère continue d'adopter des méthodes de gestion modernes. Industrie

Principaux partenaires

- Membres du portefeuille de l'Industrie
- Secteurs de l'industrie
- Universités et collèges
- Autres ministères
- Gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux

Canada participe activement à la modernisation de la fonction de contrôleur, tant à l'échelle ministérielle que dans ses secteurs et directions générales. Grâce à toutes ses initiatives de gestion, le Ministère s'efforce d'obtenir des résultats pour les Canadiens. Des données détaillées sur les réalisations du Ministère pour chacune de ces priorités de gestion sont présentées à la section 2.6 du présent rapport.

2.2 Le partenariat, voie du succès

Dans l'exercice de son mandat, Industrie Canada travaille en partenariat avec divers intervenants pour mener à bien ses programmes et offrir ses services. Il consulte par ailleurs ces intervenants en vue d'élaborer des politiques microéconomiques efficaces. Bien conscient que cet esprit de collaboration est au cœur de ses réussites, le Ministère poursuivra dans la même veine pour assurer la croissance économique soutenue du pays, cerner de nouveaux défis et saisir de nouvelles occasions. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les services d'Industrie Canada, on peut consulter le site Web www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/ICPages/Programmes.

2.3 Renseignements financiers

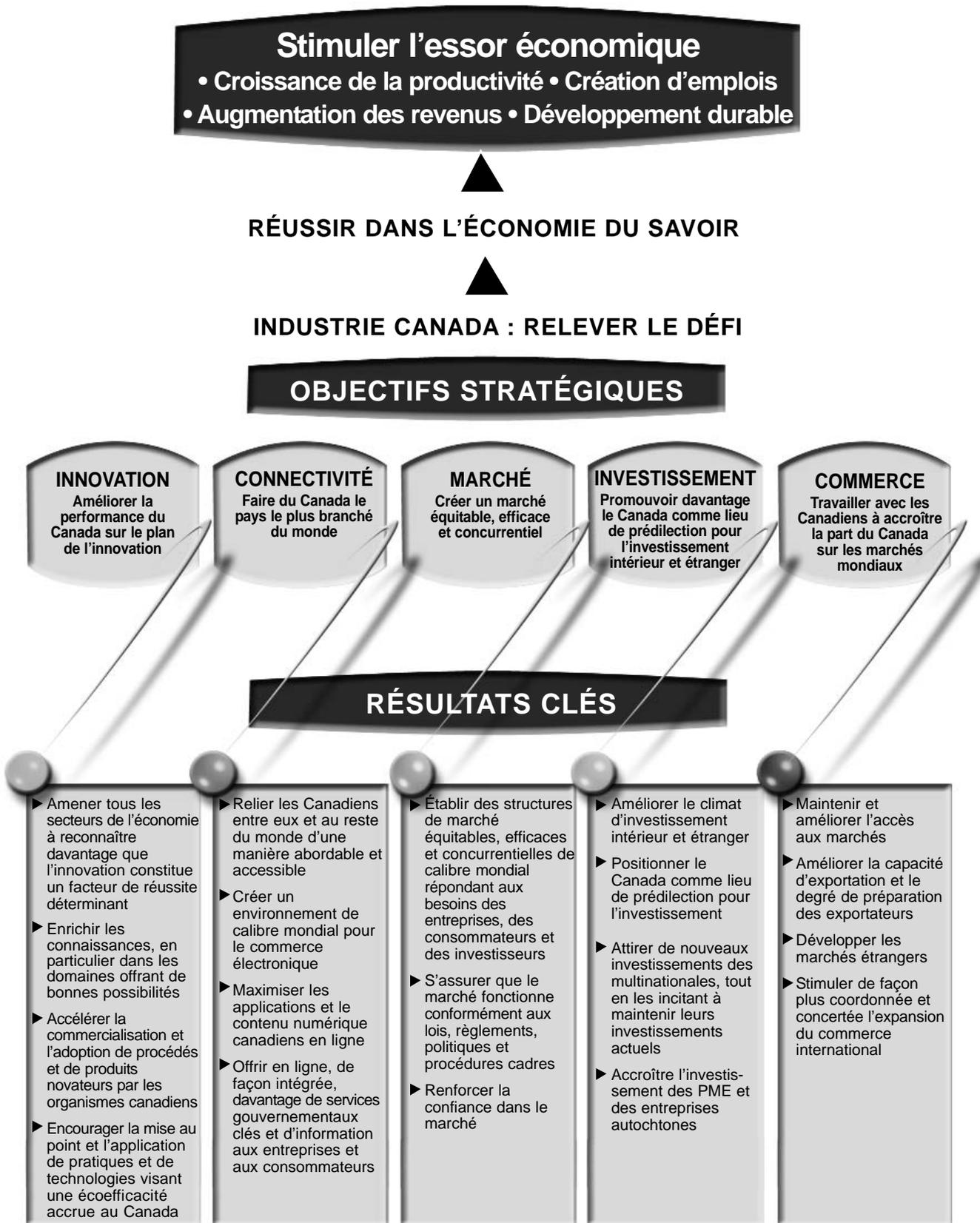
Au cours des dernières années, Industrie Canada a commencé à modifier sa structure de présentation de l'information de façon à mieux rendre compte des ressources allouées à ses cinq objectifs stratégiques. Les chiffres fournis dans le présent rapport pour chaque objectif stratégique représentent une somme approximative des ressources allouées à chaque objectif stratégique. Cet exercice établit un lien entre les ressources et les résultats, ce qui devrait améliorer la planification et la présentation des résultats sur le rendement. On trouvera une ventilation détaillée de cette information financière au tableau de la page 45.

Sommaire de l'information sur le rendement financier d'Industrie Canada

Dépenses prévues	1 479 795 000 \$
Autorisation totales	1 666 772 288 \$
Dépenses réelles en 2002-2003	1 298 717 907 \$

Industrie Canada reçoit ses crédits budgétaires en vertu du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses, approuvés par le Parlement. En 2002-2003, des crédits totalisant 1 479,8 millions de dollars ont été approuvés dans le Budget principal des dépenses du Ministère. S'y ajoute la somme de 187,0 millions, octroyé dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations. Les autorisations totales s'élèvent à 1 666,8 millions.

2.4 Tableau des priorités d'Industrie Canada



2.5 Réalisations en matière de rendement

La présente section porte sur les réalisations d'Industrie Canada ayant trait à chacun de ses cinq objectifs stratégiques — l'innovation, la connectivité, le marché, l'investissement et le commerce. Ces réalisations, qui rapprochent le Ministère de ses objectifs, sont le reflet des engagements qu'il avait pris dans ses rapports antérieurs sur les plans et les priorités.

INNOVATION

On entend par innovation à la fois le processus de création qui consiste à appliquer des connaissances et le résultat de ce processus. Un meilleur rendement sur le plan de l'innovation se traduit par des gains de productivité, élément clé d'une économie dynamique, mais encore faut-il

relever plusieurs défis fondamentaux pour améliorer ce rendement. Premièrement, il faut enrichir les connaissances, en menant des travaux de recherche-développement (R-D) ou en exploitant les découvertes d'autrui. Deuxièmement, il faut les commercialiser ou en tirer parti à l'avantage des entreprises canadiennes. Troisièmement, il faut veiller à disposer de suffisamment de personnes hautement qualifiées pour participer à l'économie de l'innovation. Quatrièmement, il faut améliorer le milieu de l'innovation en modernisant les politiques commerciales et réglementaires. Enfin, il faut renforcer les collectivités et soutenir l'innovation à l'échelle locale pour que l'on continue d'y investir et d'y créer des possibilités.

En ce qui a trait à son rendement global en matière d'innovation, le Canada se classe derrière bon nombre des grandes économies du monde. Cependant, il progresse sensiblement par rapport aux autres pays du G7 et, dans certains domaines, il dépasse ses principaux concurrents. Ainsi, d'après l'OCDE, depuis 20 ans, le Canada affiche le meilleur taux de croissance du nombre de travailleurs affectés à la R-D, du nombre de demandes de brevet à l'étranger et des dépenses de R-D des entreprises. Au Canada, les dépenses de R-D en pourcentage du PIB sont passées de 1,62 p. 100 en 1998 à 1,94 p. 100 en 2001, plaçant ainsi le pays au cinquième rang parmi les pays du G7 et au douzième parmi les 30 pays membres de l'OCDE.

Industrie Canada continue de tout mettre en œuvre pour améliorer le rendement du Canada sur le plan de l'innovation. *Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités*, la contribution du Ministère à la *Stratégie d'innovation du Canada*, énonce 15 objectifs à atteindre pour que le Canada devienne l'une des économies les plus novatrices du monde. Depuis le lancement de cette stratégie, des consultations approfondies ont eu lieu, lesquelles ont atteint leur point culminant au Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage. Les 18 recommandations prioritaires issues du Sommet précisent davantage la voie à suivre par les gouvernements, le secteur privé et les universités pour réaliser les objectifs de la *Stratégie d'innovation du Canada*.

Pour réaliser son objectif d'améliorer le rendement du Canada sur le plan de l'innovation, le Ministère a précisé un certain nombre d'engagements clés en matière de résultats (*voir le tableau des priorités d'Industrie Canada, page 6*). Les résultats obtenus par Industrie Canada sont exposés par principal engagement en matière de résultats.

Améliorer le rendement du Canada sur le plan de l'innovation

On évalue à 397,6 millions de dollars la somme affectée en 2002-2003 à l'amélioration du rendement du Canada sur le plan de l'innovation.

Réalisations par principal engagement en matière de résultats

Amener tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant

Un plus grand degré de sensibilisation à l'importance de l'innovation est essentiel pour améliorer le rendement du Canada en la matière. On y parviendra par l'échange d'informations et par des études sur la nature de l'innovation et son incidence sur la croissance économique.

Le Ministère a grandement amélioré l'échange d'informations sur l'innovation entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les nombreuses consultations des trois ordres de gouvernement à propos de la *Stratégie d'innovation du Canada*, à l'échelon des ministres et des sous-ministres, ont permis de mieux connaître les priorités mutuelles en matière d'innovation et de cerner les lacunes et les possibilités. La *Stratégie d'innovation du Canada* est largement acceptée à présent comme la voie à suivre pour stimuler la croissance économique et améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Il faut d'abord savoir à quel point le pays est innovateur pour mesurer ses progrès vers une économie plus innovatrice. Le Ministère a donc publié une analyse régionale du rendement sur le plan de l'innovation, ainsi que les *Tendances observées dans la R-D, les brevets et autres mesures de l'innovation*. Ces études aident à mieux comprendre l'innovation au Canada et à cerner les nouvelles tendances relatives à certaines des principales mesures de l'innovation. En outre, elles ont jeté l'assise d'une prochaine comparaison internationale du rendement du Canada sur le plan de l'innovation, qu'effectuera un tiers indépendant. Un des principaux défis consistera à trouver des indicateurs qui permettront au fil des ans de réelles comparaisons entre son rendement et celui d'autres pays.

Le gouvernement du Canada doit avoir accès à des conseils stratégiques impartiaux et de tout premier ordre sur les sciences et la technologie (S-T) et sur l'innovation. En réactivant le Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST), qui relève du premier ministre, le gouvernement a fait un pas dans la bonne direction pour profiter de l'expertise de ses membres. Le ministre de l'Industrie préside le CCST, et le sous-ministre d'Industrie Canada en est le secrétaire. Le CCST se penche notamment sur des questions relatives aux compétences, à la commercialisation des résultats de la recherche et aux activités internationales en S-T. Afin de s'assurer de la grande qualité des conseils stratégiques, les membres du Conseil ont été choisis parmi des chefs d'entreprise et des universitaires de renom.

Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant de bonnes possibilités

Le savoir et la main-d'œuvre qualifiée sont les principaux ingrédients de l'innovation. En veillant à l'enrichissement des connaissances et à l'augmentation du nombre de travailleurs qualifiés au pays, Industrie Canada accroît la capacité d'innovation de l'économie canadienne.

Dans le budget de 2003, le gouvernement prévoyait de nouvelles ressources pour stimuler la recherche et l'innovation. Le financement des coûts indirects de la recherche permet aux universités de consacrer une plus grande part de leurs ressources à la découverte, plutôt qu'à l'administration. De par sa nature même, la R-D, comme tout investissement, comporte un élément de risque. Cependant, ces investissements sont essentiels pour permettre au Canada d'atteindre son objectif, qui est de se classer parmi les cinq pays ayant le meilleur rendement dans le domaine de la R-D. Dans son budget, le gouvernement a également augmenté le

financement des conseils subventionnaires destiné aux recherches scientifiques sur le Nord et aux centres technologiques du Conseil national de recherches Canada (CNRC). Grâce à ce nouveau financement, les conseils pourront subventionner plus de travaux de recherche ainsi que la formation plus poussée de la prochaine génération d'innovateurs, de chercheurs et d'entrepreneurs.

Quatre cartes routières technologiques (CRT) ont été terminées en 2002-2003, pour les industries des technologies océaniques et marines, des piles à combustible, de la logistique « rationalisée » et des immeubles intelligents. Les CRT offrent aux entreprises canadiennes un mécanisme qui les aide à prévoir de façon plus précise la demande future des marchés ainsi que les technologies et les compétences nécessaires pour combler cette demande. Ce type de renseignement stratégique peut véritablement les aider dans l'affectation de leurs ressources et les inciter à innover davantage, à devenir plus concurrentielles et à chercher à accroître leur part de marché. Ainsi, la CRT sur les piles à combustible explique comment les entreprises, les institutions et les pouvoirs publics canadiens peuvent planifier leurs décisions en matière d'investissement, leurs activités de développement industriel ainsi que leurs programmes de recherche et d'éducation de manière à accélérer la commercialisation des piles à combustible et des technologies reposant sur l'hydrogène, des solutions très prometteuses sur les plans environnemental et économique. Comme les toutes dernières CRT viennent seulement d'être publiées, il faudra du temps pour en connaître l'incidence. Les cinq premières années de l'initiative des CRT d'Industrie Canada ont montré combien il est difficile de gérer un processus aussi compliqué auquel participent autant d'intervenants, et mis en évidence les défis liés à l'étape de mise en œuvre, autrement dit du lancement des projets de R-D.

Les compétences et le capital humain sont au cœur d'une économie novatrice. Industrie Canada a mené des enquêtes et des consultations auprès du secteur canadien des technologies de l'information et des communications (TIC) et d'universités en Inde et en Russie. Le Ministère a également réalisé des études sur les besoins d'autres secteurs clés sur le plan des compétences. Ce travail, qui se révèle utile, continuera d'éclairer le gouvernement du Canada sur ses objectifs généraux en ce qui concerne l'immigration de travailleurs qualifiés, la population active actuelle et les nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi. Plus particulièrement, ces initiatives et d'autres permettent au Ministère d'influer sur plusieurs mesures fédérales en cours relatives aux compétences, y compris la revitalisation des rôles des conseils sectoriels de l'industrie et la création de l'Institut canadien sur l'apprentissage, afin de promouvoir l'échange de connaissances et d'information entre tous les intervenants.

Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens

Les investissements dans la R-D doivent aussi entraîner des retombées économiques grâce à la commercialisation des résultats de ces travaux. C'est lorsque des produits et des services

Rôle des collèges et universités du Canada

Les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle à part entière dans la R-D et l'innovation au Canada. En 2002-2003, le Ministère a négocié un accord-cadre entre le ministre de l'Industrie et l'Association des universités et collèges du Canada. Les milieux universitaires s'y engagent à doubler la recherche qu'ils effectuent et à tripler la commercialisation des résultats issus de ces travaux. En favorisant l'avancement des connaissances et de la commercialisation, cet accord fera en sorte que les investissements dans la recherche auront des retombées socio-économiques bénéfiques pour les Canadiens.

nouveaux et novateurs peuvent être commercialisés que les idées nouvelles rapportent le plus. Cependant, par rapport à ses concurrents, le Canada est plus lent à commercialiser des idées nouvelles et à adopter des solutions novatrices.

Les petites et moyennes entreprises (PME) aident à stimuler l'innovation et contribuent à la croissance de l'emploi. Il est donc primordial de leur apporter l'aide dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion. Le Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications Canada (CRC) travaille en collaboration avec les PME dans le domaine des TIC afin de lancer de nouveaux produits. Le CRC offre aux entreprises l'accès à ses installations d'essais et à son matériel ainsi que la possibilité d'exploiter sous licence ses technologies. En 2002-2003, le CRC a aidé 40 entreprises à mettre au point de nouveaux produits et services par l'intermédiaire de licences de transfert de technologie. Grâce à cet appui, des PME du secteur des télécommunications ont pu commercialiser plus rapidement leur propriété intellectuelle.

Industrie Canada verse des fonds à Precarn Incorporated, consortium national sans but lucratif réunissant des sociétés, des établissements de recherche et des partenaires gouvernementaux pour la mise au point de systèmes intelligents. Cette année, Precarn a géré 30 projets de recherche. Il a aussi appuyé et géré un programme universitaire de recherche et de transfert de technologie. Ainsi, en 2002-2003, des progrès importants ont été enregistrés dans la réalisation d'un projet sur des systèmes intelligents de blanchiment, qui permettront aux usines de pâte à papier d'utiliser moins de produits chimiques. Un deuxième système témoin, comprenant des systèmes intelligents pour un projet de fiabilité lié à une infrastructure de pipeline, a été installé chez Syncrude, dans l'Ouest du Canada.

Par l'intermédiaire de la *Stratégie d'innovation du Canada*, Industrie Canada encourage les efforts d'innovation dans toutes les régions, afin de tirer le meilleur parti de l'esprit de créativité à l'œuvre dans tout le pays. Ainsi, l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor) a investi 5 millions de dollars dans le projet de géosciences de 12,9 millions, Découvrons l'Abitibi. Il s'agit d'un effort communautaire concerté, auquel participent l'industrie des minéraux, des intervenants communautaires locaux, des universitaires et les trois ordres de gouvernement. Le projet fait appel à des technologies et à des applications nouvelles de tout premier ordre, afin d'encourager la

Partenariat technologique Canada

En 2002-2003, Partenariat technologique Canada (PTC) a approuvé des investissements d'une valeur de 430 millions de dollars dans 120 projets de R-D, qui devraient susciter d'autres investissements de plus de 1,37 milliard. Environ 92 p. 100 des investissements de PTC étaient destinés à des PME. En voici quelques exemples :

- plus de 29 millions de dollars consentis à 81 projets pour venir en aide aux PME, par l'intermédiaire du partenariat de PTC avec le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du CNRC;
- plus de 241 millions de dollars pour 10 projets en rapport avec le développement durable, portant entre autres sur les carburants de remplacement, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, les réductions d'émissions et de meilleurs systèmes de traitement des eaux usées;
- plus de 5 millions de dollars pour 11 projets liés au programme d'expansion des fournisseurs de l'aérospatiale et de la défense.

Les investissements de PTC aident à attirer du capital de risque, ce qui influe grandement sur le développement d'une idée et sa commercialisation. Voici quelques exemples :

- un investissement récent de 9,9 millions de dollars consenti à Zenon Environmental d'Oakville, en Ontario, a permis à l'entreprise de breveter une nouvelle technologie de filtration de l'eau, ce qui a conduit à de nouvelles commandes d'un montant global de 15 millions;
- grâce à l'investissement de 9,9 millions de dollars de PTC, fSONA Communications Corporation de Richmond, en Colombie-Britannique, a pu réunir 9,5 millions de capitaux supplémentaires, malgré une conjoncture économique difficile.

(ptc.ic.gc.ca)

prospection et les découvertes minérales. Il vise aussi à renforcer la capacité de R-D appliquée dans les régions de Timmins et de Kirkland Lake.

Encourager la mise au point et l'application de pratiques et de technologies écoefficaces au Canada

L'écoefficacité est une stratégie de gestion visant à faire plus avec moins, en mettant l'accent sur l'efficacité et l'amélioration continue de tous les aspects des activités d'exploitation. Les entreprises qui adoptent des pratiques et des technologies écoefficaces peuvent s'attendre à des gains de productivité et à des améliorations environnementales ainsi qu'à un meilleur rendement sur le plan de l'innovation. Bon nombre des mesures visant à encourager l'adoption de comportements écoefficaces ont été prises dans le cadre de la deuxième Stratégie de développement durable d'Industrie Canada.

Le projet pilote de gestion de chaîne d'approvisionnement environnementale a été lancé afin de sensibiliser davantage les PME aux économies d'énergie, aux problèmes liés aux changements climatiques et à l'écoefficacité. Le projet encourage une plus vaste participation des PME à diverses initiatives visant à assurer le suivi, une meilleure gestion et, en définitive, une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Grâce à ce projet, les entreprises seront initiées à des procédés de production et à des technologies plus écoefficaces. Le projet pilote en est encore à ses débuts, mais pour l'instant, il a permis de recruter deux entreprises hôtes, Shell et Suncor, qui modifient leurs chaînes d'approvisionnement afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. La volonté d'autres participants d'adopter de nouvelles pratiques et de nouvelles technologies déterminera le succès ultime du projet. Outre les entreprises hôtes, cinq fournisseurs ont pris part à un atelier sur les changements climatiques et l'efficacité énergétique. Après cet atelier, ils ont bénéficié de services consultatifs du Pembina Institute pour l'élaboration et l'application de leurs stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un fournisseur a déposé un plan d'action auprès de Mesures volontaires et Registre et rendra ainsi compte publiquement des activités de suivi et de mesure de ses émissions de gaz à effet de serre. D'autres entreprises hôtes viendront s'ajouter pendant l'exercice courant, et les entreprises hôtes originales feront davantage participer leurs fournisseurs (vcr-mvr.ca).

Industrie Canada faisait partie du partenariat pour l'écoefficacité, créé afin d'aider les PME manufacturières de la Colombie-Britannique à devenir plus concurrentielles en rendant leurs procédés plus efficaces. Il s'agit, en fait, d'aider les fabricants à utiliser moins d'énergie, d'eau ou de matériaux pour fabriquer un produit en même quantité, ce qui leur permet de réduire leurs coûts et d'être plus concurrentiels. Ainsi, en réduisant sa consommation et ses rejets d'eau, une des entreprises de Vancouver économise plus de 60 000 \$ par an, après un investissement initial de 20 000 \$ (sbc.org/eep).

Rapports des entreprises sur le développement durable

Il est important, dans la mise en œuvre de l'écoefficacité et d'autres pratiques et mécanismes du développement durable, que les entreprises rendent compte de leurs activités en la matière. Ces rapports décrivent leurs résultats selon « les trois enjeux », à savoir économique, social et environnemental. En rendant davantage de comptes aux parties intéressées par des rapports sur le développement durable, les entreprises peuvent accroître leur valeur commerciale, améliorer leur organisation et leurs capacités internes et renforcer leurs relations externes.

En partenariat avec d'autres ministères fédéraux, Industrie Canada a organisé à l'intention du secteur privé deux ateliers sur les rapports en matière de développement durable pour aider les entreprises à les préparer. Grâce à ces initiatives, plus d'entreprises produisent ce type de rapport, leur nombre étant passé de 79 en 2002 à 99 en 2003.

CONNECTIVITÉ

La connectivité est à la base même de l'économie et de la société du savoir. L'un des objectifs fondamentaux du gouvernement consiste donc à favoriser sans cesse l'éclosion d'un milieu propice à l'excellence, où tous les Canadiens peuvent profiter des avantages de l'ère de l'information pour mieux exploiter et partager leurs talents, leurs compétences et leurs idées. Le Canada est depuis longtemps à l'avant-garde pour ce qui est d'offrir à ses citoyens un accès à prix abordable à une infrastructure de pointe en matière d'information et de communication et aux compétences nécessaires pour tirer le meilleur parti de l'ère de l'information.

Faire du Canada le pays le plus branché du monde

On estime à 218,9 millions de dollars les ressources financières investies en 2002-2003 pour faire du Canada le pays le plus branché du monde.

Comparativement à d'autres pays avancés, le Canada figure parmi les chefs de file de la connectivité. D'après l'indice de connectivité du Conference Board du Canada de 2001, il se classe deuxième, derrière les États-Unis, et ce, pour la troisième année consécutive. Les États-Unis arrivent en tête pour ce qui est de l'accessibilité et des prix, tandis que le Canada les devance en ce qui concerne la portée et l'utilisation des TIC. Le Canada affiche aussi une nette avance dans le déploiement des communications à large bande, technologie qui peut faciliter la productivité et la croissance de même que l'innovation technologique. De plus, d'après une étude d'Accenture, société renommée d'experts-conseils en gestion et de services technologiques, le Canada se classe premier pour ce qui est de l'accès électronique à tous les programmes et services gouvernementaux.

Industrie Canada est le ministère responsable de l'exécution de l'initiative Un Canada branché (**brancher.gc.ca**) — expression de la vision et du plan du gouvernement du Canada pour faire du Canada le pays le plus branché du monde. Cette vision repose sur les trois piliers d'une nation en réseau : l'**infrastructure**, l'**utilisation** et le **contenu**. Le Ministère progresse dans le déploiement de l'infrastructure des communications à large bande, afin de s'assurer que tous les Canadiens, indépendamment de l'endroit où ils vivent ou de leurs revenus, ont accès à Internet.

Pour réaliser son objectif de faire du Canada le pays le plus branché du monde, le Ministère a précisé un certain nombre d'engagements clés en matière de résultats (*voir le tableau des priorités d'Industrie Canada, page 6*). Les résultats obtenus par Industrie Canada sont exposés par principal engagement en matière de résultats.

Réalisations par principal engagement en matière de résultats

Premier pilier : Infrastructure

Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible

Comme l'explique *Atteindre l'excellence*, une infrastructure de TIC de pointe, des compétences en TIC et une culture numérique sont autant de facteurs indispensables à une économie novatrice. Ensemble, ils influent sur la capacité du Canada de rivaliser avec ses concurrents sur le marché mondial et sont, en fait, déterminants. Tous les Canadiens doivent pouvoir accéder à une infrastructure de l'information et des communications de tout premier ordre et à prix abordable, quel que soit l'endroit où ils habitent. Cependant, bien des collectivités rurales et éloignées n'y ont toujours pas accès, ce qui finit par entraîner une perte de possibilités économiques et sociales et par creuser le fossé numérique. Les bureaux régionaux d'Industrie Canada jouent un rôle essentiel en veillant à l'exécution en région, des programmes de

l'initiative Un Canada branché, qu'ils font aussi connaître à l'échelle communautaire.

Grâce entre autres au Programme pilote rural et nordique de développement de services à large bande, Industrie Canada appuie le secteur privé dans le déploiement d'une infrastructure de l'information et des communications de pointe dans les collectivités canadiennes, notamment dans celles qui souffrent du fossé numérique, comme les collectivités des Premières nations et les collectivités nordiques, rurales et éloignées. Lancé en septembre 2002, ce programme pilote s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie d'innovation du Canada* et fait suite à l'engagement d'assurer l'accès des collectivités canadiennes aux communications à large bande d'ici 2005. En ayant accès à l'infrastructure à large bande, les collectivités et les entreprises canadiennes peuvent créer et offrir de nouvelles applications et de nouveaux services dans des domaines tels que la santé, l'éducation et le commerce. L'intérêt soulevé par le programme pilote dans des collectivités du Canada tout entier est fort impressionnant. Une fois la phase pilote terminée, il y aura une évaluation, et des étapes ultérieures seront proposées au ministre de l'Industrie.

Afin que le Canada continue de se démarquer pour ce qui est d'assurer un accès équitable à Internet et de faire en sorte que les Canadiens se familiarisent davantage avec le numérique, le gouvernement a affecté 30 millions de dollars supplémentaires dans le budget de 2003 aux programmes vedettes de l'initiative Un Canada branché, à savoir le Programme d'accès communautaire et Rescol. Dans le cadre de leurs activités, ces programmes continueront à raccorder les écoles et les élèves des Premières nations à Internet, à faciliter l'accès public à Internet et à doter les écoles d'ordinateurs excédentaires, remis à neuf.

Dans le cadre des efforts continus qu'il déploie pour que le système scolaire, de la maternelle à la 12^e année, bénéficie des possibilités et des avantages offerts par Internet et les TIC, Rescol s'est associé à Télésat, à des intervenants des milieux de l'éducation et à d'autres organismes gouvernementaux fédéraux afin de réaliser le projet pilote d'Essais multimédias par satellite. Grâce à ce projet, 13 écoles canadiennes rurales et éloignées, de la maternelle à la 12^e année, bénéficient de communications haute vitesse par satellite et par le réseau expérimental à fibres optiques CA*net 3. Ces écoles ont pu communiquer et collaborer entre elles et partager leurs projets novateurs et leurs pratiques exemplaires. Le premier volet du projet pilote, c'est-à-dire les essais, a pris fin en juin 2003. Le second, portant sur l'évaluation de l'incidence de l'accès aux communications à large bande sur l'enseignement et l'apprentissage, est en cours. Rescol examine les résultats et toute recommandation découlant de cette évaluation en vue d'initiatives futures qui seront prises à l'appui de la *Stratégie d'innovation du Canada*.

Programme d'accès communautaire

Les centres du Programme d'accès communautaire (PAC) dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver ont contribué à améliorer la qualité de vie de bien des personnes en leur offrant un accès à Internet pratique et abordable — en fait, gratuit pour l'essentiel. Au nombre des réussites à signaler, mentionnons que certains ont ainsi pu se renseigner sur les logements avec services de soutien pour les personnes handicapées, sur les possibilités d'emploi et de formation et sur les services de groupes de soutien en ligne.

Entre février 2001 et mars 2003, Industrie Canada a versé en tout 272 000 \$ à la Downtown Eastside Residents' Association pour 19 centres du PAC. En vertu de l'entente conclue, l'association de quartier apporte une contribution en nature équivalant à 448 000 \$.

Les centres du PAC permettent aussi à d'autres ministères et à d'autres ordres de gouvernement de joindre les habitants de ce quartier. Ainsi, la Vancouver Coastal Health Authority y mène une campagne de rue baptisée *Targeting Infectious Diseases*.

(pac.ic.gc.ca)

Afin de favoriser l'essor des communications à large bande à l'échelle nationale, Industrie Canada a ouvert le spectre sans fil à 3,5 gigahertz comme autre solution pour la prestation de services à large bande. Pour cela, le Ministère est entré en négociation avec les États-Unis pour l'utilisation ultra-prioritaire du spectre à des fins de défense nationale, dans le cadre des engagements relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Ces négociations étaient essentielles pour garantir la sécurité continue de l'ensemble de la population canadienne et américaine.

La *Stratégie d'innovation du Canada* vise notamment à augmenter la capacité des établissements de recherche canadiens à réaliser des travaux de pointe. Pour réaliser cet objectif clé, CANARIE, organisme canadien chargé du développement avancé d'Internet et organisme tiers responsable de la prestation de services pour Industrie Canada, a déployé en 2002-2003 CA*net 4, réseau national canadien pour la recherche et l'innovation. Le déploiement et l'exploitation de CA*net 4 permettent aux milieux canadiens de la recherche et de l'enseignement d'avoir accès à un réseau de recherche national, doté de 14 points de présence (ou GigaPOPs). Il existe un GigaPOP ou point d'accès par province, un GigaPOP fédéral à Ottawa, plus trois aux États-Unis, ce qui fournit une connectivité internationale. CA*net 4 est une ressource fort utile, grâce à laquelle les chercheurs et les enseignants canadiens peuvent travailler en collaboration et mener à bien des activités de recherche importantes avec des collègues de tout le pays et du reste du monde. De plus, le CRC contribue aussi à la R-D par l'intermédiaire de la seule masse critique canadienne de chercheurs et d'installations consacrés à la R-D sur les technologies qui constituent les systèmes de télécommunications de base dans l'ensemble du pays. Au cours de l'exercice écoulé, le CRC a fait progresser la recherche sur les communications multimédias par satellite et à large bande. Ainsi, on a recouru à la radiodiffusion terrestre de télévision numérique pour que des collectivités rurales et éloignées aient accès à Internet et à des services multimédias. Cette technologie offre une solution d'accès à prix abordable, car elle repose sur du matériel électronique grand public, facile à se procurer.

Deuxième pilier : Utilisation

Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique

Le Canada entend devenir le pays le plus branché du monde et offrir un environnement de tout premier ordre pour le commerce électronique et l'utilisation des TIC. Les applications et les systèmes relatifs au cybercommerce permettent d'accéder à de nouveaux marchés et à de nouveaux revenus mondiaux, réduisent les frais de transactions et de distribution, élargissent le choix des consommateurs, en plus d'améliorer le service après-vente et l'accès à des renseignements utiles. Quantité d'entreprises et de consommateurs ne connaissent toujours pas les avantages du commerce électronique. Plus particulièrement, le gouvernement et le secteur privé ont démontré que, malgré une croissance constante de la connectivité dans les entreprises canadiennes, il faut accélérer l'adoption du cybercommerce par les PME.

Afin de relever ce défi, le programme Étudiants bien branchés (EBB) d'Industrie Canada offre une formation rentable à Internet et au cybercommerce, formation conçue pour répondre aux besoins en constante évolution des entreprises canadiennes. Dans le cadre du programme Le commerce électronique — Première étape, il propose un ensemble de services destinés à aider les PME à adopter des pratiques commerciales novatrices et à exploiter de nouveaux marchés en ligne. En 2002-2003, EBB a formé plus de 22 000 clients, dépassant par là-même de 47 p. 100 l'objectif qu'il s'était fixé. Quelque 82 p. 100 des clients interrogés récemment déclarent avoir reçu des instructions pratiques, qui leur ont permis de mieux tirer parti de la technologie de

l'information. La formation est dispensée par des étudiants inscrits dans des programmes postsecondaires axés sur la technologie de l'information, qui acquièrent par la même occasion une expérience et des compétences commerciales et technologiques pratiques. EBB offre également une formation à Internet aux personnes âgées, pour les aider à avoir davantage accès aux renseignements du gouvernement et à effectuer des transactions en ligne, ce qui contribue donc à combler le fossé numérique.

Dans le cadre de eCorps, projet pilote mis sur pied en 2002-2003 qui ajoute à la portée globale d'EBB, 41 stages de quatre mois ont été organisés dans des PME à l'intention des jeunes diplômés en technologie de l'information. Ceci leur permet de monter un projet de cybercommerce et de profiter ainsi de nouvelles occasions d'affaires. Les résultats indiquent que 88 p. 100 des PME ayant participé à ce projet pilote ont sensiblement accru leur capacité cybercommerciale. De plus, 58 p. 100 des stagiaires ont été embauchés par la PME qui les accueillait ou ont trouvé ailleurs un emploi permanent en technologie de l'information.

Industrie Canada a continué d'appuyer CANARIE en vue de la gestion du troisième volet du Programme de mise au point d'applications de pointe (PMPAP), qui finance des projets de mise au point concertée d'applications cybercommerciales. ECCnet figure parmi les nombreux projets fructueux appuyés par le PMPAP. Réalisé conjointement avec le Conseil canadien du commerce électronique, ce projet a pour but de mettre sur pied un registre en ligne de données et d'images relatives à des produits pour le secteur des services alimentaires, celui de l'épicerie et l'industrie pharmaceutique. ECCnet permet à des partenaires commerciaux de trouver, de mettre à jour et d'échanger facilement des renseignements sur les produits.

Troisième pilier : Contenu

Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne

Les Canadiens ont besoin d'un plus grand nombre d'applications, de collections, de renseignements et de services en ligne de meilleure qualité portant sur le Canada et sur sa population. Industrie Canada a continué à favoriser le développement d'applications et de services canadiens novateurs en ligne. Il a notamment veillé à ce qu'il y ait un contenu canadien dans tous les domaines de l'économie et de la société, y compris la culture, le français, le commerce, les sciences, l'éducation et le gouvernement.

SourceCAN

Cybermarché national du Canada, SourceCAN est un portail d'affaires sécurisé, visant à renseigner les gens d'affaires sur les possibilités de débouchés et à leur fournir les outils et les services nécessaires au cybercommerce. En 2002, il a communiqué aux entreprises canadiennes de l'information sur près de 100 000 différentes occasions d'affaires, représentant au total près de 900 millions de dollars en contrats adjugés. SourceCAN, exemple même de l'esprit novateur d'Industrie Canada, montre que le Ministère fournit aux Canadiens des services de tout premier ordre.

(sourcecan.com)

Initiative canadienne pour le commerce électronique

Le Ministère fournit des services de secrétariat à l'Initiative canadienne pour le commerce électronique (ICCe). Lancée en septembre 2002, l'ICCe est un partenariat public-privé qui vise à faire progresser le cybercommerce au Canada en mettant l'accent sur la productivité, le leadership et l'innovation. L'ICCe a réalisé et publié une toute première étude mesurant l'incidence de l'adoption du cybercommerce sur les entreprises et précisant les applications qui peuvent le plus influencer sur les résultats. Douze journaux, dont deux journaux nationaux et les quotidiens des principales villes canadiennes, ont parlé de cette étude. Le rapport a été tellement bien accueilli que Telus en a distribué, à ses frais, des exemplaires à plus de 8 000 de ses PME clientes.

(icce.ca)

Le programme Collectivités ingénieuses a encouragé l'écllosion de collectivités ingénieuses de tout premier ordre dans tout le pays en lançant 12 projets témoins auxquels ont participé 109 collectivités et plus de 2 millions de Canadiens. Ces collectivités sont devenues des centres de compétences de l'intégration des TIC dans la famille et dans les organismes communautaires. Afin de répondre aux besoins locaux, elles ont mis en place des services de cybersanté, de cyberapprentissage, de cybercommerce, de cybergouvernement et de cyberjustice.

Il ressort d'une évaluation à mi-parcours que le programme sert de catalyseur à la planification et à l'engagement communautaires. Cette même évaluation conclut que d'autres collectivités pourraient améliorer la diffusion d'information et la prestation de services, ainsi que leur dialogue avec les citoyens, en s'inspirant de l'expérience fructueuse du programme Collectivités ingénieuses et d'initiatives fédérales connexes. On y lit, de plus, que trois ans, c'est probablement trop court pour démontrer à fond les transformations que des projets de TIC de cette ampleur et de cette complexité peuvent entraîner dans une collectivité et pour ouvrir à des entreprises canadiennes des débouchés nationaux et internationaux.

Depuis 1998, le programme des Franccommunautés virtuelles a financé 110 projets qui contribuent au développement du contenu Internet en langue française. En vertu de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement du Canada est tenu de veiller à ce que le contenu canadien soit offert à parts égales aux francophones et aux anglophones. Le ministère du Patrimoine canadien et Industrie Canada appuient conjointement cette initiative, qui aide à combler le fossé numérique dans les collectivités francophones du Canada, accroît l'utilisation des technologies Internet et concourt au développement durable des collectivités acadiennes et francophones. En 2002-2003, devant le succès des Franccommunautés virtuelles, le gouvernement a alloué 4 millions de dollars supplémentaires au programme pour qu'il continue de mettre en œuvre des projets.

En faisant passer de 1 500 à 2 000 le nombre de cours annoncés par son portail, Campus branché canadien a amélioré l'accès au cyberapprentissage postsecondaire. Au cours de l'exercice écoulé, il a collaboré avec un consortium de 18 établissements d'enseignement postsecondaire afin d'offrir des services nationaux sans précédent en matière de reconnaissance des acquis, de transfert de crédits, d'accréditation avec exigences de résidence minimales et de reconnaissance des titres de compétences étrangers pour les apprentis en ligne. L'initiative, qui continue d'évoluer, vise à améliorer les possibilités offertes aux Canadiens pour acquérir des compétences en milieu de travail ou dans les régions rurales et éloignées.

Collectivités ingénieuses

Le Kuh-ke-nah Network (K-Net), projet pilote autochtone des Collectivités ingénieuses, comporte un programme de télésanté qui permet aux collectivités des Premières nations du Nord de l'Ontario de recevoir des soins de santé. Leurs habitants peuvent consulter un spécialiste par vidéoconférence, sans avoir à se déplacer. Certains d'entre eux suivent une formation afin d'être en mesure de communiquer avec les médecins et les malades et de pouvoir effectuer des actes médicaux simples. Certains de ces services de télésanté sont offerts sur les sites d'accès communautaire. Le programme permet de réduire le temps passé en déplacements, les coûts de santé et le stress des malades. Il est aussi utilisé dans plusieurs collectivités du Labrador et il sera repris dans d'autres régions éloignées.

(smart.knet.ca)

Offrir en ligne, de façon intégrée, davantage de services gouvernementaux clés et d'information aux entreprises et aux consommateurs

Le gouvernement du Canada continue d'opter pour des solutions novatrices afin d'améliorer les programmes et les services offerts aux Canadiens par l'intermédiaire de l'initiative Gouvernement en direct (GED). Au 31 mars 2003, le Ministère avait déjà atteint son objectif d'offrir tous ses principaux produits et services en ligne, devançant ainsi de deux ans la date butoir établie par le gouvernement du Canada (pour obtenir plus de précisions sur les progrès réalisés dans le cadre de cette initiative, consulter www.gol-ged.gc.ca/progres/dprpts/dprpts_f.asp). Les 17 cyberservices clés offerts par le Ministère représentent à la fois une source d'information et des services de transactions électroniques pour ses clients, comme l'interrogation de bases de données, les transactions en ligne, les paiements électroniques et l'authentification. Le Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications dirige la préparation de la formation et la formation même du personnel du Service d'aide à la clientèle d'Industrie Canada qui répond aux demandes de personnes handicapées au sujet de la normalisation des sites Internet dans le cadre du GED. Le Ministère est ainsi une source d'information plus sensible à son public.

Afin de faciliter l'accès à Internet des Canadiens handicapés, le site Web des Liens de technologie d'aide (www.liens-ta.gc.ca) (du Regroupement des personnes handicapées) et la Boîte à outils accessibles pour l'approvisionnement (www.boaa.gc.ca) (conçue de manière à ce que les marchés publics soient accessibles) ont été améliorés afin de respecter les exigences de l'initiative GED en matière de normalisation des sites Internet. Ces améliorations offrent aux Canadiens handicapés et aux industries qui les servent un accès transparent aux renseignements sur les normes et sur le secteur des technologies d'aide.

Les nouveaux services améliorés en ligne d'Industrie Canada permettent d'offrir de meilleurs services aux Canadiens. Les rapports produits par le Système nouvellement amélioré de recherche de noms (NUANS) aident les entreprises et les clients canadiens à effectuer des recherches sur les dénominations sociales et les marques de commerce. Avec ce nouveau service, il est possible d'obtenir un rapport de recherche de nom NUANS directement, en ligne, et l'inscription de nouvelles entreprises peut se faire de bout en bout par voie électronique, en temps réel, par le processus de constitution en société de régime fédéral. Il en résulte une plus grande qualité, plus de latitude, un gain de temps, plus de cohérence et des coûts moindres pour les clients, ce en quoi Industrie Canada continue de montrer l'exemple en matière de cybergouvernement. De plus, la délivrance de licences d'utilisation du spectre a été accélérée, ce qui entraîne pour le Ministère des économies annuelles qui lui permettent d'améliorer les services à la clientèle dans d'autres domaines.

Le site Web Strategis d'Industrie Canada est une source précieuse et fiable de renseignements pour les entreprises et les consommateurs. Il compte d'ailleurs plus de 44 000 visiteurs par jour. À la suite de l'évaluation de Strategis réalisée en 2002-2003, Industrie Canada a mis en place un nouveau système d'édition électronique et amélioré ses méthodes de gestion. Les utilisateurs y gagnent une meilleure navigation, un accès à des renseignements plus opportuns et de meilleures capacités de recherche. Plusieurs questions découlant de cette évaluation sont à l'étude, y compris un nouveau modèle de régie et des fonds pour une solution de gestion du contenu plus poussée (strategis.gc.ca).

Il faut davantage coordonner et relier les services et l'information entre les différents ordres de gouvernement (fédéral, provincial-territorial et municipal). Le réseau des Centres de services

aux entreprises du Canada (CSEC) et le site Portaildesaffaires ont continué d'assurer la coordination des renseignements sur les services fédéraux, provinciaux et territoriaux. Cette année, des améliorations ont été apportées au Système d'aide au démarrage d'une entreprise (**sade.rcsec.org**), regroupement géré par les CSEC dans Portaildesaffaires.ca. En conséquence, le nombre de visiteurs a plus que doublé en 2002-2003, le nombre moyen de visites par mois ayant augmenté d'environ 90 p. 100. De plus, le Ministère a amélioré les moteurs de recherche du Portaildesaffaires.ca afin que ses services en ligne soient plus faciles à utiliser et plus efficaces, ce qui permet aux clients d'accéder en même temps aux renseignements cybercommerciaux fédéraux, provinciaux et territoriaux pertinents.

Répondre aux besoins des clients

En partenariat avec le gouvernement territorial du Nunavut, le **Centre de services aux entreprises Canada-Nunavut** a rendu ses services en ligne plus conviviaux en ajoutant des options en inuktitut et en inuinnaqtun. C'est le seul site Web des Centres de services aux entreprises du Canada que l'on peut interroger dans une langue autre que le français ou l'anglais. Le site Web en inuktitut, à partir duquel on passe facilement à la version anglaise, renseigne les internautes sous une forme qui répond aux besoins particuliers des clients du Nunavut.

(rcsec.org/nunavut)

MARCHÉ

Un marché équitable, efficace et concurrentiel est la pierre angulaire d'une économie saine et dynamique. Le marché canadien doit inspirer confiance en protégeant l'intérêt public et en améliorant le climat pour stimuler l'investissement, l'innovation et le développement durable. Il incombe au gouvernement du Canada de créer les conditions nécessaires pour assurer l'efficacité du marché en utilisant une approche équilibrée. Cela signifie qu'il doit mettre en place les règlements, les services et les mécanismes d'exécution nécessaires pour protéger les particuliers, tout en veillant à ce que le cadre de réglementation crée un climat d'affaires propice à l'innovation et à la croissance économique.

Par comparaison, les règlements économiques et administratifs du Canada sont globalement propices à l'innovation. D'après l'OCDE, les obstacles réglementaires à l'entrepreneuriat au pays sont parmi les plus bas qui existent, et seul le Royaume-Uni fait mieux à cet égard. Ce fardeau relativement faible avantage les entrepreneurs canadiens sur le marché mondial et favorise une économie novatrice. Beaucoup a certes été fait, mais nous reconnaissons qu'il en faut plus pour rester concurrentiel.

L'économie du savoir exige de nouvelles approches en matière de réglementation. Le gouvernement du Canada a annoncé dans le discours du Trône de 2002 qu'il « mettra en œuvre une stratégie de réglementation intelligente pour accélérer les réformes dans certains secteurs clés afin de promouvoir la santé et le développement durable, de contribuer à l'innovation et à la croissance économique et de réduire les tracasseries administratives pour les entreprises ».

Les organismes de services axés sur le marché (OSM) d'Industrie Canada contribuent à veiller à ce que le marché national canadien soit équitable, efficace et concurrentiel. Ils couvrent tout un éventail d'activités visant un plus grand sentiment de confiance dans le marché chez les consommateurs, l'examen des fusions, l'établissement et l'examen de la propriété intellectuelle, la réglementation sur les sociétés et l'insolvabilité, ainsi que la délivrance de marques de commerce et de brevets. Ils veillent, de plus, à ce que les méthodes de mesure utilisées au Canada soient justes et efficaces. Les OSM s'efforcent de créer un climat commercial et de consommation de tout premier ordre en travaillant en étroite collaboration avec les intervenants afin de réagir à l'évolution du marché et de fournir les meilleurs services possibles par diverses voies, y compris la prestation en ligne. Ils ont mis au point un cadre de mesure du rendement afin de s'assurer que ces programmes très divers continuent d'évoluer de manière à se conformer aux régimes de gestion axés sur les résultats. Cela permettra une approche plus globale et stratégique, en tenant compte du point de vue des marchés national et international et de leurs participants et en les sollicitant, en vue d'instaurer un régime de réglementation canadien de tout premier ordre.

Pour réaliser son objectif de créer un marché équitable, efficace et concurrentiel, le Ministère a précisé un certain nombre d'engagements clés en matière de résultats (*voir le tableau des priorités d'Industrie Canada, page 6*). Les résultats obtenus par Industrie Canada sont exposés par principal engagement en matière de résultats.

Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel

On évalue à 152,4 millions de dollars la somme affectée en 2002-2003 à la création d'un marché équitable, efficace et concurrentiel.

Organismes de services axés sur le marché

- Bureau de la concurrence
- Bureau de la consommation
- Bureau du surintendant des faillites Canada
- Corporations Canada
- Direction générale des politiques-cadres du marché
- Mesures Canada
- Office de la propriété intellectuelle du Canada
- Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

Réalisations par principal engagement en matière de résultats

Établir des structures de marché équitables, efficaces et concurrentielles de calibre mondial répondant aux besoins des entreprises, des consommateurs et des investisseurs

La mondialisation en cours et l'évolution rapide de la technologie soulèvent des défis importants en matière de réglementation. L'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada aidera à préciser une nouvelle approche pour connaître les domaines à réglementer et la manière de le faire, protéger l'intérêt public et conférer un avantage stratégique au Canada sur le marché mondial. Afin que le régime de réglementation réponde aux besoins socio-économiques des Canadiens, les particuliers et les entreprises continueront d'apporter leur importante contribution à sa conception et à son application.

En examinant régulièrement les lois et les règlements qui s'appliquent au marché et en consultant les intervenants, Industrie Canada assure la modernité et la souplesse des structures du marché. Le Ministère mène des travaux de R-D stratégiques et scientifiques afin que la législation canadienne réponde aux besoins de ses clients.

Une étude intitulée *North American Electricity Restructuring for Canadian Policies: Factors Affecting the Competitiveness of Major Canadian Power Users* permet de mieux comprendre l'incidence de la déréglementation de l'énergie (électricité) sur certains marchés régionaux. En fait, cette étude a permis à Industrie Canada de sensibiliser davantage le secteur privé aux effets de la déréglementation sur les rôles et les actions de ses membres participant aux prises de décision.

Dans le cadre de son évaluation de la nécessité de moderniser le régime canadien des brevets, le Ministère a étudié les brevets d'inventions multicellulaires et comparé le régime canadien des brevets à celui d'autres pays du G7.

En consultant les intervenants, on s'assure que le marché sait s'adapter et on facilite la mise en œuvre de nouvelles initiatives législatives et autres. Industrie Canada a demandé aux intervenants leur avis sur la modification de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Des centaines de particuliers du pays tout entier ont exprimé leurs points de vue, qui seront pris en considération dans l'élaboration de projets visant à mettre en place une nouvelle loi sur les sociétés sans but lucratif, fondée sur les principes de souplesse, de transparence et de responsabilité. Le Ministère a également poursuivi ses efforts en vue de modifier la législation canadienne régissant le droit d'auteur. Il a organisé, en partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien, des consultations nationales approfondies afin de recueillir le point de vue des Canadiens sur la création d'un cadre de référence sur le droit d'auteur au XXI^e siècle. Dans la *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur* (projet de loi C-48 déposé de nouveau plus tard sous le nom de projet de loi C-11), qui a reçu la sanction royale le 12 décembre 2002, des réponses ont été apportées aux questions relatives à la retransmission par Internet. Un rapport législatif qui décrit les principales questions à régler dans la modification de la *Loi sur le droit d'auteur* et qui propose un programme de travaux législatifs et politiques futurs, a été déposé au Parlement.

Les OSM consultent également les intervenants sur l'éventualité de former des partenariats et d'adopter des codes volontaires afin de maximiser les avantages pour les consommateurs à un coût inférieur pour le gouvernement et les entreprises, grâce à des règlements moins normatifs. Le Code volontaire sur la lecture optique des prix en est un exemple (strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incb-bc.nsf/vwGeneratedInterF/ct02381f.html). Le Bureau de la concurrence l'a approuvé en partenariat avec des associations de vente au détail telles que

l'Association canadienne des chaînes de pharmacies et l'Association des consommateurs du Canada. Le Code stipule que, si le prix lu par lecture optique d'un article est supérieur à celui annoncé en magasin ou à tout autre prix affiché, le détaillant remet l'article au client gratuitement, à concurrence de 10 \$. Depuis l'entrée en vigueur du Code, le nombre de plaintes auprès du Bureau de la concurrence a diminué.

Industrie Canada veille aussi à ce que le point de vue des intervenants soit entendu au Parlement. Après des consultations publiques approfondies, le Ministère a terminé un rapport sur la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Le ministre de l'Industrie a déposé ce rapport au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce afin d'aider ce dernier dans l'examen législatif de ces deux lois (strategis.gc.ca/epic/internet/incilp-pdci.nsf/vwGeneratedInterF/cl00678f.html). Le rapport résume les problèmes cernés par les intervenants dans le cadre de vastes consultations, menées entre autres par le Groupe de travail sur l'insolvabilité personnelle (GTIP), au sujet notamment de questions relatives à des politiques administratives et à l'insolvabilité des entreprises et des consommateurs.

Industrie Canada a financé une révision par les pairs, à l'OCDE, de la modification de la réglementation du secteur canadien des télécommunications. Le rapport publié reposait sur des consultations auprès des membres de l'industrie et des groupes de consommateurs canadiens, en plus de l'étude minutieuse effectuée par les pays membres de l'OCDE. Il conclut que le Canada est au nombre des chefs de file des pays membres de l'OCDE en ce qui a trait au rendement dans le secteur des télécommunications. Ses résultats sur le plan des pratiques exemplaires tiennent dans une large mesure à ses modes et cadres de réglementation et à ses structures politiques. Signe de l'importance de cette reconnaissance internationale, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie s'est intéressé à des éléments tirés de la révision par les pairs dans son examen des restrictions imposées par le Canada sur l'investissement étranger dans les télécommunications.

Dans le cadre de leurs activités, les OSM tiennent compte d'autres préoccupations des intervenants au sujet du fardeau réglementaire. Ainsi, les règlements régissant la certification et l'approbation du matériel de télécommunications et de radiocommunication ont été rationalisés, ce qui permet aux fabricants de commercialiser ce matériel six mois plus tôt et de réaliser des économies substantielles. Ces changements ont certes contribué à accroître l'efficacité du marché en réduisant le fardeau réglementaire, mais le passage d'une structure de surveillance préalable à la mise sur le marché à une structure de surveillance après-vente n'a pas été sans problèmes.

S'assurer que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres

L'évolution du marché, les fluctuations économiques et la déréglementation comptent parmi les nombreux facteurs qui obligent à revoir constamment les services, les interventions et les outils utilisés par les OSM pour s'assurer que le marché fonctionne efficacement et équitablement. Il ne suffit pas de fixer les règles du marché. Les OSM prennent les devants pour moderniser les services offerts à la clientèle et les outils utilisés pour détecter, prévenir et décourager les comportements frauduleux, inéquitables et trompeurs.

Au cours de l'exercice écoulé, les OSM se sont efforcés d'améliorer la conformité et de veiller au respect de diverses lois régissant le marché. Corporations Canada a mis en place un programme de vérification afin d'améliorer le respect des obligations de déclaration en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les mesures d'application comprenaient un programme de dissolution pour dissoudre les sociétés qui ne déposaient pas de déclaration annuelle. Après l'instauration de ces programmes, les sociétés vérifiées se sont davantage conformées à la réglementation et Corporations Canada a mieux apprécié les raisons de non-conformité, ce qui lui a permis d'améliorer les mesures de vérification du respect des lois et règlements.

Afin de s'assurer de l'efficacité des mécanismes d'application de la loi, les OSM collaborent et créent des partenariats avec d'autres autorités. Ainsi, le Bureau de la concurrence a ouvert une enquête officielle en partenariat avec la Federal Trade Commission des États-Unis et la Competition and Consumer Commission de l'Australie. L'enquête portait essentiellement sur les indications trompeuses données par Thane Direct Canada Inc. (Thane), fabricant d'Abtronic, dispositif d'électro-stimulation musculaire. Le résultat de cette enquête a mené à un consentement en vertu duquel Thane a accepté, entre autres, de cesser la vente et la commercialisation d'Abtronic, de payer une sanction administrative pécuniaire de 75 000 \$ et de rembourser à tout client non satisfait le prix du produit. Plusieurs milliers de clients devraient bénéficier de ce remboursement. Cette approche a également permis d'éviter une action en justice coûteuse.

Mise en application des règles du marché

Le Bureau de la concurrence a lancé une campagne d'application de la loi ciblée contre des cartels transfrontaliers anticoncurrentiels. Avec l'aide d'organismes antitrust d'autres pays et du ministère de la Justice du Canada, il a réussi à obtenir, dans bien des cas, des condamnations à l'amende. En voici deux exemples.

- La société japonaise Nippon Gohsei Industries Ltd. a été condamnée à payer 100 000 \$ pour sa participation à une entente de fixation des prix et de partage de marché qui a nui aux Canadiens, ceux-ci ayant dû payer plus cher des ingrédients de conservation alimentaire. Dans ce cas, les consommateurs feront une économie d'environ 7,4 millions de dollars.
- La société Degussa AG a été condamnée à verser une amende totale de 2,5 millions de dollars, Lonza AG, à une amende de 1,1 million, et Nepera Inc. et Reilly Industries, Inc., à une amende de 240 000 \$ et 35 000 \$, respectivement. Un particulier, K. Sommer, a été condamné à une amende totale de 150 000 \$ pour son rôle dans l'entente de fixation des prix et de partage de marché dont ont été victimes les consommateurs canadiens de vitamine B3. Dans ce cas, les consommateurs feront une économie d'environ 141 millions de dollars.

Éviter que l'affaire traîne a constitué, dans beaucoup de ces cas, un défi en raison des obligations de confidentialité propres à chaque pays. Le Bureau de la concurrence s'efforce donc d'améliorer la coordination et l'échange de renseignements avec les autres pays dans les affaires antitrust.

(bc-cb.gc.ca)

« Le Centre de dépôt électronique de la Direction générale des corporations (Corporations Canada) permet aux entreprises de déposer divers documents, comme ceux de constitution en société par actions ou les déclarations annuelles, par Internet, et cela du bureau ou de la maison, sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Les soumissions en ligne réduisent les frais de livraison en éliminant des dépenses et des délais habituels en la matière. De plus, un accusé de réception est délivré immédiatement, car les soumissions électroniques permettent à la Direction générale des corporations d'offrir un traitement rapide dans un délai d'un jour ou deux. S'ajoute à cela une incitation financière, car les frais de dépôt en ligne pour une constitution en société de régime fédéral sont de 200 \$, au lieu de 250 \$ normalement. »

Accenture,
The Government Executive Series,
eGovernment Leadership: Engaging the Customer,
avril 2003

Par des mécanismes d'application, les OSM s'assurent aussi de la bonne utilisation de l'infrastructure des télécommunications et de la radiocommunication au Canada. Un programme, le Laboratoire d'analyse des protocoles, a été créé en étroite collaboration avec les États-Unis, afin de savoir dans quelle mesure l'infrastructure canadienne des télécommunications est exposée à des cyberattaques malveillantes. De plus, Industrie Canada a mis en œuvre une stratégie en réponse à une décision de la Cour suprême du Canada relative à la *Loi sur la radiocommunication*. Cette décision confirme l'interdiction du décodage non autorisé d'émissions de télévision canadiennes et étrangères diffusées par satellite. Cette approche aux multiples facettes, mise au point en partenariat avec d'autres ministères et l'industrie de la radiodiffusion, favorisera l'application de la loi pour mettre fin au piratage des signaux et aux activités du marché semi-clandestin, qui coûteraient plus de 400 millions de dollars par an à l'industrie de la radiodiffusion.

Internet et la sécurité des enfants

Industrie Canada met tout en œuvre pour empêcher l'exploitation sexuelle en ligne des enfants. Cyberaide.ca, site Web et service d'écoute téléphonique administré par Child Find Manitoba, a été lancé cette année grâce aux efforts conjugués d'Industrie Canada, du ministère de la Justice Canada, de Patrimoine canadien, des représentants des forces de l'ordre, du secteur privé et de groupes sans but lucratif. Ce service permet au public de signaler tout contenu et activité Internet qui pourraient être illégaux, comme la pornographie juvénile et les informations trompeuses sur l'identité diffusées dans Internet pour attirer des enfants à des fins sexuelles.

(cyberaide.ca)

Avec le concours de la GRC, de Scouts Canada, de Patrimoine canadien et de Transports Canada, Industrie Canada a lancé en avril 2002 un programme national sur la sécurité de l'enfant, Sois prudent, c'est gagnant, qui vise à renseigner les jeunes sur la sécurité dans Internet, l'intimidation, la sécurité en autobus scolaire et la tolérance.

(scouts.ca/bbtr/bf.html)

Ces programmes satisfont aux engagements pris dans le cadre de la stratégie Cyberaverti du gouvernement du Canada (la Stratégie canadienne pour l'utilisation sécuritaire, prudente et responsable d'Internet).

Les OSM revoient et améliorent leur prestation de services pour répondre aux besoins du marché. Afin de régler le problème d'interférence sur les fréquences radioélectriques, le Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications a mis au point l'Explorateur de spectre. Ce programme utilise du matériel ultramoderne de surveillance du spectre, qui a suscité un intérêt national et international pour ce type d'activités.

Les processus opérationnels sont également examinés afin de cerner les lacunes. Ainsi, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a pu réduire considérablement son délai de délivrance de marques de commerce, qui est passé de 16,3 à 12,3 mois, grâce à une rationalisation des processus opérationnels, à la dotation en personnel et à la formation.

Le Bureau du surintendant des faillites Canada (BSF) a mené à bien plusieurs initiatives fructueuses en ce qui concerne le respect des lois par les syndics. Il a travaillé en partenariat avec l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) afin de refondre entièrement le Programme national de reconnaissance professionnelle en insolvabilité (PNPRI), qui forme des candidats admissibles à l'obtention d'une licence de syndic, et a délivré 35 nouvelles licences de syndic. De plus, le BSF a procédé à 283 contrôles des pratiques des syndics et à une trentaine de vérifications de syndics. Il a aussi pris deux mesures conservatoires supplémentaires afin de mettre à l'abri de fraudes plus de 5 000 successions insolubles ou en faillite. Toutes ces mesures ont aidé à garantir l'intégrité du régime de l'insolvabilité et à protéger de façon continue les droits des débiteurs et des créanciers. Enfin, le BSF a poursuivi ses efforts pour affirmer la compétence constitutionnelle du surintendant pour ce qui est de prendre des mesures disciplinaires contre les syndics.

Au début de décembre 2002, le BSF a lancé la première phase (dépôt électronique pour l'administration sommaire des faillites) d'un système de dépôt électronique, qui facilitera le dépôt de tous les documents par les syndics et offrira donc aux Canadiens un système plus efficace. Au 31 mars 2003, 175 syndics de faillite canadiens avaient adopté le système et adressaient leurs documents à l'administration par voie électronique. Le système de dépôt électronique du BSF utilise un mode de traitement reposant sur des règles administratives, afin d'éliminer la nécessité d'une intervention humaine dans la plupart des dossiers, ainsi qu'une approche fondée sur les risques.

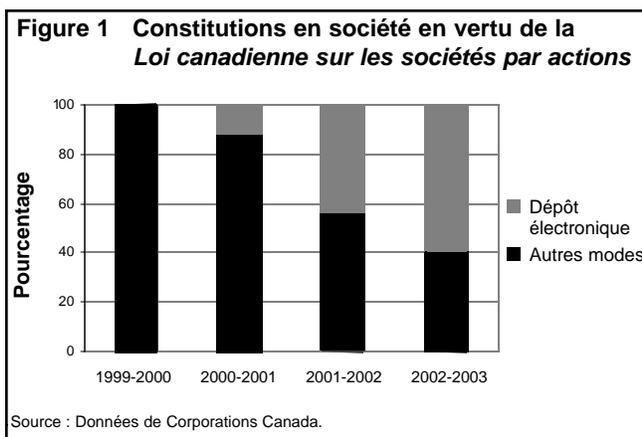
Depuis l'avènement du cybercommerce en décembre 1999, le pourcentage de constitutions en société en ligne effectuées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* est passé de 11 p. 100 en 2000-2001 à 60 p. 100 en 2002-2003. Le succès est attribuable aux services de constitution en société en moins de 24 heures, à des formulaires en ligne faciles à remplir et à un mode de paiement sécurisé dans le cadre d'un service ouvert 24 heures sur 24, sept jours sur sept (voir la figure 1). L'adoption d'une approche axée sur le client a également contribué au succès du dépôt de documents en ligne. Dans le cadre de l'Exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale (GTEC) en octobre 2002, la médaille de bronze, catégorie Projets innovateurs

pangouvernementaux du cybergouvernement, a été décernée à Corporations Canada, pour le Projet pilote commun d'enregistrement en ligne, mené avec les gouvernements de l'Ontario, de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse. Ce projet permet aux clients de se constituer en société sous le régime fédéral et de s'inscrire dans leur province au cours d'une seule session en ligne.

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a agréé à la demande de l'OPIC, qui souhaitait obtenir le statut d'administration chargée de la recherche internationale (ACRI) et d'administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI). Ce sera chose faite à compter de juillet 2004, moment où l'OPIC rejoindra les dix autres bureaux, seuls dans le monde à offrir ces services. Des efforts concertés ont été nécessaires pour obtenir l'accord de l'OMPI. Ainsi, il a fallu augmenter nettement la capacité de production de la Direction des brevets afin de faire face au nombre record de demandes d'examen. En sa qualité d'ACRI et d'ACEPI, l'OPIC pourra offrir à ses clients un meilleur accès au système international des brevets en les aidant à acquérir des droits de brevets dans le monde entier.

Renforcer la confiance dans le marché

Les consommateurs canadiens, qui se débattent avec la complexité croissante du marché, ont encore davantage besoin de renseignements fiables pour renforcer leur confiance dans le marché, être mieux protégés et intervenir plus efficacement. La confiance dans le marché est essentielle pour attirer des investissements, encourager l'innovation et instaurer un climat propice afin de mieux renseigner les consommateurs et les entreprises.



La Passerelle d'information pour le consommateur canadien (**infoconsommation.ca**) aide à répondre à ces besoins en améliorant sensiblement l'accès public à l'information via un guichet unique. Au cours de l'exercice écoulé, la Passerelle a été évaluée afin de juger de l'efficacité du site. Il ressort de cette évaluation que le site est tout à fait comparable à des portails similaires proposés au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie. Des pratiques exemplaires ont été relevées en ce qui concerne la fiabilité de l'information, l'évaluation des besoins des clients, les partenariats stratégiques et la gestion publique. Le Prix du chef de la fonction publique pour l'Excellence en prestation de services — Conversion des services, décerné à la Passerelle, est venu confirmer les conclusions de l'évaluation.

Fort du succès de la Passerelle d'information pour le consommateur canadien, et en réponse aux vœux exprimés par les consommateurs canadiens qui souhaitent voir simplifier le processus de dépôt de plaintes, le Ministère a lancé en juin 2002 le Courriel des plaintes. Ce puissant outil en ligne renseigne les consommateurs sur leurs droits et obligations et leur explique comment entrer en communication avec une entreprise et loger efficacement une plainte. Il communique automatiquement les plaintes à l'organisme compétent.

Devant le regroupement important du segment de la distribution dans l'industrie de l'épicerie, ainsi que les plaintes constantes concernant des prétendues activités anticoncurrentielles dans ce secteur canadien, le Bureau de la concurrence a consulté les intervenants de l'industrie de l'épicerie, les associations professionnelles, des universitaires et des députés, ainsi que trois économistes indépendants, avant de mettre la touche finale à son *Bulletin d'interprétation : L'application des dispositions sur l'abus de position dominante (articles 78 et 79 de la Loi sur la concurrence) dans le secteur canadien de l'alimentation* et de le publier. Les Canadiens disposent maintenant des outils nécessaires pour mieux comprendre comment le Bureau de la concurrence pourrait appliquer les dispositions relatives à l'abus de position dominante.

« Selon nous, le document publié par le Bureau de la concurrence montre que ce dernier a les outils de réglementation voulus pour régler toute question qui peut survenir dans l'industrie. Aucune disposition spéciale visant l'industrie de l'alimentation n'est donc nécessaire dans la *Loi sur la concurrence*. »

Conseil canadien des distributeurs en alimentation,
Canadian Grocer,
février 2003

INVESTISSEMENT

L'investissement est un élément clé de la stratégie du gouvernement pour créer des emplois pour les Canadiens, accroître les richesses du pays et le positionner afin d'assurer sa prospérité future. Des niveaux d'investissement élevés conduisent à des gains de productivité et, par conséquent, à un niveau de vie plus élevé pour tous les Canadiens.

Les études montrent que les entreprises étrangères qui investissent au Canada contribuent à accroître la productivité et l'investissement de capitaux au pays. Environ 34 p. 100 de la R-D dans le secteur crucial de la fabrication sont effectués par des filiales étrangères, qui favorisent ainsi l'innovation et participent au développement de l'économie canadienne du savoir.

Le Canada est bien intégré dans l'économie mondialisée. De 1990 à 2001, le stock des entrées d'investissements directs étrangers (IDE) au Canada par rapport au PIB a augmenté de 10 points de pourcentage, pour atteindre 30 p. 100. Ce résultat, qui classe le Canada au deuxième rang des pays du G7, derrière le Royaume-Uni, pour ce qui est de l'orientation vers l'IDE, révèle aussi qu'il fait plus de deux fois mieux que les États-Unis à ce chapitre.

Au cours des 12 dernières années, le stock des entrées d'IDE au Canada s'est multiplié par plus de deux et demi, passant de 131 milliards de dollars en 1990 à 349 milliards en 2002, près des deux tiers provenant des États-Unis. Durant la même période, les sorties d'IDE des entreprises canadiennes ont plus que quadruplé, pour atteindre 432 milliards de dollars en 2002.

Le Canada a réussi à relever son niveau absolu d'IDE, mais sa part relative de l'IDE nord-américain a considérablement diminué depuis une dizaine d'années, passant de 21 p. 100 en 1990 à 12 p. 100 en 2001. Pour renverser cette tendance et attirer l'attention des investisseurs étrangers, le Canada devra relever des défis majeurs en comptant sur l'apport et la coopération de tous les ordres de gouvernement ainsi que sur la pleine participation de l'industrie privée.

Industrie Canada continue de travailler en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires ainsi que l'industrie, pour améliorer le climat de l'investissement et mieux faire connaître les avantages du pays aux investisseurs potentiels. Le Ministère cherche également à renforcer la capacité des collectivités canadiennes en matière d'infrastructures pour accroître leur attrait auprès des investisseurs. L'objectif est de faire du Canada une destination de choix en Amérique du Nord pour les investisseurs étrangers.

Promouvoir davantage le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger

On évalue à 296,5 millions de dollars la somme allouée en 2002-2003 afin de mieux faire connaître le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger.

Secteurs d'investissement prioritaires

En repérant et en ciblant des secteurs d'investissement prioritaires, Industrie Canada et ses partenaires ont pu élaborer des stratégies de commercialisation et de communications sectorielles.

Voici les secteurs d'investissement prioritaires d'Industrie Canada :

- technologies de l'information et des communications;
- sciences de la vie;
- aérospatiale et défense;
- automobile;
- technologies énergétiques;
- produits chimiques.

Agriculture et Agroalimentaire Canada et Ressources naturelles Canada sont des partenaires sectoriels clés.

(investiraucanada.gc.ca)

Pour réaliser son objectif de promouvoir davantage le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger, le Ministère a précisé un certain nombre d'engagements clés en matière de résultats (*voir le tableau des priorités d'Industrie Canada, page 6*). Les résultats obtenus par Industrie Canada sont exposés par principal engagement en matière de résultats.

Réalisations par principal engagement en matière de résultats

Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger

Pour continuer d'améliorer le climat de l'investissement au Canada, il faut éliminer les obstacles à l'investissement réels ou perçus comme tels. Afin de relever ce défi, le Ministère consulte l'industrie canadienne et des entreprises multinationales étrangères, analyse des questions clés en la matière et préconise des changements importants à la politique et à la réglementation. Les investisseurs potentiels ont repéré quantité de problèmes, la majorité se rapportant à la réglementation sanitaire, fiscale et environnementale. Partenaires pour l'investissement au Canada (PIC), initiative commune réalisée par Industrie Canada en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), a donc publié un rapport de défense des politiques, montrant l'incidence de la réglementation sur le climat d'investissement. Le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente examinera les résultats de ce rapport en vue de préciser une nouvelle approche en matière de réglementation au pays.

Afin de s'assurer que les politiques du Canada en matière d'investissement sont parmi les meilleures du monde, Industrie Canada a demandé un examen parlementaire des restrictions à l'investissement étranger dans le secteur des télécommunications. La question posée était la suivante : « Comment le Canada peut-il assurer l'accès à un bassin de capitaux plus important afin d'investir dans de nouvelles infrastructures de télécommunications améliorées sans compromettre ses intérêts nationaux? » Afin de faciliter l'examen, Industrie Canada a publié un document de travail exposant les enjeux clés et les principales questions à se poser. Le rapport publié à l'issue de l'examen parlementaire, en avril 2003, permet de mieux comprendre les questions complexes relatives aux restrictions à l'investissement étranger dans les télécommunications. En réponse au rapport du Comité, Industrie Canada formulera d'ici l'automne 2003 des recommandations sur les mesures que le gouvernement du Canada devrait prendre.

Investir dans l'amélioration de la qualité de vie

Le Programme d'infrastructures Canada-Ontario (PICO), volet ontarien du Programme infrastructures Canada, permet au gouvernement fédéral de contribuer grandement à améliorer la qualité de vie des Ontariens. Bien que ce programme accorde d'abord et avant tout la priorité aux infrastructures municipales d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, il investit également dans les sports, la culture, le tourisme, les transports et l'innovation.

Entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, le PICO a annoncé l'approbation de 205 projets, la contribution du gouvernement du Canada s'élevant alors à plus de 400 millions de dollars. En tout, à la fin de l'exercice, 381 projets avaient été annoncés depuis le lancement de ce programme, ce qui représente un investissement fédéral supérieur à 525 millions, soit plus de 75 p. 100 des fonds fédéraux. L'on prévoit que les investissements du PICO entraîneront dans la province des investissements supplémentaires de capitaux de plus de 1,5 milliard de dollars, susceptibles de dépasser les 2 milliards d'ici la fin du programme, en 2006.

En 2002-2003, les fonds du PICO ont été rapidement affectés et il a fallu clore le processus de mise en nomination pendant l'été 2002.

(www.ic.gc.ca/coip-pico)

De plus, le Ministère a terminé une évaluation de l'incidence de la *Loi sur Investissement Canada* depuis son entrée en vigueur, en 1985. Industrie Canada a également terminé une analyse dans laquelle la Loi est comparée à des régimes d'examen de l'investissement dans d'autres pays. Cela permettra au Ministère de juger de l'efficacité du régime d'examen de l'investissement au Canada et d'avoir des points de comparaison avec d'autres pays.

Positionner le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement

Atteindre l'excellence précise que l'une des grandes priorités du gouvernement du Canada est de faire valoir le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement.

Afin d'inciter davantage les entreprises à considérer le Canada comme une destination privilégiée pour leurs investissements, le Ministère a mis en place, par l'intermédiaire de PIC, un programme de marketing stratégique visant certaines régions et secteurs clés. Cela a permis à Industrie Canada de mobiliser les ressources d'un certain nombre d'organismes et de cibler des investisseurs potentiels à l'aide d'efforts de marketing constants. Cette démarche a également permis d'accroître et d'améliorer la coordination des activités fédérales de promotion de l'investissement et d'adresser des messages cohérents aux investisseurs étrangers.

Industrie Canada et PIC ont cherché activement à mieux faire connaître les études de KPMG sur les entreprises (1997, 1999, 2002), qui concluent que le Canada est l'endroit le plus rentable où démarrer et exploiter une entreprise. D'après l'étude réalisée en 2002, intitulée *Choix concurrentiels : Comparaison des coûts des entreprises en Amérique du Nord, en Europe et au Japon*, le Canada offre un avantage moyen de 14,5 p. 100 sur le plan des coûts par rapport aux États-Unis. Pays où les coûts pour y faire des affaires sont globalement les plus faibles, le Canada offre des avantages particuliers convaincants aux entreprises étrangères à la recherche du meilleur endroit où investir, s'implanter ou prendre de l'expansion.

L'attrait du Canada pour les investissements donne d'heureux résultats. La valeur des investissements au Canada a connu une croissance spectaculaire, passant de 131 milliards de dollars en 1990 à 349 milliards en 2002, les deux-tiers de ces investissements provenant des États-Unis.

Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en les incitant à maintenir au pays leurs investissements actuels

En collaboration avec divers partenaires, Industrie Canada s'est efforcé d'attirer et de retenir les investissements accrus de multinationales en menant à cet effet des campagnes ciblées et concertées. Ainsi, la coopération avec le secteur privé, à l'échelle nationale et internationale, a permis de former des alliances stratégiques et de promouvoir l'investissement par l'entremise de

Conseil du partenariat pour le secteur canadien de l'automobile

De concert avec les dirigeants de l'industrie, Industrie Canada a travaillé à la création du Conseil du partenariat pour le secteur canadien de l'automobile (CPSCA), conseil mené par l'industrie où siègent les chefs de la direction de cinq usines de montage canadiennes, les principaux fabricants de pièces, le président du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile et de l'aérospatiale, des universitaires et les ministres de l'Industrie du Canada, de l'Ontario et du Québec.

Le CPSCA a pour but d'améliorer la compétitivité de l'industrie et de repérer des possibilités d'innovation et d'investissement futurs.

Le 4 septembre 2002, le CPSCA s'est réuni pour la première fois et a créé cinq groupes de travail (politique fiscale et de l'investissement, innovation, infrastructure commerciale, ressources humaines, et harmonisation de la réglementation).

la campagne dirigée par PIC dans le cadre du Programme de jumelage des sous-ministres avec les pays investisseurs prioritaires. Les réinvestissements des multinationales en activité au Canada sont également importants.

Afin de le faire comprendre et en cernant les possibilités de plus grande collaboration, Industrie Canada, par l'intermédiaire de PIC, a commencé à étudier les programmes de réinvestissement et de maintien des investissements de divers secteurs industriels, d'autres ministères, des provinces, des territoires et des municipalités. Plusieurs multinationales déjà présentes au Canada ont annoncé de nouveaux investissements, entre autres dans les secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale, des TIC et des produits chimiques.

Parmi les nouveaux investissements dans l'aérospatiale et la défense, mentionnons la création d'un fonds de capital de risque de 10 millions de dollars par Boeing et l'établissement de Turbomeca. Dans le secteur de l'automobile, les usines de montage ont réinvesti plus de 5 milliards au Canada, et deux d'entre elles ont accepté de nouveaux programmes d'approvisionnement en pièces qui représenteront des débouchés évalués à 2,9 milliards pour les fabricants de pièces.

Investissement dans les TIC

Le site Web des Grappes industrielles des TIC offre un aperçu géographique et sectoriel de cette industrie au Canada par domaine d'activité. Fruit d'une collaboration entre des partenaires des TIC et des partenaires locaux, ce site permet aux investisseurs de se familiariser avec les atouts de chaque région du pays en matière de TIC. Chaque grappe comprend un profil de l'industrie, des renseignements sur les entreprises ainsi que des descriptions des établissements de recherche, d'enseignement et de soutien, par ville, région et technologie.

(strategis.gc.ca/grappestic)

Des tables rondes fructueuses ont été organisées sur les marchés prioritaires et dans un certain nombre de secteurs, dont l'automobile, l'aérospatiale, les TIC, les produits chimiques et les sciences de la vie. Elles ont permis de créer des partenariats plus solides et ont favorisé une meilleure coordination entre les parties intéressées, y compris le secteur public (administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales), les organisations non gouvernementales (p. ex. les universités et les établissements de recherche) et le secteur privé. De plus, des réunions de planification bilatérale entre PIC, d'une part, et les provinces, les territoires et les organismes de développement régional, d'autre part, ont favorisé une meilleure coordination des efforts de promotion de l'investissement et donc permis d'adopter une approche plus cohérente et mieux informée.

Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones

Afin d'accroître les capacités des collectivités et d'aider à remédier au manque de financement, FedNor a fourni des fonds de placement aux Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) dans le Nord de l'Ontario et dans les régions rurales de la province. En 2002, les SADC ont versé en tout 41 millions de dollars à plus d'un millier d'entreprises, ce qui a entraîné des investissements supplémentaires de 57 millions provenant d'autres sources ainsi que la création ou le maintien de plus de 4 750 emplois. En outre, un nouveau protocole d'entente signé avec la Banque de développement du Canada apporte la garantie que 15 millions additionnels seront mis à la disposition des PME du Nord qui souhaitent prendre de l'expansion dans des secteurs novateurs.

On connaît peu et on comprend peu le marché canadien du capital de risque, et l'accès à ce type de capital est limité au pays. Pour y remédier, un groupe de travail intergouvernemental a été

mis sur pied. Ce groupe fédéral-provincial-territorial, qui examine différents aspects des marchés de capital de risque, y compris celui provenant d'investisseurs providentiels, devrait remettre ses conclusions à l'automne 2003. Ses travaux aideront à décider de nouvelles options stratégiques afin d'aider les PME canadiennes à avoir plus facilement accès au capital de risque.

Entreprise autochtone Canada (EAC) contribue à favoriser la croissance du secteur canadien des entreprises

autochtones en apportant une aide financière et un appui technique aux entrepreneurs et aux organismes autochtones des régions urbaines, rurales et éloignées, et ce, dans tout le pays. En 2002-2003, le programme a appuyé plus de 950 projets d'entreprise, avec des investissements qui ont permis de réunir par ailleurs près de 70 millions de dollars. Devant le succès d'EAC, le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2003 qu'il lui affectait 10 millions de plus par an, ce qui porte son budget de fonctionnement annuel à 39 millions. L'initiative Accès au capital, réalisée en collaboration avec Affaires indiennes et du Nord Canada, a été prolongée de deux ans. L'investissement de 700 000 \$ d'EAC dans le volet d'achat de réductions de taux d'intérêt a permis d'injecter plus de 26 millions dans l'économie autochtone. D'après le rapport de 2000 de Statistique Canada intitulé *Taux d'échec des nouvelles entreprises canadiennes*, le taux de survie global des PME canadiennes est de 65,2 p. 100. En mettant l'accent sur la viabilité commerciale lors du processus de sélection des demandes et en appuyant davantage les entreprises, EAC améliore le taux de survie (69,8 p. 100) des entreprises à qui elle vient en aide. De plus, EAC a amélioré son programme à plusieurs égards, afin qu'il soit plus facile aux entrepreneurs d'en bénéficier, tout en optimisant la prestation de services. Plus que jamais, EAC est un organisme bien placé pour promouvoir les compétences en gestion d'entreprise et la création d'emplois chez les Autochtones.

Programme de financement des petites entreprises du Canada

Le programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) a pour but de faciliter l'accès à des fonds pour la création, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des PME du Canada.

En 2002-2003, plus de 11 000 prêts ayant généré des investissements de près de 1 milliard de dollars ont été enregistrés dans le cadre du programme FPEC. Parallèlement, plus de 50 contrats de location-acquisition, représentant près de 8 millions de dollars d'investissements au total, ont été enregistrés dans le cadre du Projet pilote de location-acquisition.

(strategis.gc.ca/sc_mangb/smallbus/frndoc/sbla.html)

COMMERCE

Le principal objectif de la stratégie commerciale du gouvernement du Canada est d'augmenter le nombre d'emplois et les salaires au pays afin que tous les Canadiens bénéficient d'un niveau de vie global plus élevé. On estime qu'un emploi canadien sur quatre est lié à la réussite des entreprises

sur les marchés d'exportation. En plus de générer des recettes, le commerce améliore l'efficacité et la productivité, car les entreprises mettent au point ou adoptent de nouvelles technologies et utilisent de nouvelles méthodes de gestion, ce qui entraîne la création d'emplois de qualité. L'investissement, les sciences et la technologie, l'innovation et le commerce sont des domaines étroitement liés; ensemble, ils fournissent une assise solide au développement du commerce international.

Depuis 1990, les exportations canadiennes de biens et de services ont progressé de façon exceptionnelle pendant neuf années consécutives, pour atteindre le chiffre record de 482,7 milliards de dollars en 2000; elles représentaient alors 41 p. 100 du PIB canadien. Cependant, pour la deuxième année de suite, elles marquent une baisse, puisqu'elles ont reculé de 2,4 p. 100 en 2001 et de 0,6 p. 100 en 2002, pour se chiffrer à 468,5 milliards de dollars (*Quatrième rapport annuel sur le commerce international du Canada*, MAECI). Cette baisse tient en partie à l'incidence sur le commerce du climat d'incertitude géopolitique et du repli de l'économie des États-Unis, notre principal partenaire commercial. De plus, la Chine menace de devancer le Canada, actuellement au septième rang mondial. À l'heure actuelle, les exportations de chacun des deux pays représentent 4,3 p. 100 des exportations mondiales, mais celles de la Chine progressent plus rapidement.

Industrie Canada est un des membres fondateurs d'Équipe Canada inc. Ce partenariat, qui regroupe plus de 20 ministères et organismes fédéraux, offre de concert des programmes et des services visant à renforcer la capacité d'exportation des entreprises canadiennes et à promouvoir les biens et les services canadiens sur les marchés étrangers, et ce, en collaboration avec tous les ordres de gouvernement et le secteur privé.

Pour réaliser son objectif de travailler avec les Canadiens pour accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux, le Ministère a précisé un certain nombre d'engagements clés en matière de résultats (voir le tableau des priorités d'Industrie Canada, page 6). Les résultats obtenus par Industrie Canada sont exposés par principal engagement en matière de résultats.

Réalisations par principal engagement en matière de résultats

Maintenir et améliorer l'accès aux marchés

Industrie Canada a un rôle important à jouer, en partenariat avec le MAECI, pour réduire les obstacles au commerce sur les marchés étrangers clés, assurer un accès continu et efficace aux marchés existants et moderniser la frontière commune avec les États-Unis. L'examen récent des politiques et des pratiques commerciales du Canada par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a renforcé l'image du Canada à titre d'économie ouverte et concurrentielle et en tant qu'endroit idéal pour investir et faire des affaires. L'OMC y reconnaît également que le Canada est un pays exemplaire dans son soutien à un environnement commercial fondé sur des règles.

Travailler avec les Canadiens pour accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux

On estime à 32,2 millions de dollars les ressources financières investies en 2002-2003 afin de travailler avec les Canadiens à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux.

Le gouvernement du Canada a pour priorité de poursuivre la libéralisation des échanges aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, tout en défendant ses propres intérêts commerciaux. Industrie Canada joue un rôle important dans les négociations commerciales internationales en consultant l'industrie et les intervenants en vue de formuler et de présenter les positions de négociation du Canada. Voici des exemples de négociations auxquelles Industrie Canada a participé.

- Le commerce des services contribue grandement à la réussite du Canada sur les marchés d'exportation. En effet, représentant plus de 12 p. 100 des exportations totales, les exportations de services augmentent plus rapidement que les exportations de biens. Étant donné l'importance des services, les négociations menées en vertu de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC sont essentielles pour continuer d'obtenir de bons résultats. Se fondant sur des consultations menées auprès des intervenants, le Canada a demandé à plus de 50 pays d'améliorer l'accès à leur marché. Il a aussi rendu publics les engagements qu'il est prêt à prendre en ce sens dans le secteur canadien des services, en échange d'un meilleur accès aux

marchés des services dans divers pays. Ces positions ont été définies dans le cadre des négociations sur l'AGCS en cours à l'OMC.

- Dans le cadre des négociations visant à créer la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), le Canada a déposé des offres initiales en ce qui concerne l'investissement, les services, l'accès aux marchés des biens et des services et les marchés publics. Les négociations de la ZLEA et de l'AGCS doivent se terminer en 2005 et, à mesure qu'elles avanceront, des possibilités de consultations continues plus ciblées se présenteront.
- Le Canada et l'Union européenne (UE) se sont engagés à travailler à la conclusion d'un accord sur le renforcement du commerce et de l'investissement bilatéral unique en son genre, d'une grande portée. S'ajoutant aux résultats escomptés du Programme de Doha pour le développement (OMC), cet accord irait au-delà d'un accord de libre-échange ordinaire, en se concentrant sur une nouvelle génération de questions commerciales.

L'importance des services dans l'économie canadienne ne fait aucun doute. Cependant, il y a moins d'information sur le commerce des services que sur le commerce des biens, et elle est difficile à réunir. Pour remédier à cette situation, Industrie Canada a organisé une table ronde sur des thèmes de recherche stratégique concernant la nouvelle économie et les services.

Les spécialistes réunis à cette occasion se sont entendus sur des questions prioritaires méritant une recherche plus poussée. À mesure que celles-ci seront réglées, Industrie Canada disposera d'analyses économiques et de données pertinentes qui l'aideront à dresser, en appui au secteur

L'harmonisation : source d'occasions d'affaires et d'une plus grande sécurité au pays

Industrie Canada et le gouvernement américain ont travaillé de concert à l'harmonisation des nouvelles ressources du spectre pour répondre à un ensemble d'exigences en matière de radiocommunication. De nouvelles fréquences prioritaires ont été affectées à la sécurité publique, à la radiolocalisation et à la sécurité nationale. D'autres ont aussi été ouvertes pour des produits de consommation exempts de licence et pour l'accès sans fil aux communications à large bande. Grâce au spectre harmonisé, les consommateurs continuent de bénéficier de nouveaux produits et services sans fil, et les entreprises ont de nouveaux moyens de mettre au point et de commercialiser des produits et des services de communication novateurs. Cette harmonisation garantit aussi que les ressources des fréquences prioritaires peuvent être utilisées pour des installations radio essentielles afin d'accroître la sécurité des Canadiens. Le spectre commercial favorisera également des investissements importants dans l'infrastructure des télécommunications par et dans le secteur privé et contribuera à accroître les recettes de l'industrie des télécommunications.

des services, un programme de recherche stratégique tourné vers l'avenir. Les décideurs auront aussi de meilleurs outils pour repérer les obstacles au commerce et les solutions de facilitation.

Les États-Unis demeurent le principal partenaire commercial du Canada, plus de 80 p. 100 des exportations canadiennes étant destinées à ce marché. Industrie Canada continue de jouer un rôle de premier plan pour défendre et appuyer des initiatives qui assurent et améliorent la mise en place d'une frontière sûre et transparente, dans le cadre des initiatives Frontière efficace.

Industrie Canada met tout en œuvre pour réduire les obstacles au commerce international. Or, il est tout aussi important d'éliminer les obstacles au commerce intérieur. Le Ministère travaille avec toutes les provinces et les territoires afin de s'entendre sur des dispositions visant à inclure les achats des sociétés d'État dans l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Leur application étendrait aux sociétés d'État le chapitre des achats, ce qui ajouterait 20 milliards de dollars d'achats annuels aux 45 milliards déjà visés par cet accord. De plus, Industrie Canada participe à un examen visant à simplifier, à préciser et à élargir la portée des dispositions du chapitre de l'ACI, portant sur les achats.

Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs

Dans le sondage intitulé *Opinions des Canadiens et Canadiennes sur le commerce international*, réalisé en mai 2003, 84 p. 100 des personnes interrogées ont répondu que l'une des grandes priorités du gouvernement en matière de commerce international devrait être de fournir des services et des conseils aux entreprises, notamment aux PME, pour les aider à exporter.

Au nombre des principaux services qu'ils proposent, les Centres de commerce international (CCI) d'Industrie Canada travaillent en étroite collaboration avec les exportateurs, nouveaux et potentiels, afin de les familiariser avec les avantages et les rouages de l'exportation et de les aider à renforcer leur capacité en la matière.

Les CCI ont rejoint plus de 31 800 clients à l'occasion de missions, de colloques et d'ateliers sur les avantages, les possibilités et les rouages de l'exportation. Ces événements s'adressaient d'abord et avant tout aux PME. De fait, 44 p. 100 des participants comptaient moins de neuf employés et 37 p. 100, de 10 à 99.

D'après les commentaires recueillis auprès des clients lors de certaines de ces rencontres, 82 p. 100 étaient suffisamment intéressés par le sujet pour chercher d'autres renseignements, et au vu des

renseignements reçus, 54 p. 100 pensaient changer leurs méthodes d'exportation. Conscient qu'il serait bon pour le Ministère de connaître l'incidence de ces activités à long terme, Industrie Canada étudie des solutions pour faire un suivi auprès des exportateurs.

Il est facile de se renseigner sur les exportations en composant le numéro 1 888 des Services d'information sur l'exportation d'Équipe Canada inc. En 2002-2003, ces services, dont s'occupent les Centres de services aux entreprises du Canada, ont répondu à plus de 15 000 appels relatifs au commerce. Les demandes de renseignements des entreprises canadiennes portaient, en premier lieu, sur les trois domaines suivants : les tarifs et la logistique (36 p. 100), les mesures à prendre pour se lancer sur les marchés d'exportation (24 p. 100) et le financement (14 p. 100).

Mission de l'Équipe commerciale du Nord de l'Ontario à Atlanta

FedNor a organisé une mission pour l'Équipe commerciale du Nord de l'Ontario à Atlanta. Dix-huit entreprises et organismes de la région ont participé à cette mission, que dirigeait le secrétaire d'État. Cent vingt rencontres entre entreprises ont eu lieu. Il en est résulté des contrats se chiffrant à quelque 280 000 \$ au total, et d'autres devraient suivre.

Compte tenu du succès de cette mission, d'autres du même type seront organisées pour continuer d'aider les PME du Nord de l'Ontario à percer sur le marché américain.

Développer les marchés étrangers

Les exportateurs canadiens chevronnés cherchent toujours à exporter davantage ou à diversifier leurs exportations. Industrie Canada appuie le travail des Équipes Sectorielles Commerciales Canada (ESCC), principaux artisans de la coordination de la planification nationale de l'expansion du commerce et de la mise en œuvre d'activités commerciales dans les secteurs à haut rendement. Les Équipes réunissent des représentants d'entreprises privées, d'associations professionnelles et de l'industrie ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux. Ce partenariat permet à l'industrie de guider le processus de planification du gouvernement, en s'assurant que ses efforts vont dans le sens des priorités de l'industrie, et favorise une plus grande coordination, intégration et efficacité des processus en tirant le meilleur parti des ressources humaines et financières.

Renforcer le développement du marché international

En septembre 2002, le Secteur de l'industrie a organisé une mission en Chine, similaire à celle qui s'est rendue au Japon en 2001. Cette mission a permis de mieux comprendre la situation économique et le climat des affaires en Chine ainsi que les défis propres à ce marché, de préciser des possibilités de partenariat, d'investissement et d'exportation et, enfin, de recueillir des données en vue d'élaborer des plans d'action pour des secteurs précis du marché asiatique.

Les ESCC ont organisé, complètement ou en partie, plus de 100 missions commerciales et autres activités liées au commerce. Malgré des ressources limitées, les résultats sont positifs. Environ 90 p. 100 des participants interrogés déclarent que les initiatives leur ont permis d'accéder à de nouveaux marchés et de maintenir ou d'accentuer leur présence sur des marchés étrangers. Quelque 8 p. 100 des répondants déclarent également avoir conclu des ventes sur place pour plus de 500 000 \$ et 15 p. 100, avoir repéré plus de 10 possibilités d'affaires solides.

Parallèlement, Industrie Canada contribue grandement à améliorer l'image de marque du Canada en tant que fournisseur important de biens et de services supérieurs. Le programme visant à améliorer l'image de marque du Canada a été adopté pour mieux faire connaître le pays lors d'importantes foires commerciales internationales. À l'occasion de certaines d'entre elles, des enquêtes de référence ont été réalisées afin d'évaluer l'incidence des pavillons du Canada sur le public étranger; il en ressort qu'elle est positive. En voici un exemple.

L'industrie reconnaît les efforts

Équipe sectorielle commerciale Canada des TIC a été honorée lors de la remise des Prix du ministre du Commerce international, en 2002, pour l'aide extraordinaire qu'elle a apportée à Nortel, afin que la société obtienne un contrat de 23 millions de dollars pour la vente de produits de commutation au Bangladesh Telegraph and Telephone Board.

- À Americana 2003, salon des technologies environnementales panaméricain, 56 p. 100 des visiteurs étrangers ont déclaré qu'à la suite de leur visite au Pavillon du Canada, ils noueraient certainement (22 p. 100) ou probablement (34 p. 100) de nouvelles relations d'affaires avec une entreprise canadienne, et 75 p. 100 de ceux qui en entretiennent déjà une ont déclaré, à la suite de leur visite, qu'ils la renforceraient probablement (42 p. 100) ou certainement (33 p. 100). Après avoir visité le Pavillon, la part de visiteurs étrangers qui considéraient le Canada comme un pays de pointe offrant des produits et des services supérieurs avait augmenté de 14 p. 100 et la proportion qui le percevaient comme un pays industriel moderne et dynamique, de 9 p. 100.

L'Initiative des villes durables (IVD) reste une réussite pour le Canada, car elle encourage la mise au point et la diffusion de technologies environnementales et habilitantes aux retombées économiques et environnementales durables sur les marchés cibles. Plus de 675 entreprises et organisations gouvernementales et non gouvernementales canadiennes participent à l'IVD dans

sept pays. Au stade de projet pilote, lancé en 1999, l'IVD offrait un cadre où ont été retenus des projets de partenariat d'une valeur de 3 milliards de dollars entre des organisations canadiennes et des municipalités participantes étrangères. Un éventail de projets seront réalisés, portant sur les systèmes de gestion durable des déchets à grande échelle, les plans d'aménagement ou d'expansion des réseaux collecteurs d'eaux pluviales ou usées, le tourisme, les télécommunications, la gestion énergétique et les transports urbains. Avec l'ajout d'Alger et de Dakar, l'IVD compte maintenant neuf villes partenaires et offre ainsi aux organisations canadiennes de nouvelles possibilités commerciales et de coopération, et un meilleur accès au développement des marchés ainsi qu'aux débouchés commerciaux. De plus, des alliances stratégiques se sont formées, contribuant à élargir les réseaux internationaux et à permettre au Canada d'être plus à même de saisir des occasions d'affaires internationales, même au-delà de l'IVD.

Stimuler de façon plus coordonnée et concertée l'expansion du commerce international

Membre à part entière d'Équipe Canada inc, Industrie Canada travaille en collaboration avec un réseau de membres de l'équipe afin de proposer des programmes et des services aux exportateurs. Les ESCC continuent de jouer un rôle de premier plan en regroupant les efforts des divers intervenants en vue d'adopter une approche concertée du développement du commerce dans les secteurs clés de l'industrie : aérospatiale et défense, automobile, bio-industries, matériaux de construction, matériel et services d'énergie électrique, environnement, santé, TIC, matériel et services du secteur pétrolier et gazier, plastiques et services. Pour chaque dollar investi par Industrie Canada dans les activités des équipes, les partenaires d'ESCC ont versé en contrepartie environ 9 \$, démontrant ainsi à quel point les partenariats entendent unir leurs ressources pour réaliser des objectifs stratégiques.

Dans les régions, Industrie Canada collabore avec les Réseaux commerciaux régionaux (RCR) afin d'aider les entreprises clientes, tout en reconnaissant les besoins propres aux régions. Les RCR sont des organismes fédéraux-provinciaux-territoriaux peu structurés, dont certains incluent des représentants municipaux et du secteur privé. Organismes essentiels à la coordination des activités des nombreux participants divers qui font du commerce, afin d'offrir aux clients un accès centralisé, ils se concentrent sur les régions extérieures aux grands centres urbains. Industrie Canada a entrepris la toute première étude sur tous les réseaux, afin de cerner leurs points communs, leurs différences et leurs besoins. Se fondant sur les résultats de cette étude, le Comité de sous-ministres chargé du développement du commerce international a reconnu l'importance du travail de ces organismes et il examine des modèles durables afin de venir en aide aux RCR viables.

Île-du-Prince-Édouard — Les équipes commerciales ont le sens des affaires

L'équipe commerciale de l'Î.-P.-É. attribue son succès à la planification, à l'organisation et la tenue concertées d'activités qui ont contribué à accroître les exportations de la province. Entre autres, une mission commerciale multisectorielle, organisée en coopération avec l'ambassade du Canada en Irlande, s'est rendue à Dublin. Voici les premiers résultats :

- les recettes cumulées des huit entreprises participantes de l'Î.-P.-É. devraient dépasser les 4,6 millions de dollars au cours des deux prochaines années, recettes attribuables directement aux nouvelles relations commerciales établies en Irlande;
- quelque 35 nouveaux emplois devraient être créés pendant la même période.

2.6 Thèmes pangouvernementaux et initiatives de gestion

Modernisation de la fonction de contrôleur

La modernisation de la fonction de contrôleur est une réforme de la gestion du secteur public visant à renforcer les fondements d'une prise de décision éclairée, afin de favoriser des méthodes modernes et novatrices de gestion dans l'ensemble du gouvernement.

La haute direction d'Industrie Canada s'est pleinement engagée à moderniser la fonction de contrôleur en adoptant un plan d'action sur deux ans, axé sur les priorités suivantes : valeurs et éthique, mesure du rendement, gestion et communication des risques ainsi que formation et perfectionnement professionnel. Même si le Ministère n'en est encore qu'à l'étape préliminaire de la réalisation de cette initiative de gestion importante, bon nombre de ses secteurs, directions générales et programmes ont réussi à mettre en place des outils, des structures et des initiatives, ou sont en train de le faire, afin d'aider leurs employés à comprendre les principes et les méthodes de gestion modernes et à les appliquer.

Voici les faits saillants des progrès réalisés par le Ministère dans la modernisation de la fonction de contrôleur :

- D'après le sondage intitulé *Points de vue sur la modernisation de la fonction de contrôleur* (www.ic.gc.ca/imfc) réalisé par EKOS auprès d'Industrie Canada, de Santé Canada et de Ressources naturelles Canada :
 - les deux tiers des gestionnaires d'Industrie Canada interrogés ont indiqué qu'ils connaissaient de modérément à très bien la fonction de contrôleur moderne, ce qui permet de conclure que le Ministère a réussi à les sensibiliser davantage à l'initiative;
 - plus de 60 p. 100 des gestionnaires d'Industrie Canada ont noté que leur direction générale contribuait à plusieurs égards à la modernisation de la fonction de contrôleur, ce qui laisse entendre que l'initiative influe déjà sur le mode de fonctionnement d'Industrie Canada.
- Plus de la moitié des employés s'inspirent d'un énoncé de valeurs et d'éthique propre à leur secteur. Des efforts sont déployés pour élaborer de tels énoncés dans tous les secteurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les progrès et les résultats de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, veuillez vous reporter au premier rapport du Ministère intitulé *Modernisation de la fonction de contrôleur — Rapport annuel sur le progrès* (www.ic.gc.ca/imfc).

Gouvernement en direct

Industrie Canada a atteint ses objectifs pour 2003 en ce qui concerne le GED. Les clients d'Industrie Canada peuvent maintenant obtenir en ligne tous les renseignements concernant les programmes. En outre, en plus des modes de prestation traditionnels (par téléphone et en personne), les principaux programmes du Ministère offrent des services en ligne sur demande aux clients. Plus important encore, le taux de satisfaction de la clientèle par rapport aux services du Ministère est très élevé. En effet, 65 p. 100 des services d'Industrie Canada ont interrogé leurs clients et 45 p. 100 d'entre eux se sont déclarés « très satisfaits » et 55 p. 100, « satisfaits ». D'autres activités sont en cours pour aider les programmes clés à améliorer les services offerts et à accroître l'efficacité de la prestation électronique de leurs services de bout en bout, dans la mesure du possible, d'ici 2005.

La réalisation de certains des objectifs du GED pour 2003 commence visiblement à porter fruit. Ainsi, plus de 70 p. 100 des nouvelles demandes admissibles de constitution en société se font au moyen d'un nouveau service conjoint provincial-territorial-fédéral offert en ligne; l'approbation des demandes de faillite en ligne ne prend que quelques minutes et non plus un jour ou deux, comme c'était le cas en suivant la procédure habituelle; et le Système nouvellement amélioré de recherche de noms (NUANS) en temps réel permet aux clients de faire, à moindre coût, une recherche de dénominations sociales en une minute en moyenne, alors qu'une maison de recherches demande deux jours.

Une nouvelle charte pour le site Web de Strategis se dessine, après un processus de renouvellement qui a nécessité une évaluation et des consultations approfondies au sein du Ministère et auprès des clients et des parties intéressées. Une fois en place, cette charte se traduira par des économies pour les activités d'édition électronique du Ministère, par une amélioration du contenu et de la qualité, et par de meilleurs moteurs de recherche.

Pour avancer dans ses objectifs relatifs au GED, Industrie Canada a commencé à élaborer une stratégie visant à intégrer la gestion de l'information, les ressources humaines et les communications. Cette stratégie porte sur la réorganisation du fonctionnement, l'accès sécuritaire, la protection des renseignements personnels, l'infrastructure et la restructuration des services administratifs. Dans le cadre de cette stratégie, Industrie Canada a été appelé à jouer les éclaireurs, autrement dit, à être le premier ministère à essayer une nouvelle approche de services en ce qui a trait au « bouton d'achat » du receveur général. Grâce à sa technologie de pointe et aux améliorations les plus récentes apportées en matière de sécurisation des transactions par Internet, le bouton d'achat permet à Industrie Canada d'offrir électroniquement ses renseignements, ses services et ses programmes de financement, y compris de recevoir et de verser des fonds par voie électronique. Industrie Canada a mis ce service en place dernièrement à Corporations Canada et envisage de l'étendre à d'autres groupes. La satisfaction de la clientèle par rapport à ce service fera l'objet d'un suivi pendant l'année financière.

Prestation de services axés sur les citoyens

Industrie Canada entend faire en sorte que tous ses services soient axés sur ses clients, entraînant ainsi une plus grande satisfaction de la clientèle envers la prestation des services offerts, en raison du fait qu'ils sont accessibles, en ligne, continus, intégrés et qu'ils peuvent être obtenus par voies multiples. Le Ministère s'investit largement à deux égards. Tout d'abord, Industrie Canada est considéré comme un chef de file dans l'élaboration d'une vision de la prestation des services aux entreprises à l'échelle de l'administration fédérale pour le gouvernement du Canada, conjointement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada. Au cours de l'exercice 2002-2003, Industrie Canada a dirigé la préparation de la vision et de la carte routière des services aux entreprises, qui servira de modèle au programme global de services du gouvernement du Canada. En sa qualité de chef de file, le Ministère veille à la bonne marche et au développement de services d'accès essentiels pour les entreprises (les Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) et Portaildesaffaires.ca). La mise au point de la nouvelle version du Système d'aide au démarrage d'une entreprise, qui regroupe les renseignements provinciaux et territoriaux, de façon plus complète en est un exemple. Il ressort d'une évaluation que plus de 90 p. 100 des clients qui utilisent les outils de mesure communs du SCT sont « satisfaits » ou « entièrement satisfaits ». Entre autres défis, les CSEC doivent s'adapter à la nature changeante de l'aide demandée, plus complexe. En effet, les clients font eux-mêmes les recherches de base, mais établissent un contact par téléphone ou en personne pour clarifier, confirmer ou obtenir des services à plus grande valeur ajoutée afin de trouver réponse aux questions de leur entreprise.

Par ailleurs, le Ministère revoit et modifie continuellement la prestation des services ministériels grâce à l'initiative d'amélioration des services et aux objectifs du Ministère relatifs au GED, afin de satisfaire aux besoins de ses clients. En voici quelques exemples.

- Entreprise autochtone Canada a terminé une étude sur l'amélioration des processus opérationnels, étude qui a permis d'établir une stratégie en vue de les améliorer. Cette stratégie vise à renforcer l'approche axée sur les clients de l'organisation, à utiliser la technologie de l'information comme outil habilitant, à améliorer la gestion des risques et l'aide à la prise de décision ainsi qu'à favoriser la gestion du savoir dans toute l'organisation.
- Le Bureau du surintendant des faillites Canada a entrepris une série de sondages auprès de ses clients afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes, en plus de mesurer les résultats obtenus par rapport à ces attentes. Des plans d'action sont en préparation, et ils seront diffusés sur le site Web du Bureau une fois terminés.
- À partir des commentaires de ses clients, le Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications a conclu qu'il fallait amener plus de clients à utiliser les services du Spectre en direct et il prendra des mesures en ce sens au cours du prochain exercice financier.
- FedNor a élaboré un plan triennal d'amélioration des services, dont l'un des objectifs prioritaires consiste à formuler et à adopter de nouvelles normes de services relatives à l'approbation de projets et au traitement des demandes.
- Corporations Canada a mené de façon continue un sondage en ligne sur la satisfaction de la clientèle. Les résultats montrent que celle-ci est satisfaite à 93,9 p. 100, ce qui représente une amélioration de près de 10 p.100 par rapport à 2001-2002.

Milieu de travail exemplaire

Industrie Canada appuie les groupes responsables des programmes en mettant en œuvre une stratégie intégrée en matière de recrutement, de maintien en poste et de représentativité qui répond à leurs besoins et tient compte de la diversité de la population qu'ils servent.

Recrutement

Industrie Canada continue d'accorder une importance de premier plan à la diversité dans le cadre de ses pratiques d'embauche. À cette fin, un partenariat a été créé en 2002-2003 entre Entreprise autochtone Canada et l'Université du Manitoba afin d'appuyer la formation d'étudiants autochtones pour augmenter leurs chances d'obtenir un emploi. Le recrutement auprès des étudiants des cycles supérieurs visait principalement les diplômés en économie et, en utilisant le Web, il a été possible de recruter du personnel technique et scientifique. Le projet pilote de deux ans du Ministère déléguant l'autorisation de recrutement extérieur pour les inspecteurs techniques, les examinateurs de brevets d'invention, les chercheurs scientifiques et les ingénieurs, avec ou sans concours, a été prolongé de neuf mois. Cette autorisation permet à Industrie Canada de recruter du personnel sans l'intervention de la Commission de la fonction publique du Canada. Le Ministère demandera une délégation permanente avant la date d'expiration du 31 décembre 2003.

Maintien en poste

Le succès d'Industrie Canada dans l'exécution des programmes et la prestation des services qui servent ses cinq objectifs stratégiques repose sur le talent, les compétences et la motivation de ses employés. Désirant connaître le point de vue de ses employés sur leur milieu de travail, le Ministère a mis en œuvre une stratégie de communication pour encourager son personnel à remplir le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002. Grâce à cette initiative, le taux

de réponse au sondage s'établissait à 63 p. 100, soit une augmentation de 10 points de pourcentage par rapport au sondage de 1999 et un taux de participation de 5 p. 100 supérieur à celui de la fonction publique du Canada dans son ensemble. Un comité consultatif examine les résultats du sondage et élabore diverses mesures pour donner suite aux recommandations formulées.

Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé, une étude détaillée sur les vulnérabilités possibles du Ministère par rapport à l'érosion future des effectifs et sur sa capacité à répondre efficacement aux besoins en matière de renouvellement du personnel, de direction en particulier, a conduit à la tenue d'un concours ouvert à toute la fonction publique et destiné à opérer une présélection des candidats aux postes de direction. De plus, le Programme de perfectionnement en leadership s'est poursuivi pour les employés des niveaux EX moins 1 et EX moins 2. Le programme comprend la formation en matière de leadership, le cadre gouvernemental, un processus de rétroaction à 360 degrés, l'encadrement individuel et l'élaboration de plans d'apprentissage personnalisés des employés; il est complété par les programmes de mentorat et d'orientation professionnelle du Ministère. Un comité des cadres supérieurs se réunit tous les six mois pour examiner les dossiers des employés de niveau EX qui ont besoin d'une affectation ou d'une nouvelle nomination à des fins de perfectionnement.

Représentativité

Industrie Canada s'efforce de constituer un effectif représentatif de la population qu'il sert. Ses quatre comités consultatifs sur la diversité (Autochtones, minorités visibles, personnes handicapées et femmes) jouent un rôle important dans les dossiers relatifs à la représentativité de la main-d'œuvre et au bien-être en milieu de travail. Un plan d'action renouvelé pour l'équité en matière d'emploi a été conçu afin d'accroître la responsabilité confiée aux secteurs et aux régions. Une nouvelle politique sur les installations ministérielles a été présentée et un guide a été publié pour aider les gestionnaires à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne les besoins des personnes handicapées en matière d'installations.

Le Ministère a également fait en sorte que les membres des minorités visibles occupent plus de postes de direction. En effet, quatre nouveaux employés appartenant à des groupes minoritaires visibles ont été nommés à un poste de direction, et deux Autochtones de plus occupent un poste à ce niveau. Pour augmenter davantage le nombre de cadres supérieurs qualifiés appartenant à des minorités visibles, une société privée d'experts-conseils dans le domaine de l'équité en matière d'emploi a été chargée de dresser une liste de candidats externes appartenant à des minorités visibles. Un groupe de 20 personnes a ainsi été provisoirement considéré comme satisfaisant aux critères établis pour les nouveaux cadres supérieurs d'Industrie Canada.

Grâce aux efforts actuels, la représentativité de chacun des quatre groupes désignés est, dans l'ensemble, supérieure aux niveaux de disponibilité actuels des effectifs respectifs. La Commission canadienne des droits de la personne a confirmé qu'Industrie Canada respecte la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. De plus, la représentation des minorités visibles est passée de 7,8 p. 100 au 31 mars 2002 à 8,7 p. 100 au 31 mars 2003.

Article 41 de la Loi sur les langues officielles

Au cours de l'exercice écoulé, Industrie Canada a progressé dans la réalisation de son objectif en ce qui concerne l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, qui vise à renforcer la vitalité des communautés minoritaires anglophones et francophones du Canada et à favoriser leur développement économique et culturel. Entre autres résultats obtenus, mentionnons la formation du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle, dans le cadre duquel

le Ministère a retenu, pour venir en aide à ces communautés, 17 nouveaux projets bénéficiant globalement d'un financement de 1,4 million de dollars accordé par Industrie Canada et Patrimoine canadien. Ce montant est presque le double de celui accordé l'an dernier. Grâce à ces programmes, la connectivité ainsi que l'acquisition de compétences et la formation; progressent dans ces communautés, et le contenu français sur Internet s'étoffe. De plus, pour répondre au besoin exprimé par les communautés de langue officielle en situation minoritaire au pays qui désirent être mieux renseignées sur les programmes et services de développement économique et local, le Ministère a lancé un site Internet, CommunAction, qui favorisera une plus grande sensibilisation, un accès plus facile et, enfin, une plus grande participation aux programmes et services d'Industrie Canada.

Pendant les deux derniers exercices, des consultations approfondies relatives aux langues officielles ont été organisées et ont donné lieu au lancement, en mars 2003, du Plan d'action du gouvernement pour les langues officielles. Au total, 33 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués à des organismes de développement régional et à Industrie Canada pour la réalisation de ce plan d'action. Le Ministère amorcera des programmes en 2003-2004.

Développement durable

Réalizations dans le cadre de la Stratégie de développement durable pour 2000-2003

Objectifs stratégiques ministériels	Réalizations en 2002-2003
<p>1. Écoefficacité Renforcer la capacité des industries et des entreprises canadiennes d'élaborer et d'utiliser des pratiques, des outils, des technologies et des produits qui contribuent à accroître la productivité et la performance environnementale.</p>	<p>Des ateliers sur les pratiques et les outils écoefficaces, organisés à Montréal en mars (Americana 2003) et à Vancouver en avril 2003, ont permis aux participants de l'industrie d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences (strategis.gc.ca/epic/internet/inee-ee.nsf/vwGeneratedInterf/home).</p> <p>Dans le cadre de la première année de l'initiative de Gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement, réalisée en partenariat avec le Climate Change Central de l'Alberta et Mesures volontaires et Registre, deux entreprises hôtes ont été recrutées. Cinq fournisseurs ainsi que les entreprises hôtes ont assisté à un atelier sur les changements climatiques et l'efficacité énergétique.</p> <p>En partenariat avec des administrations municipales et des entreprises du secteur privé, un atelier sur le Système de gestion environnementale (SGE) a été organisé en Alberta à l'intention des municipalités. Il comprenait une formation technique, des études de cas et des visites d'installations à Calgary et à Banff. En plus de favoriser l'échange de données techniques et d'expériences, cet atelier a permis de présenter des exemples d'applications du SGE par les municipalités et d'encourager le partenariat entre l'industrie et les administrations municipales. Plus de 50 personnes y ont participé.</p> <p>Deux ateliers de renforcement des capacités, consacrés à la présentation de rapports sur le développement durable, ont été proposés à l'industrie et, depuis, le nombre d'entreprises qui préparent des rapports sur le développement durable est passé de 79 en 2002 à 99 en 2003.</p>

<p>2. Technologies environnementales Faciliter le développement et la diffusion de technologies environnementales et habilitantes qui ont des retombées économiques et environnementales positives à long terme.</p>	<p>Partenariat technologique Canada a annoncé le financement de technologies environnementales et écoefficaces habilitantes contribuant au développement durable (ptc.ic.gc.ca), notamment un investissement stratégique de 18,9 millions de dollars pour un projet pluriannuel de 67 millions réalisé par Westport Innovations Inc. Cet investissement contribuera au financement de travaux de R-D sur les systèmes d'alimentation en carburant à faibles émissions et à haut rendement. La technologie de Westport réduira les émissions de dioxyde de carbone jusqu'à 25 p. 100 par rapport aux moteurs diesel ordinaires.</p> <p>La Fondation canadienne pour l'innovation a financé 28 projets relatifs au développement durable, pour un montant total de 4,275 millions de dollars. Pour une liste des projets, consultez le site Web (innovation.ca).</p> <p>Des ateliers techniques sur l'accès au financement pour des projets environnementaux réalisés dans le cadre de conventions multilatérales sur l'environnement et avec l'appui d'institutions financières internationales, ainsi que sur les occasions d'affaires aux États-Unis et les compétences requises en vue d'exporter, ont été organisés en partenariat avec les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan.</p>
<p>3. Prise de décisions Améliorer l'intégration des objectifs de développement durable dans la prise de décisions, notamment à l'étape de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des plans et des activités du Ministère.</p>	<p>Une étude d'évaluation à mi-mandat a été commandée afin d'examiner les résultats obtenus à ce jour dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable du Ministère pour 2000-2003. Les résultats seront inclus dans la troisième Stratégie de développement durable du Ministère pour 2003-2006.</p> <p>Une « journée de réflexion sur le développement durable » pour les gestionnaires et les employés du Ministère a eu lieu pour la toute première fois. Il en est ressorti des propositions de vision, d'objectifs stratégiques et de réalisations pour la troisième stratégie du Ministère.</p>

En réponse à la recommandation du Rapport de 2002 de la commissaire à l'environnement et au développement durable, le site Web d'Industrie Canada sur le développement durable offre maintenant des renseignements plus détaillés sur le rendement des 58 réalisations escomptées dans la deuxième Stratégie de développement durable (strategis.gc.ca/dd).

Section 3

Présentation de l'information consolidée

3.1 Gestion du matériel

Industrie Canada assure l'inscription et le suivi de tous les biens meubles d'une valeur supérieure à 1 000 \$ dans le Système intégré des finances et du matériel. De plus, le Ministère assure le suivi financier des immobilisations évaluées à plus de 10 000 \$, conformément aux politiques comptables du Système d'information financière. À partir de l'exercice 2003-2004, il procédera à sa deuxième vérification triennale pour valider et mettre à jour les dossiers de ses avoirs.

Industrie Canada a élaboré une politique relative à l'exigence de calculer le coût du cycle de vie des éléments d'actif essentiels à sa mission. Cette politique s'applique à tous les actifs, que le Ministère en soit propriétaire ou locataire. Le modèle de cycle de vie doit servir à gérer les actifs du Ministère.

Dans le cadre de son processus de Planification de la continuité des opérations, le Ministère a précisé les éléments d'actif essentiels à sa mission et dressé des plans pour éviter toute interruption des activités lors de situations d'urgence. La détermination des coûts opérationnels a été effectuée dans le contexte du processus de planification courante. Ce processus n'a révélé aucune source de préoccupations ou de problèmes sérieux.

3.2 Achats et marchés

Les achats et la passation de marchés à Industrie Canada visent à obtenir les biens et services nécessaires à l'exécution des programmes. Ces activités, qui sont menées de manière à ce que la concurrence joue plus équitablement entre toutes les entreprises, entraînent le meilleur rapport qualité-prix ou, s'il y a lieu, permettent un équilibre optimal entre les avantages globaux pour l'État et la population canadienne.

À Industrie Canada, le pouvoir de passation des marchés est décentralisé. C'est pourquoi les directions générales (par l'intermédiaire du gestionnaire opérationnel ou d'un autre utilisateur des services d'achats) sont chargées d'un large éventail d'activités relatives aux achats. Il incombe aux groupes suivants de veiller à la bonne marche de ces activités :

- Contrats et gestion du matériel (CGM) — L'unité des CGM est chargée de l'élaboration des stratégies d'achat, de la planification logistique, du calcul du coût du cycle de vie pour les options d'achats, de l'affichage au service électronique d'appels d'offres du gouvernement et de l'exécution des contrats.
- Secrétariat de l'examen des marchés (SEM) — Le SEM est chargé de fournir les services de secrétariat au Conseil des programmes et des services : examen des marchés (CPS : EM), de rédiger les politiques et d'assurer la formation.
- Conseil des programmes et des services : examen des marchés — Le CPS : EM est une tribune où les hauts fonctionnaires du Ministère peuvent donner des conseils et apporter leur soutien au contrôleur en ce qui a trait à l'orientation du Ministère dans la mise en œuvre des politiques, des procédures de fonctionnement et des mécanismes de surveillance du rendement adoptés par l'administration fédérale et le Ministère pour les activités d'achat au sein d'Industrie Canada.

En plus du Conseil, l'unité des CGM et le SEM sont chargés d'assurer des services de consultation, de surveillance et de contrôle du processus d'achat pour s'assurer que celui-ci est conforme aux politiques du SCT et du Ministère. En 2002-2003, le Ministère a passé 16 697 marchés, évalués au total à environ 130,6 millions de dollars.

À la suite de l'évaluation de son cadre de passation des marchés, commandée en 2000 par la Direction générale du contrôleur, le Ministère a élaboré un plan d'action de gestion pour renforcer la responsabilité en matière de gestion ainsi que les pratiques relatives aux achats et à la passation de marchés, grâce à des mesures de contrôle, à la formation, à la surveillance, à la présentation de rapports ainsi qu'à des examens et à des vérifications supplémentaires. La première mesure soit la création du CPS:EM et du SEM, a été prise en mars 2001.

En outre, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation entend vérifier la passation des marchés dans deux directions générales d'Industrie Canada par an. Elle examine également les pratiques de passation de marchés dans le cadre des vérifications ordinaires systématiques, comme les vérifications de programme et les vérifications régionales.

D'autres initiatives ont été prises, dont celles-ci :

- Un aide-mémoire sur la conformité des contrats de service a été rédigé. Cet outil fournit des renseignements utiles pour préparer un contrat de service, une commande directe ou une modification. Il permettra de s'assurer que les activités de passation de marchés du gouvernement sont conformes aux politiques et aux procédures du SCT et d'Industrie Canada en la matière.
- Les méthodes d'approvisionnement et des outils, tels que les conventions d'offre à commandes et les arrangements en matière d'approvisionnement, ont été examinés afin d'offrir aux gestionnaires de programme la meilleure stratégie d'achat possible pour répondre efficacement à leurs besoins.

3.3 Rendement des initiatives réglementaires

<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada (LFPEC)</i>
Objet de l'initiative réglementaire : Réglementation afférente au Projet pilote de location-acquisition
Résultats escomptés : Le 19 décembre 2001, publication dans la <i>Gazette du Canada</i> : <i>Partie II</i> . Le règlement étend à la location-acquisition la portée de la LFPEC. Les petites entreprises bénéficient de la sorte d'un nouveau mécanisme important leur permettant d'obtenir une garantie de la LFPEC pour leurs emprunts.
Critères de mesure du rendement : Un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats a été créé pour le projet pilote et mis en application en 2002. Il précise les indicateurs de rendement pour la surveillance continue ainsi que les points et les questions à régler pour l'évaluation, laquelle déterminera si la location-acquisition doit devenir un élément permanent, élargissant la portée du Programme de financement des petites entreprises du Canada.
On trouve le cadre sur le site Web de Recherche et politique de la petite entreprise (strategis.ic.gc.ca/epic/internet/insbrp-rppe.nsf/vwGeneratedInterF/rd00717f.html).
Résultats obtenus : La réglementation afférente au projet pilote est entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2002. Une évaluation du projet pilote à la fin des cinq ans, c'est-à-dire au 31 mars 2007, déterminera s'il a atteint ses objectifs.

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) — Examen des frais

Objet de l'initiative réglementaire : Frais et changements administratifs dans l'administration des droits de propriété intellectuelle.

Résultats escomptés : L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a reconnu l'OPIC à titre d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, conformément au Traité de coopération en matière de brevets. Un nouveau barème de frais est donc nécessaire pour financer l'amélioration de la prestation des services à l'OPIC, en augmentant la capacité de production et en mettant en place de nouveaux services. Il ressort de consultations que les clients approuvent les modifications annoncées. Les recettes générées par l'augmentation des frais seront investies dans la capacité de production et, surtout, dans la formation de nouveaux examinateurs de brevets d'invention, afin d'améliorer la qualité des produits et la rapidité des services pour satisfaire aux besoins des clients en temps opportun.

Critères de mesure du rendement : Les modifications au règlement, que les clients appuient, sont approuvées, et elles entreront en vigueur en janvier 2004.

Résultats obtenus : L'OPIC est prêt à mettre de nouveaux services en place l'été prochain, conformément au Traité de coopération en matière de brevets. Il en résultera un meilleur accès au régime international de propriété intellectuelle et plus de possibilités offertes aux inventeurs canadiens. En outre, l'OPIC montrera qu'il peut offrir des services de tout premier ordre.

3.4 Initiatives horizontales

Industrie Canada participe à un certain nombre d'initiatives horizontales pour lesquelles il travaille en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, des organisations non gouvernementales ou des organismes du secteur privé, et cette participation l'aide à réaliser ses objectifs stratégiques. La section 2.5 précise l'apport de ces initiatives à la réalisation de chacun des objectifs stratégiques.

En plus des renseignements fournis dans le présent rapport, des données détaillées sur les initiatives horizontales importantes qu'Industrie Canada dirige ou codirige sont présentées dans le site Web des résultats horizontaux du SCT (www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hr-rh_f.asp) :

- Partenaires pour l'investissement au Canada
- Stratégie canadienne de la biotechnologie
- Rescol
- Équipe Canada inc

Section 4

Rendement financier

4.1 Affectation des ressources selon les objectifs stratégiques

Les données figurant dans le tableau ci-après indiquent la valeur approximative des ressources allouées à chaque objectif stratégique. Cet exercice établit un lien entre les ressources et les résultats, ce qui devrait permettre d'améliorer la planification et la présentation de l'information sur le rendement.

Affectation des ressources ministérielles par objectif stratégique

Affectation des ressources ministérielles (en millions de dollars) Réels 2002-2003*	Innovation	Connectivité	Marché	Investissement	Commerce	Services de gestion et gouvernance	Total pour le secteur
Secteurs d'Industrie Canada	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total
Secteur des politiques	6,9	0,0	17,7	1,0	4,8	4,0	34,4
Secteur de l'industrie	24,0	5,2	0,3	10,5	8,0	3,0	51,0
Bureau de la concurrence	0,0	0,0	42,6	0,0	0,0	0,0	42,6
Secteur du STIT	3,0	162,7	25,9	3,0	5,4	0,0	200,0
Secteur des opérations	6,5	0,0	60,7	275,5	14,0	33,9	390,6
Partenaires pour l'investissement au Canada	0,0	0,0	0,0	6,5	0,0	0,0	6,5
Centre de recherches sur les communications Canada	15,5	29,0	0,0	0,0	0,0	0,0	44,5
Partenariat technologique Canada	341,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	341,1
Bureau de la consommation	0,0	0,0	5,2	0,0	0,0	0,0	5,2
Autres**	0,6	22,0	0,0	0,0	0,0	95,0	117,6
Total	397,6	218,9	152,4	296,5	32,2	135,9	1 233,5

* Les chiffres sont fondés sur les données financières réelles de 2002-2003 et incluent les subventions et contributions ainsi que le régime de prestations aux employés. Ils excluent les recettes disponibles et l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

** Comprend les organisations telles que le Bureau principal de l'information, la Direction générale du contrôleur et la Direction générale des ressources humaines.

4.2 Tableaux financiers récapitulatifs

L'information présentée dans les tableaux financiers qui suivent est conforme à la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation approuvée du Ministère et correspond à ses trois secteurs d'activité : Politique microéconomique, Développement sectoriel de l'industrie et le Règlements et services axés sur le marché. Le Ministère révisé actuellement ce cadre afin de l'adapter à ses cinq objectifs stratégiques, qui montrent mieux en quoi il est un partenaire indispensable pour les Canadiens. Les lecteurs qui désirent comprendre comment l'information financière relative aux secteurs d'activité du Ministère correspond à ses cinq objectifs stratégiques trouveront les renseignements voulus dans le site Web d'Industrie Canada (www.ic.gc.ca/concordance).

Tableau 1	Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 4	Recettes (disponibles et non disponibles)
Tableau 5	Paiements législatifs
Tableau 6	Paiements de transfert
Tableau 7	Détails des paiements de transfert
Tableau 8	Prêts, investissements et avances
Tableau 9	Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable
Tableau 10	Passif éventuel

TABLEAU FINANCIER 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation

(en millions de dollars)

Crédit	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales* 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
Programme d'Industrie Canada			
1 Dépenses de fonctionnement	424,6	509,0	502,1
5 Subventions et contributions	933,1	969,6	673,9
(L) Ministre de l'Industrie — Traitement et allocation pour automobile	0,0	0,0	0,0
(L) Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional	10,0	0,0	0,0
(L) Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	(3,3)	55,9	(6,7)
(L) Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	32,0	28,9	28,9
(L) Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	29,0	34,9	34,9
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	53,6	64,7	64,7
(L) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0,0	0,8	0,7
(L) Honoraires — Agence de recouvrement	0,0	0,0	0,0
(L) Montants adjugés par une cour	0,0	0,0	0,0
(L) Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	0,0	0,2	0,2
L10 Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,3	0,3	0,0
L15 Prêts conformément à l'alinéa 14(1) (a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,5	0,5	0,0
L97b Avances aux bureaux régionaux et aux employés affectés à l'étranger	0,0	2,0	0,0
Total pour le Ministère	1 479,8	1 666,8	1 298,7

*Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

TABLEAU FINANCIER 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles, par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Total partiel des dépenses brutes	Prêts, investissements et avances non budgétaires	Total des dépenses brutes	Moins : recettes disponibles*	Total des dépenses nettes
Politique microéconomique	303	32,3	—	11,9	44,2	—	44,2	—	44,2
(autorisations totales)	<i>297</i>	<i>44,1</i>	—	<i>10,0</i>	<i>54,1</i>	—	<i>54,1</i>	—	<i>54,1</i>
(réelles)	297	43,6	—	9,0	52,6	—	52,6	—	52,6
Règlements et services axés sur le marché	2 606	254,0	—	1,7	255,7	—	255,7	(129,7)	126,0
(autorisations totales)	<i>2 552</i>	<i>343,5</i>	—	<i>2,2</i>	<i>345,7</i>	—	<i>345,7</i>	<i>(141,1)</i>	<i>204,6</i>
(réelles)	2 552	277,4	—	2,2	279,6	—	279,6	(131,4)	148,2
Développement sectoriel de l'industrie	1 955	228,2	—	1 061,5**	1 290,3	0,8	1 291,1	(9,7)	1 281,4
(autorisations totales)	<i>1 914</i>	<i>268,2</i>	—	<i>1 021,2**</i>	<i>1 289,4</i>	<i>2,8</i>	<i>1 292,2</i>	<i>(7,2)</i>	<i>1 285,0</i>
(réelles)	1 914	258,1	—	726,5**	984,6	0,0	984,6	(7,2)	977,4
Tourisme***	0	0,0	—	—	0,0	—	0,0	—	0,0
(autorisations totales)	<i>0</i>	<i>0,0</i>	—	—	<i>0,0</i>	—	<i>0,0</i>	—	<i>0,0</i>
(réelles)	0	0,0	—	—	0,0	—	0,0	—	0,0
Service généraux et de gestion	1 063	130,4	—	—	130,4	—	130,4	—	130,4
(autorisations totales)	<i>1 041</i>	<i>123,1</i>	—	—	<i>123,1</i>	—	<i>123,1</i>	—	<i>123,1</i>
(réelles)	1 041	120,5	—	—	120,5	—	120,5	—	120,5
Total	5 927	645,5	0,0	1 075,1	1 720,6	0,8	1 721,4	(139,4)	1 582,0
(autorisations totales)	<i>5 804</i>	<i>778,9</i>	<i>0,0</i>	<i>1 033,4</i>	<i>1 812,3</i>	<i>2,8</i>	<i>1 815,1</i>	<i>(148,3)</i>	<i>1 666,8</i>
(réelles)	5 804	699,6	0,0	737,7	1 437,3	0,0	1 437,3	(138,6)	1 298,7
Autres recettes et dépenses									
Recettes non disponibles****	—	—	—	—	—	—	—	—	(320,3)
(autorisations totales)	—	—	—	—	—	—	—	—	<i>(320,3)</i>
(réelles)	—	—	—	—	—	—	—	—	(562,6)
Coût des services offerts par d'autres ministères	—	—	—	—	—	—	—	—	64,9
(autorisations totales)	—	—	—	—	—	—	—	—	<i>64,9</i>
(réelles)	—	—	—	—	—	—	—	—	77,1
Coût net du programme	—	—	—	—	—	—	—	—	1 326,6
(autorisations totales)	—	—	—	—	—	—	—	—	<i>1 411,4</i>
(réelles)	—	—	—	—	—	—	—	—	813,2

Nota : Les chiffres en italique correspondent aux autorisations totales pour 2002-2003 (Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations). Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses ou aux recettes réelles en 2002-2003.

* Auparavant « Recettes à valoir sur le crédit ».

** Incluent les subventions et contributions prévues par la loi.

*** Ce secteur d'activité a été déplacé en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

**** Auparavant « Recettes à valoir sur le Trésor ».

TABLEAU FINANCIER 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles, par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 2000-2001*	Réelles 2001-2002*	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003**	Réelles 2002-2003
Politique microéconomique	53,8	204,1	44,2	54,1	52,6
Règlements et services axés sur le marché	125,6	133,3	126,0	204,6	148,2
Développement sectoriel de l'industrie	878,7	962,2	1 281,4	1 285,0	977,4
Tourisme***	83,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Services généraux et de gestion	95,7	109,9	130,4	123,1	120,5
Total des dépenses prévues contre les dépenses réelles	1 236,9	1 409,5	1 582,0	1 666,8	1 298,7

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation.

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

*** Ce secteur d'activité a été déplacé en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

TABLEAU FINANCIER 4 : Recettes (disponibles et non disponibles)

Recettes par secteur d'activité

*(en millions de dollars)***Recettes disponibles***

Secteur d'activité	Réelles 2000-2001	Réelles 2001-2002	Recettes Prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003**	Réelles 2002-2003
Politique microéconomique	—	—	—	—	—
Règlements et services axés sur le marché	104,4	121,7	129,7	141,1	131,4
Développement sectoriel de l'industrie	6,5	7,0	9,7	7,2	7,2
Tourisme	—	—	—	—	—
Services généraux et de gestion	—	—	—	—	—
Total des recettes disponibles	110,9	128,7	139,4	148,3	138,6

Recettes non disponibles***

Secteur d'activité	Réelles 2000-2001	Réelles 2001-2002****	Recettes Prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003**	Réelles 2002-2003****
Politique microéconomique	—	—	—	—	—
Règlements et services axés sur le marché	155,2	862,4	256,5	256,5	530,3
Développement sectoriel de l'industrie	122,4	93,3	63,8	63,8	32,3
Tourisme	—	—	—	—	—
Services généraux et de gestion	—	—	—	—	—
Total des recettes non disponibles	277,6	955,7	320,3	320,3	562,6

Nota : Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation.

* Auparavant « Recettes à valoir sur le crédit ».

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

*** Auparavant « Recettes à valoir sur le trésor ».

**** L'augmentation des recettes non disponibles est due essentiellement au changement de méthode comptable survenu conformément à la stratégie d'information financière.

TABLEAU FINANCIER 5 : Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réels 2000-2001*	Réels 2001-2002*	Dépenses prévues 2002-2003****	Autorisations totales 2002-2003**	Réels 2002-2003
Politique microéconomique	3,6	3,8	3,7	4,5	4,5
Règlements et services axés sur le marché	7,1	25,7	15,9	77,1	14,6
Développement sectoriel de l'industrie	103,7	94,5	91,6	89,3	89,1
Tourisme***	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Services généraux et de gestion	7,8	8,2	10,1	14,5	14,5
Total des paiements législatifs	124,1	132,2	121,3	185,4	122,7

Nota : Tous les chiffres incluent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation.

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

*** Ce secteur d'activité a été déplacé en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

**** N'incluent pas les prêts, les investissements et les avances non budgétaires.

TABLEAU FINANCIER 6 : Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réels 2000-2001*	Réels 2001-2002*	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003**	Réels 2002-2003
SUBVENTIONS					
Politique microéconomique	1,0	151,0	1,0	2,3	2,3
Règlements et services axés sur le marché	—	—	—	0,1	0,1
Développement sectoriel de l'industrie	140,0	123,5	—	—	—
Tourisme***	—	—	—	—	—
Services généraux et de gestion	—	—	—	—	—
Total des subventions	141,0	274,5	1,0	2,4	2,4
CONTRIBUTIONS					
Politique microéconomique	11,7	11,4	10,9	7,7	6,7
Règlements et services axés sur le marchés	1,0	1,7	1,7	2,1	2,1
Développement sectoriel de l'industrie	494,6	585,3	1 061,5	1 021,2	726,5
Tourisme***	—	—	—	—	—
Services généraux et de gestion	—	—	—	—	—
Total des contributions	507,3	598,4	1 074,1	1 031,0	735,3
Total des paiements de transfert	648,3	872,9	1 075,1	1 033,4	737,7

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation.

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

*** Ce secteur d'activité a été déplacé en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

TABLEAU FINANCIER 7 : Détails des paiements de transfert

Pour la liste complète des subventions et contributions accordées par le Ministère, voir les Comptes publics du Canada dans le site Web du receveur général (tpsgc.gc.ca/recgen/text/home-f.html).

CANARIE — CA*net 4	canarie.ca
Objectif	
Veiller à l'aménagement et à la bonne marche de CA*net 4, réseau national canadien pour la recherche et l'innovation, annoncé par le gouvernement dans le budget de 2001.	
Résultats	
<ul style="list-style-type: none"> • En 2002, CANARIE a reçu une subvention de 110 millions de dollars et, à la fin de 2002-2003, le programme avait déboursé 49,53 millions, soit 41 p. 100 des fonds alloués, y compris l'intérêt couru, ce qui correspond au taux de dépenses initialement prévu. • Maintenant opérationnel, CA*net 4 compte plus de 14 points de présence, soit un par province, un à Ottawa et trois aux États-Unis, ce qui assure une connectivité internationale. CA*net 4 est donc une précieuse ressource qui donne aux chercheurs et aux enseignants canadiens la possibilité de collaborer et qui facilite des activités de recherche importantes avec des collègues au Canada et dans le monde entier. • Le déploiement et l'utilisation de CA*net 4 a aussi permis au Canada de demeurer un chef de file de l'aménagement de réseaux de recherche. • CA*net 4 n'est opérationnel que depuis un an, mais il a déjà une réputation internationale de réseau de pointe de tout premier ordre au service de la recherche et de l'innovation. D'autres pays, dont les États-Unis, l'Australie et les Pays-Bas, s'inspirent à présent de son approche novatrice. Entre autres réalisations clés de CA*net 4 à ce jour figure le transfert d'un téraoctet d'information de Vancouver à Genève, en un seul saut de réseau, ce qui en fait le premier transfert mondial de bout en bout, à grande échelle, de ce type et représente donc un record mondial. 	
CANARIE — Phase III : Programme de mise au point d'applications de pointe (PMPAP)	
22 620 515 \$	
canarie.ca	
Objectif	
Améliorer la productivité et la compétitivité de l'industrie canadienne, en particulier des entreprises de TIC novatrices, en mettant l'accent sur des secteurs prioritaires comme le cybercommerce, le cyberapprentissage, la cybersanté et les systèmes intelligents, afin de stimuler le développement et la diffusion de technologies, d'applications avancées et de services qui soutiennent ou utilisent des infrastructures Internet de pointe, comme CA*net 3, et qui reposent sur des normes de systèmes ouverts.	
Résultats	
Une contribution de 78 millions de dollars a été consentie à CANARIE pour la période d'avril 1999 à mars 2004. À la fin de 2002-2003, 53 p. 100 de ces fonds (41,5 millions) étaient dépensés. Cependant, le PMPAP de CANARIE pour le cybercommerce, le cyberapprentissage, la cybersanté et les systèmes intelligents est entièrement doté jusqu'en mars 2004.	
<ul style="list-style-type: none"> • ECCnet est l'un des projets très fructueux de mise au point concertée d'applications cybercommerciales. Il s'agit d'un projet conjoint réalisé avec le Conseil canadien du commerce électronique (CCCE), qui a pour but de créer un registre en ligne de données et d'images de produits pour les services alimentaires, le secteur de l'épicerie et l'industrie pharmaceutique. ECCnet permet aux partenaires commerciaux d'accéder facilement à des renseignements sur les produits, de tenir ces renseignements à jour et de les communiquer. 	

- La Phase III du PMPAP de CANARIE a facilité le lancement de plusieurs projets de recherche concertée qui contribuent aussi à améliorer qualitativement et quantitativement les applications Internet de pointe et le contenu numérique canadiens. À titre d'exemple, mentionnons le projet du PMPAP réalisé par March Networks — cyberservice de santé à domicile offrant des consultations et une surveillance des signes vitaux par des moyens audio et vidéo interactifs. March Networks, dont la trousse de surveillance de la santé a été approuvée par Santé Canada, commercialise maintenant sa solution de cybersanté à domicile dans le monde entier.

Entreprise autochtone Canada (EAC)

34 525 593 \$

abc-eac.ic.gc.ca

Programme de développement des entreprises autochtones

Objectifs

- Accroître le nombre d'entreprises canadiennes viables qui appartiennent à des Canadiens autochtones et sont contrôlées par eux, améliorer l'accès aux débouchés commerciaux, encourager l'autonomie et créer un climat d'affaires favorable pour les Canadiens autochtones, dans toutes les régions du Canada.
- Encourager la création, l'expansion et la diversification de sociétés de financement autonomes appartenant à des Autochtones et contrôlées par eux, qui fournissent des capitaux de développement au Canada et dont les fonctions sont complémentaires de celles du secteur financier en général.
- Accroître la capacité des organismes financiers et de développement des entreprises autochtones de fournir des services financiers, des renseignements commerciaux et des services d'aide au développement.
- Donner plus de responsabilités aux Canadiens autochtones par rapport aux initiatives de développement économique, conformément à l'esprit du document intitulé *Rassembler nos forces : Plan d'action du Canada pour les questions autochtones*.

Résultats

- EAC a appuyé 975 projets, pour un total de quelque 35 millions de dollars en aide autorisée, ce qui a aussi permis de convaincre d'autres sources d'apporter 37 millions supplémentaires.
- D'après des études récentes, le taux de survie des entreprises autochtones appuyées par EAC est supérieur à 68 p. 100, ce qui est plus que celui des PME en général.
- EAC a accordé pour plus de 8 millions de dollars de capitaux d'investissement et d'exploitation à 35 sociétés de financement autochtones, cette somme comprenant 6,5 millions en capitaux d'emprunt supplémentaires pour six de ces sociétés. En tout, 1 386 prêts pour un montant global d'environ 41 millions de dollars ont été versés. Depuis la mise en place du programme, quelque 522 millions ont été consentis en tout dans le cadre de 18 000 prêts.
- EAC a apporté un soutien financier à 15 organismes de prestation externes, tous organismes financiers et de développement des entreprises autochtones, afin d'aider ces dernières à renforcer leurs capacités. L'investissement consenti par EAC aide en effet à renforcer les capacités de ces organismes et étend la portée du programme à des régions canadiennes plus éloignées.

Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones

Objectif

Encourager les Canadiens autochtones à accroître l'activité des entreprises commerciales, car cela contribue nettement à renforcer leur autonomie économique, et ce, en leur accordant une aide financière et des services-conseils à différentes étapes et pour plusieurs aspects du développement des entreprises.

Résultats

Huit projets bénéficient actuellement d'un appui sous forme de prêts assurés, d'un montant total de 15,5 millions de dollars, permettant aux promoteurs d'obtenir le financement nécessaire. Grâce à l'assurance-prêt, les entrepreneurs autochtones peuvent obtenir du financement auprès des banques, qui sont plus disposées à prendre des risques. Les installations touristiques autochtones de St. Eugene Mission en offrent un exemple récent. En effet, grâce à l'assurance-prêt, elles ont pu obtenir 10 millions auprès des banques pour financer le projet.

Initiative fédérale de développement économique pour le nord de l'Ontario (FedNor)

fednor.ic.gc.ca

Objectif

Promouvoir le développement économique dans le Nord de l'Ontario pour ainsi renforcer l'économie nationale et contribuer à la création d'entreprises et de nouvelles possibilités d'emploi.

Résultats

FedNor est le principal point de présence du portefeuille de l'Industrie dans le Nord de l'Ontario, où cette initiative appuie la transition de la région à une économie du savoir. Par exemple :

- Accès au capital pour les petites entreprises — FedNor a versé 5,5 millions de dollars dans 18 projets d'immobilisations. De plus, grâce à une nouvelle entente de réserve pour pertes sur prêts conclue avec la Banque de développement du Canada, une enveloppe supplémentaire de 15 millions est prévue pour aider les PME du Nord de l'Ontario à étendre leurs activités à des domaines novateurs.
- Accès des petites entreprises à l'information — FedNor a fourni plus de 17,1 millions de dollars pour 132 projets d'innovation et de télécommunications, ce qui a permis de renforcer des réseaux et des liens essentiels entre les entreprises, le secteur de l'éducation et les administrations publiques dans l'ensemble de la région et d'améliorer l'accès des collectivités à l'infrastructure régionale des télécommunications à large bande.
- Accès des petites entreprises aux marchés — FedNor a appuyé des possibilités d'exportation et de commerce pour les PME du Nord de l'Ontario en fournissant 810 500 \$ pour 14 projets en rapport avec le commerce.
- Promotion de collectivités autonomes et viables — FedNor a versé plus de 23,9 millions de dollars dans 683 projets de partenariat communautaire. Un de ces projets, le Programme de stages pour les jeunes, a investi au total 2,8 millions pour aider des jeunes à acquérir une expérience de travail fort utile dans l'optique d'un emploi à plus long terme dans le Nord de l'Ontario.
- Dans l'ensemble, 10,3 millions de dollars, soit 22 p. 100 du budget des contributions de FedNor en 2002-2003, ont servi à renforcer les communautés autochtones par la réalisation de divers projets, comme la mise en place de services de télésanté, le marketing du tourisme autochtone et la formation d'Autochtones à l'entrepreneuriat.

Programme développement des collectivités en Ontario 20 490 720 \$

ontcfdc.com

Objectifs

Appuyer le développement économique communautaire en aidant les collectivités rurales et du Nord de l'Ontario à développer et à diversifier leur économie, avec le soutien du réseau des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). En voici les objectifs précis :

- l'élaboration et l'application, avec d'autres partenaires de plans de développement économique communautaire stratégiques, pour consolider et diversifier l'économie locale;
- la prestation de tout un éventail de services au bénéfice des PME, y compris des conseils techniques, des conseils en matière d'orientation, des renseignements et des recommandations;
- l'offre de financement aux PME, à concurrence de 125 000 \$ et selon les modalités en vigueur dans le commerce, par l'intermédiaire de fonds d'investissements gérés localement qui proposent des prêts, des garanties d'emprunt ou des participations au capital pour le démarrage, l'expansion ou la stabilisation d'entreprises, lorsque le financement trouvé par ailleurs est insuffisant.

<p>Résultats</p> <p>Par l'intermédiaire de ce programme en Ontario, FedNor a versé plus de 20,5 millions de dollars, grâce à quoi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelque 57 SADC de la province participent actuellement à l'élaboration de plans de développement économique et à leur mise en œuvre. Ces plans portent entre autres sur la biotechnologie, l'atténuation des incidences des mises à pied dans les mines et les scieries sur les collectivités, l'agroalimentaire et d'autres possibilités économiques fondées sur le savoir. • En tout, 1 264 entrepreneurs et propriétaires d'entreprises de la province ont bénéficié de conseils techniques ou de conseils en matière d'orientation, dispensés par les SADC locales. • En 2002, les SADC ont investi 41,2 millions de dollars dans 1 032 PME afin d'aider à créer ou à maintenir 4 752 emplois, entraînant des investissements supplémentaires de 57,1 millions.
<p>Institut canadien de recherches avancées 25 millions de dollars (2002-2007) ciar.ca (en anglais seulement)</p>
<p>Objectif</p> <p>Encourager l'excellence dans la recherche en appuyant les travaux de l'Institut canadien de recherches avancées (ICRA) et en favorisant le développement de cet institut.</p> <p>Résultats</p> <p>L'ICRA regroupe des équipes de recherche multidisciplinaires exploitant et réalisant des percées scientifiques dans neuf domaines de programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes de l'ICRA continuent de consolider les assises de la recherche au Canada et d'élargir les liens internationaux. Quelque 200 chercheurs travaillant dans des établissements au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Israël, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Japon y participent. • En 2001, pour effectuer de la R-D appliquée, l'ICRA est allé chercher plus de 40 p. 100 de ses revenus, soit plus de 5 millions de dollars, dans le secteur privé et auprès des gouvernements provinciaux. • L'ICRA continue d'offrir aux chercheurs les moyens de nouer des liens plus étroits. Dans certains cas, cela signifie accorder à des chercheurs universitaires des congés d'enseignement afin qu'ils puissent consacrer plus de temps à leurs travaux et établir des réseaux avec leurs collègues d'autres établissements, y compris des laboratoires de recherche gouvernementaux.
<p>Mécanisme de financement structuré 1 330 950 \$ strategis.ic.gc.ca/epic/internet/insim-cnmi.nsf/vwGeneratedInterF/uv00003f.html</p>
<p>Objectif</p> <p>Stimuler l'emploi dans les chantiers navals canadiens, en accordant un appui financier aux acheteurs de nouveaux navires construits au Canada.</p> <p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au total, 1 million de dollars ont été versés pour deux projets terminés en 2002-2003, qui représentaient des ventes de 11,3 millions pour les chantiers navals et environ 79 équivalents temps plein. • Six autres projets ont donné lieu à des contrats en 2002-2003; ils représenteront des ventes de 17,4 millions de dollars pour les chantiers navals et créeront 106 équivalents temps plein. • Trois autres projets ont été approuvés en 2002-2003, mais les contrats n'étaient pas encore conclus au 31 mars 2003. Ces projets, qui représentent des contributions de 7,9 millions de dollars au total, entraîneront des ventes de 73,8 millions pour les chantiers navals et créeront 743 équivalents temps plein.

Partenariat technologique Canada (PTC) 327 770 211 \$	ptc.ic.gc.ca
<p>Objectif</p> <p>Stimuler la croissance économique et favoriser la création d’emplois ainsi que l’augmentation des revenus afin de contribuer au développement durable, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir et maintenir l’assise technologique industrielle et les compétences de base essentielles à une économie du savoir; • encourager le développement des PME dans toutes les régions du Canada; • stimuler l’investissement privé; • gérer les contributions, de sorte que tous les remboursements soient réinvestis dans PTC en vue de favoriser la croissance future; • gérer le ratio de partage pour les contributions de PTC, en visant un ratio moyen d’au plus 33 p. 100 (le ratio de PTC pour les projets habituels varie de 25 à 30 p. 100); • adopter, en matière d’investissement, une approche fondée sur le partage des retombées et des risques. <p>Résultats</p> <p>Pour des précisions sur les résultats, voir le rapport annuel de PTC, diffusé dans le site Web du programme.</p>	
Precarn	precarn.ca
<p>Objectif</p> <p>Encourager la recherche préconcurrentielle concertée sur les systèmes intelligents. À ce jour, Industrie Canada a versé 65 millions de dollars à Precarn, consortium du secteur privé qui réunit l’industrie, des universitaires et des laboratoires de recherche.</p> <p>Résultats</p> <p>Cette année, Precarn était doté d’un budget de 7,2 millions de dollars pour assurer la gestion de 30 projets de recherche. Voici les secteurs ciblés : technologies environnementales, robotique médicale et applications dans le domaine de la sécurité. De plus, Precarn a appuyé et géré un programme universitaire de recherche et de transfert de technologie bénéficiant d’un financement de 4,5 millions de dollars pour l’année. Au total, le programme, auquel participaient plus de 80 entreprises et autres organismes de recherche, a créé plus de 175 équivalents temps plein en activités de recherche.</p> <p>Grâce à Precarn et à l’innovation dans les systèmes intelligents, l’industrie canadienne bénéficie d’un avantage concurrentiel et les Canadiens profitent de retombées socio-économiques. Ainsi, en mars 2002, MD Robotics a remporté un contrat clé pour des systèmes robotiques spatiaux reposant sur plusieurs technologies. Celles-ci avaient été mises au point dans le cadre du projet ROSA, financé par Precarn. ROSA fournit une technologie de base essentielle — secteur terrien, système visionique et portion visuelle — pour le contrat Orbital Express (US DARPA).</p>	

Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) — *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada et Loi sur les prêts aux petites entreprises*
63 829 946 \$ strategis.ic.gc.ca/SSGF/la01108f.html

Objectif

Encourager les établissements de crédit participants à consentir plus de prêts pour la création, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des petites entreprises.

Résultats

- En tout, 11 252 prêts, d'une valeur totale de 955,9 millions de dollars, ont été accordés à des PME dans le cadre du Programme FPEC en 2002-2003.
- En tout, 57 contrats de location-acquisition, représentant 8,8 millions de dollars, ont été conclus avec des PME dans le cadre du Projet pilote de location-acquisition.
- Les demandes d'indemnisation suivantes ont été réglées en 2002-2003 : le Programme FPEC – 1 425 demandes, pour un total de 69,4 millions de dollars; Programme de prêts aux petites entreprises – 1 688 demandes, pour un total de 60,9 millions.

Le programme est évalué par rapport à sa capacité à atteindre deux objectifs, à savoir le recouvrement des coûts et l'accroissement marginal. On entend par recouvrement des coûts la capacité du programme de compenser le coût des indemnisations par les recettes. Comme la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* n'est en vigueur que depuis quatre ans, nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, de données suffisantes sur l'incidence des dispositions de cette loi. Le Ministère les analyse soigneusement et, une fois l'analyse terminée, il sera plus à même de déterminer si le programme peut parvenir à recouvrer ses coûts. Quant à l'accroissement marginal, il s'agit de la capacité du programme d'offrir un financement par ailleurs inexistant pour les PME ou qui existe seulement à des conditions moins intéressantes. Pendant chacune des quatre dernières années, plus de la moitié des prêts consentis par des établissements financiers dans le cadre du programme étaient destinés à de jeunes entreprises.

Programme d'infrastructures Canada-Ontario (PICO)

127 513 888 \$

www.ic.gc.ca/coip-pico

Objectif

Rehausser la qualité de vie de la population en investissant dans les infrastructures municipales, pour :

- améliorer la qualité de l'environnement;
- favoriser la croissance économique à long terme;
- améliorer les infrastructures communautaires;
- construire les infrastructures du XXI^e siècle en s'appuyant sur des partenariats novateurs, de nouvelles approches et des pratiques exemplaires.

Les contributions fédérales et provinciales aux projets d'infrastructure urbains et ruraux ontariens devraient susciter plus de 2 milliards de dollars d'investissements de capitaux d'ici la fin du programme. Les objectifs en matière d'investissement sont de 40 p. 100 pour des projets d'infrastructure municipaux, tels que les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement des eaux usées, et d'un minimum de 15 p. 100 pour des projets réalisés dans des collectivités rurales.

Résultats

- En 2002-2003, le PICO a annoncé que la province avait retenu 205 projets en tout, ce qui représentait plus de 400 millions de dollars d'investissements.
- Les remboursements à la province se sont élevés à 127 500 000 \$, dont 3 361 765 \$ en frais administratifs et un versement global de 62,3 millions de dollars à la ville de Toronto pour le projet de la Toronto Transit Commission.
- Au 31 mars 2003, 32 p. 100 des projets du PICO se rapportaient à des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement des eaux usées (qui représentent 169,7 millions de dollars en investissements au total); l'objectif rural avait été dépassé, s'établissant à 36 p. 100 (pour des investissements totaux de 191 millions).

Programmes relatifs à l'autoroute de l'information**Programme d'accès communautaire (PAC) 31,6 millions de dollars****pac.ic.gc.ca****Objectif**

Offrir aux Canadiens un accès à Internet à prix abordable, afin de s'assurer qu'ils profitent de l'économie mondiale du savoir et qu'ils peuvent utiliser ses technologies et, plus particulièrement, créer des sites d'accès public universel dans des collectivités urbaines et rurales et ce, partout au Canada. Les groupes cibles typiques que sert le PAC se composent de personnes qui rencontrent des difficultés sur les plans de l'emploi, de l'apprentissage et de l'intégration communautaire, ainsi que des difficultés socio-économiques. Autrement dit, il s'agit des personnes les plus touchées par le fossé numérique.

Résultats

En 2002-2003, le PAC a continué de créer de nouveaux centres tout en appuyant les centres actuels, le nombre total des centres étant environ 8 800. Depuis 1996, plus de 8 000 jeunes ont obtenu un emploi grâce à cette initiative. Les centres du PAC fournissent un lieu stable, accessible et positif pour le cyberenseignement, le cyberapprentissage, la recherche d'emploi, la formation et l'acquisition de compétences.

Programme Collectivités ingénieuses 18,1 millions de dollars**collectivitesingenieuses.ca****Objectifs**

- Aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies ingénieuses durables.
- Créer des possibilités d'apprentissage en favorisant les échanges sur les activités ingénieuses, les expériences et les leçons apprises entre les collectivités.
- Offrir de nouveaux débouchés commerciaux, au pays et à l'étranger, aux entreprises canadiennes qui mettent au point et proposent des applications et des services reposant sur les TIC.

Résultats

Le programme a mis sur pied 12 projets témoins de collectivités ingénieuses dans l'ensemble du pays et a aidé ces collectivités à élaborer des stratégies pour devenir viables au-delà de mars 2004. Avec un investissement de 55 millions de dollars sur trois ans, le programme :

- a suscité des investissements de 74 millions de dollars, rejoint 1,9 million de citoyens dans une centaine de collectivités, offert 92 nouveaux services en ligne (cybersanté, cybercommerce, cyberapprentissage, cybergouvernement, cyberjustice) et rassemblé 240 partenaires (secteurs public, privé et non gouvernemental);
- a créé le site Web du Centre d'échange de ressources qui sert de centre de documentation sur les pratiques exemplaires, les applications, les technologies et les leçons apprises par les collectivités ingénieuses;
- a donné à des collectivités canadiennes l'occasion de faire profiter de leurs habiletés et compétences acquises des collectivités étrangères qui ont entrepris des initiatives similaires, et ce, en fonction du principe du recouvrement des coûts (ainsi, la Collectivité ingénieuse de la Péninsule acadienne inc., au Nouveau-Brunswick, vient de signer une entente avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin de lui apporter un soutien technologique pour les portails internationaux EcoPort et FishPort et d'offrir des séances d'acquisition de compétences aux collectivités membres en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud).

Rescol 7 millions de dollarswww.rescol.ca**Objectif**

Faire en sorte de mettre l'immense potentiel des TIC au service de tous les apprenants canadiens, en encourageant l'utilisation d'Internet en milieu d'apprentissage, pour leur permettre d'être concurrentiels dans la nouvelle économie mondiale du savoir.

Résultats

Rescol continue de travailler en collaboration avec les provinces et les territoires par l'intermédiaire de programmes tels que Premières nations sur Rescol, Rescol à la source et le Réseau des écoles innovatrices (REI), afin de cerner et de faire connaître les pratiques exemplaires d'utilisation des TIC au service de l'apprentissage, de brancher à Internet les écoles des Premières nations qui ne le sont pas encore et d'étudier la connectivité des écoles canadiennes et l'utilisation des TIC au service de l'apprentissage. Voici des résultats obtenus :

- environ 6 500 nouveaux projets de Rescol à la source;
- 30 écoles de plus reliées au REI;
- 13 écoles au total participant aux essais de communications à haute vitesse de Télésat, dont deux écoles des Premières nations;
- renforcement des capacités au niveau postsecondaire, grâce aux projets pilotes de deux facultés d'éducation universitaires visant à montrer aux élèves-maîtres comment intégrer les TIC dans leur enseignement;
- collaboration internationale accrue (Institut du REI, ministère de l'Éducation de la Colombie, Ligue TIC et Réseau scolaire mondial);
- meilleurs services aux écoles des Premières nations, grâce à un meilleur accès à la connectivité et à l'acquisition de compétences en TIC par l'intermédiaire d'organismes de gestion régionaux.

Stratégie emploi jeunesse (SEJ) 14,3 millions de dollarsjeunesse.gc.ca**Objectif**

Aider les jeunes Canadiens à acquérir les connaissances et les compétences dont ils auront besoin pour l'avenir, en leur proposant des expériences de travail liées à des carrières, ce qui leur permet de participer plus pleinement à un marché du travail en constante mutation. Industrie Canada fait partie des ministères et des organismes fédéraux qui sont engagés dans cette initiative et qui, sous la direction de Développement des ressources humaines Canada, travaillent en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, avec les universités et les collèges, avec le secteur privé et avec des organismes sans but lucratif. Dans le cadre de la SEJ renouvelée, Industrie Canada continuera d'exécuter des programmes qui en font partie et qui reflètent les priorités actuelles du gouvernement, y compris la *Stratégie d'innovation du Canada*.

Résultats

Depuis leur mise en œuvre, les différents programmes financés par la SEJ, qui relèvent de la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information (DGAAI), ont aidé plus de 14 500 jeunes Canadiens à acquérir une expérience pratique et des compétences qui les aideront à décrocher un emploi dans l'économie du savoir, tout en offrant à des particuliers, à des collectivités, à des organismes d'apprentissage et à des petites entreprises de tout le pays la possibilité d'acquérir des compétences et des connaissances en TIC. En 2002-2003, plus de 2 550 jeunes ont bénéficié de trois mécanismes de financement de la SEJ. Grâce aux contributions obtenues auprès d'autres sources, les programmes de la DGAAI financés par la SEJ ont une plus grande portée. En 2002-2003, cette démarche a permis de réunir une somme équivalant à l'affectation totale accordée à la DGAAI pour la SEJ. Des évaluations ministérielles ont eu lieu en 2002-2003 pour tous les programmes de la DGAAI financés par la SEJ. Il en ressort que ces programmes restent utiles et nécessaires.

Union internationale des télécommunications (UIT), Suisse**Contribution : 6 808 000 \$ (membre), subvention : 1 300 000 \$ (activités de l'UIT) à l'UIT en 2002-2003****Objectif**

Obtenir des résultats dans tout un éventail de dossiers touchant à la gestion internationale du spectre des fréquences radio et des orbites de satellite, à l'élaboration efficace en temps opportun de normes internationales ainsi qu'à la facilitation de la connectivité et au renforcement des capacités dans les pays en développement afin d'aider à combler le fossé numérique.

Résultats

En tant que membre de l'UIT, Industrie Canada :

- a dirigé les travaux réalisés à la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT qui a eu lieu à Marrakech, au Maroc, en 2002, et qui a conduit à l'adoption d'un plan financier;
- a joué un rôle clé dans la création d'une synergie entre les initiatives stratégiques et de programmes de l'UIT, le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies et le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication, en trouvant des solutions pour combler le fossé numérique;
- a dirigé et coordonné de nombreux comités d'organisation nationaux canadiens avec ses intervenants, afin de s'assurer que les intérêts du Canada sont respectés à l'échelle internationale; a mieux fait connaître le Canada à l'échelle internationale en diffusant une image favorable du pays.

TABLEAU FINANCIER 8 : Prêts, investissements et avances

Prêts, investissements et avances par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réels 2000-2001	Réels 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003*	Réels 2002-2003
Développement sectoriel de l'industrie	—	—	0,8	2,8	—
Total	—	—	0,8	2,8	—

* Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations,

TABLEAU FINANCIER 9 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)

(en millions de dollars)

	Réels 2000-2001	Réels 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003*	Réels 2002-2003
Recettes	72,5	77,3	94,9	94,9	86,9
Dépenses	64,3	75,1	88,1	88,1	83,0
Profit (perte)	8,2	2,2	6,8	6,8	3,9
Éléments n'exigeant pas l'utilisation du fonds renouvelable :					
Ajout : amortissement	14,7	12,5	15,1	15,1	12,6
Moins : amortissement d'assistance d'immobilisation reportée	(6,4)	(6,4)	(6,4)	(6,4)	(6,4)
Modification du capital de fonctionnement	3,5	0,8	(0,8)	(0,8)	1,0
Activités d'investissement :					
Acquisition de biens amortissables	(3,7)	(9,8)	(10,7)	(10,7)	(8,6)
Autres	1,4	7,5	0,0	(0,7)	1,1
Excédent de trésorerie (besoins)	17,7	6,8	4,0	3,3	3,6
Pouvoir : excédent cumulé (prélèvement)	43,1	49,9	51,5	49,3	53,8

Nota : Une « ligne de crédit » de 15 millions de dollars a été approuvée comme maximum pouvant être prélevé du Trésor en tout temps.

* Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

TABLEAU FINANCIER 10 : Passif éventuel*(en millions de dollars)*

Liste des éléments du passif éventuel	Montant des éléments du passif éventuel		
	au 31 mars 2001	au 31 mars 2002	courant au 31 mars 2003
Assurances et garanties de prêts :			
Programme d'expansion des entreprises	5,9	5,0	0,2
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	830,9	696,1	297,8
<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	451,3	471,1	501,3
Projet pilote de location-acquisition	—	—	1,1
Programme cargos aériens de garanties de prêts (DHC-7 et 8)	310,7	301,3	219,2
Programme supplémentaire de garanties (DHC-8)	0,8	0,6	0,5
Programme économique des Autochtones	4,6	10,6	9,9
Programme de garanties de prêts Regional Jet	—	—	59,6
<i>Loi sur les subventions au développement régional</i>	64,0	64,7	—
Programme de garanties de prêts Algoma Steel	—	50,0	30,0
Total partiel	1 668,2	1 599,4	1 119,6
Revendications et causes en instance ou imminentes	252,7	253,1	341,6
Total	1 920,9	1 852,5	1 461,2

4.3 Subventions conditionnelles et fondations

Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs	cybf.ca/francais/index-fr.html
<p>Objectif</p> <p>Offrir dans tout le Canada ses programmes de mentorat et d'acquisition de compétences de base en affaires. Une subvention de 7,5 millions de dollars du gouvernement permettra à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE) d'étendre ses activités à de nouveaux programmes offerts à Québec et à Montréal ainsi qu'aux jeunes Autochtones.</p> <p>Résultats</p> <p>La FCJE consent des prêts d'un montant maximal de 15 000 \$ à des jeunes âgés de 18 à 34 ans, cette somme devant servir à couvrir les frais de démarrage d'une entreprise. En 2002, la FCJE a aidé 794 jeunes entrepreneurs en leur accordant de tels prêts. De plus, pour apporter un appui de suivi à ceux qui reçoivent une aide initiale, le contenu du programme de mentorat Entre Nous a été entièrement mis au point. Il s'agit d'un programme de mentorat en tête-à-tête offert aux clients à qui la FCJE consent des prêts. Ces clients doivent obligatoirement accepter l'aide d'un mentor et participer à Entre Nous pendant toute la phase de démarrage de l'entreprise. De plus, 12 équipes mentor-protégé ont été recrutées pour le programme en ligne Odyssée, conçu pour de jeunes entrepreneurs qui n'ont pas besoin d'un prêt, mais qui souhaiteraient avoir un mentor.</p>	
Fondation Pierre-Elliott-Trudeau 125 millions de dollars (2001-2002)	fondationtrudeau.ca
<p>Objectif</p> <p>Encourager des étudiants canadiens et étrangers prometteurs qui souhaitent étudier au Canada et poursuivre des études de troisième cycle ou postdoctorales dans les domaines de recherche suivants : politique publique, gouvernance, questions sociales, justice sociale et environnement.</p> <p>Résultats</p> <p>L'accord de financement avec la Fondation a été signé le 27 mars 2002. Depuis, la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau a précisé les modalités de demande pour ses différentes bourses.</p>	
Génomé Canada	genomecanada.ca
<p>Objectif</p> <p>Permettre au Canada de devenir un chef de file mondial dans certains domaines de la recherche génomique en réunissant des consortiums afin d'effectuer des travaux de recherche en génomique, de disposer de plates-formes technologiques et de réaliser de grands projets en génomique, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation de vastes projets de recherche dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, de la foresterie et des pêches; • le recrutement et la formation de la prochaine génération de chercheurs scientifiques canadiens spécialisés en génomique; • les activités visant à sensibiliser davantage la population à la génomique et à aborder les préoccupations soulevées par ce domaine de recherche. <p>Dans son budget de 2001, le gouvernement a accordé une subvention supplémentaire de 140 millions de dollars à Génomé Canada, et les affectations des gouvernements provinciaux devraient être du même ordre.</p>	

Résultats

Pendant l'exercice 2002-2003, Génome Canada a obtenu les résultats suivants.

- Avec les cinq centres de génomique régionaux, des engagements financiers ont été négociés avec les gouvernements provinciaux, le secteur privé et d'autres partenaires afin de faire avancer de grands projets de recherche en génomique dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, de la foresterie et des pêches.
- Au terme d'un deuxième concours, 34 autres projets à grande échelle et des plates-formes de S-T ont été annoncés en avril 2002, pour un engagement total de Génome Canada de 291,5 millions de dollars dans 56 projets.
- Des ententes internationales ont été conclues avec le Danemark, les Pays-Bas et l'Espagne afin d'encourager la coopération scientifique et industrielle dans le cadre de projets génomiques dans des domaines scientifiques d'intérêt commun. Ces ententes renforceront la capacité canadienne de recherche en génomique, car elles réunissent des ressources nationales et internationales dans les domaines ciblés. Elles positionnent aussi le Canada comme chef de file mondial en génomique, ce qui crée un environnement favorable au recrutement et à la formation au Canada de la prochaine génération de chercheurs en génomique.
- En février 2003, un symposium d'hiver a été organisé sur les questions de la génomique liées à l'éthique, à l'environnement, à l'économie, au droit et à la société (GE³DS). Ce symposium a permis aux chercheurs de cette discipline de se pencher sur des questions de GE³DS qui peuvent susciter l'inquiétude du public. Il a aussi permis de le sensibiliser davantage à la recherche en génomique.
- En octobre 2002, la Fondation Gairdner a coparrainé une série de symposiums publics où se sont exprimés des leaders mondiaux en génomique. Ces symposiums ont permis de montrer le succès de la recherche dans ce domaine au cours des 50 dernières années et de sensibiliser davantage le public à ce type de recherche.

Shad International

www.shad.ca/indexfr.html

Objectifs

- Améliorer et maintenir Shad Valley et l'étendre à d'autres universités qui accueilleront le programme de quatre semaines.
- Augmenter de plus de la moitié le nombre de participants à Shad Valley par rapport aux 429 étudiants acceptés actuellement chaque année.
- Augmenter la dotation du programme de bourses, afin de permettre à plus d'étudiants admissibles de participer, quelle que soit leur situation économique.
- Réduire le coût du partenariat d'entreprise pour les PME et d'autres sociétés aux moyens financiers limités, afin d'augmenter de moitié le nombre de ce type de partenariat par rapport aux 150 actuels.
- Élargir le programme offert en français ou dans les deux langues officielles.

La subvention de 6 millions de dollars du gouvernement servira à réaliser ces objectifs.

Résultats

Shad Valley entend atteindre d'ici 2006 son objectif général, qui est de compter 644 participants au programme et 12 campus d'accueil. En 2002, Shad comptait 176 entreprises partenaires et 472 étudiants participaient au programme, soit une augmentation de 10 p. 100 par rapport à 2001. Shad a ouvert deux des quatre campus supplémentaires prévus (Memorial University et Queen's University). La possibilité d'obtenir une bourse incite beaucoup les étudiants à participer au programme. En 2002, Shad Valley a accordé à 143 étudiants des bourses allant de 500 \$ à une bourse d'études complète de 1 500 \$. L'organisme a également créé et distribué des documents d'information en français et en anglais et il prépare l'ouverture d'un campus francophone ou bilingue, qui aura lieu d'ici 2006.

4.4 Diversification des modes de prestation des services

<p>Direction générale du génie du spectre — Autoriser l'automarquage à la place des étiquettes d'Industrie Canada pour le matériel terminal (27 octobre 2001)</p>
<p>Résultats : Avant que l'automarquage soit autorisé, les fabricants de matériel devaient acheter des étiquettes d'Industrie Canada et les apposer sur le matériel avant de pouvoir le vendre ou l'utiliser au Canada. Ils peuvent dorénavant marquer le matériel par bosselage, par sérigraphie ou en utilisant leurs propres étiquettes. Cette méthode simplifiée leur permet de réaliser des économies et de commercialiser le matériel dans de plus brefs délais.</p>
<p>Direction générale du génie du spectre — Rationaliser les procédures d'homologation du matériel radio (19 janvier 2002)</p>
<p>Résultats : De nouvelles procédures d'homologation du matériel radio sont entrées en vigueur le 19 janvier 2002. Elles permettent aux organismes d'homologation du secteur privé de certifier que du matériel radio répond aux obligations canadiennes et étrangères. Un organisme d'homologation canadien et un autre, étranger, sont en cours d'accréditation. Lorsqu'ils seront reconnus par les organismes de réglementation compétents, ils pourront accéder aux marchés canadiens et étrangers. Les fabricants de matériel auront accès aux services concurrentiels que proposent les organismes d'homologation.</p>
<p>Direction générale du génie du spectre — Processus d'enregistrement du matériel terminal et de déclaration de conformité (19 janvier 2002)</p>
<p>Résultats : Une nouvelle procédure d'évaluation de la conformité, à savoir la Déclaration de conformité, a été mise en place en janvier 2002, en remplacement des anciennes procédures d'homologation du matériel terminal. Cette déclaration simplifie le processus d'évaluation de la conformité et raccourcit les délais d'approbation du matériel. Les fabricants pourront commercialiser leurs produits plus rapidement et à moindre coût. Les utilisateurs y gagneront également des produits plus modernes et moins chers.</p>

4.5 Frais d'utilisation externe

Nom de l'activité d'imposition de frais	Recettes réelles en 2002-2003 (000 \$)	Coût total prévu (pour fournir le bien ou le service) (000 \$)	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats en matière de rendement
Administration des prêts aux petites entreprises					
Enregistrement LFPEC : Prêts	18 961		Les droits perçus pour le programme de prêts ont été modifiés pour la dernière fois en avril 1999, à la suite de consultations approfondies auprès des principaux intervenants, y compris les institutions financières. Les droits pour le Projet pilote de location-acquisition ont été établis en avril 2002, après des consultations approfondies auprès des principaux intervenants.	Des normes de service ont été établies pour les services clés, y compris en ce qui concerne les délais d'enregistrement des prêts et des contrats de location-acquisition et de règlement des indemnisations. (strategis.gc.ca/sc_mangb/smallbus/frndoc/sbla.html)	Les résultats en matière de rendement sont exposés dans le Plan d'activités et dans le Rapport annuel de l'Administration des prêts aux petites entreprises, qui est déposé au Parlement chaque année vers la fin de l'automne ou au début de l'hiver.
Contrats de location-acquisition	153				
Type de frais*: R Pouvoir d'établissement des frais**: LFPEC					
Administration LFPEC : Prêts	35 117	Total : 4 450			
Contrats de location-acquisition	39				
Type de frais*: R Pouvoir d'établissement des frais**: LFPEC					
Administration LPPE : Prêts	9 599	Total : 63 869			
Type de frais*: R					
Pouvoir d'établissement des frais**: LPPE					
Bureau de la concurrence					
Avis de fusionnement : examen des fusionnements		1 345	A publié un document de travail dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> pendant l'été 2002 et demandé des commentaires aux parties intéressées au sujet du <i>Guide sur la tarification et les normes de service</i> et la politique connexe.	Cas non complexes : 14 jours	Cas non complexes : 99,1 p. 100 réglés en respectant la norme de service
Type de frais*: R Pouvoir d'établissement des frais**: LMI			Un projet de modification du <i>Règlement sur les transactions devant faire l'objet d'un avis</i> , qui relèverait le seuil à partir duquel un avis de transaction est exigé, a été publié à titre préalable dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> pendant l'été 2002, en demandant aux parties intéressées de faire part de leurs commentaires par écrit.	Cas complexes : 10 semaines	Cas complexes : 95,2 p. 100 réglés en respectant la norme de service
Demandes de certificat de décision préalable (CDP)		7 578	A examiné les commentaires reçus au sujet du <i>Guide sur la tarification et les normes de service</i> , de la politique connexe et du projet de modification. A rédigé une ébauche du <i>Guide sur la tarification et les normes de service</i> .	Cas très complexes : cinq mois	Cas très complexes : 100 p. 100 réglés en respectant la norme de service
Type de frais*: A Pouvoir d'établissement des frais**: LMI					

Nom de l'activité d'imposition de frais	Recettes réelles en 2002-2003 (000 \$)	Coût total prévu (pour fournir le bien ou le service) (000 \$)	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats en matière de rendement
Préavis de fusionnement et CDP combinés : examen Type de frais*: R Pouvoir d'établissement des frais**: LMI		2 377	A invité diverses parties intéressées, y compris des membres de la Section sur le droit de la concurrence de l'Association du Barreau canadien à participer à trois forums de consultation et leur a communiqué les commentaires écrits reçus. A organisé des forums dans trois grandes villes du Canada et demandé des commentaires oraux. Les débats ont porté notamment sur le seuil à partir duquel un avis de transaction est obligatoire, la tarification et les normes de service pour les avis de fusionnement et les demandes de CDP, ainsi que les mécanismes de rétroaction.		
Avis consultatifs : la capacité du Commissaire de fournir des avis non contraignants Type de frais*: DP Pouvoir d'établissement des frais**: LMI		287	Le Bureau a utilisé le même processus de consultation que celui décrit ci-dessus pour établir une tarification et des normes de service pour les avis écrits. Le paragraphe 124.1 de la <i>Loi sur la concurrence</i> est entré en vigueur le 1 ^{er} avril 2003. Ce paragraphe habilite le commissaire à fournir des avis écrits à caractère contraignant sur tout article de la Loi. La tarification et les normes de service révisées sont également entrées en vigueur le 1 ^{er} avril 2003.	Opinions relatives à des indications trompeuses et à des pratiques commerciales déloyales Cas non complexes : huit jours Cas complexes : 30 jours Opinions relatives à tout autre article de la Loi Cas non complexes : quatre semaines Cas complexes : huit semaines	Direction des pratiques loyales des affaires Cas non complexes : 58 p. 100 des opinions rendues en respectant la norme de service Cas complexes : 56 p. 100 des opinions rendues en respectant la norme de service Affaires civiles Cas non complexes : 100 p. 100 des opinions rendues en respectant la norme de service Cas complexes : 100 p. 100 des opinions rendues en respectant la norme de service Affaires criminelles Cas non complexes : 50 p. 100 des opinions rendues en respectant la norme de service Cas complexes : 33 p. 100 des opinions rendues en respectant la norme de service

Nom de l'activité d'imposition de frais	Recettes réelles en 2002-2003 (000 \$)	Coût total prévu (pour fournir le bien ou le service) (000 \$)	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats en matière de rendement
Numéro d'identification CA : fournir un numéro d'identification CA pour les étiquettes de vêtements Type de frais*: S.O. Pouvoir d'établissement des frais**: LET		240	Pas de consultations récentes.		
Photocopies Type de frais*: A Pouvoir d'établissement des frais**: LMI	Total : 6 358	1 Total : 11 827	Le Bureau a consulté au sujet des frais de service de photocopie; cependant, aucun intervenant n'a fait de commentaire. Donc, le Bureau a continué d'appliquer le barème établi en 1997.	s.o.	s.o.
Bureau du surintendant des faillites Canada (BSF)					
Droits d'enregistrement; prélèvement du surintendant; frais de renseignement; frais relatifs aux dividendes non réclamés; droits de licence de syndic (initiaux, renouvellement et entreprises) Type de frais*: R Pouvoir d'établissement des frais**: LFIR	31 550	38 069	Les frais ont été modifiés pour la dernière fois en 2001, après des consultations approfondies auprès des clients. Créé en 1998, le Comité consultatif de gestion (CCG) du BSF, auquel siègent des clients, des intervenants et des chefs d'entreprise, se réunit au moins quatre fois par an pour examiner des questions opérationnelles et de gestion concernant le BSF (y compris le plan d'activités, les résultats de fin d'année et les modifications aux barèmes et aux normes de services).	Des normes de services ont été établies pour les principaux points de service (p. ex. délais d'enregistrement des déclarations, de délivrance de lettres de commentaires aux syndicats, etc.)	Les normes de service sont examinées chaque trimestre et leur application fait l'objet d'un rapport annuel au CCG. En ce qui concerne les programmes de conformité, le BSF améliore actuellement son cadre de gestion du rendement afin de l'adapter à sa démarche axée sur les risques.

Nom de l'activité d'imposition de frais	Recettes réelles en 2002-2003 (000 \$)	Coût total prévu (pour fournir le bien ou le service) (000 \$)	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats en matière de rendement
Centre de recherches sur les communications Canada (CRC)					
Locataires du Centre d'innovation Type de frais*: A Pouvoir d'établissement des frais**: LMI		232	Négociation à chaque contrat en fonction d'une analyse coûts-avantages.	s.o.	s.o.
Services de recherche (contrats) Type de frais*: A Pouvoir d'établissement des frais**: LMI		1 286			
Redevances : droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CRC Type de frais*: DP Pouvoir d'établissement des frais**: LMI					
Licence : droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CRC Type de frais*: DP Pouvoir d'établissement des frais**: LMI	Total : 2 404	759 Total : 2 277			

Nom de l'activité d'imposition de frais	Recettes réelles en 2002-2003 (000 \$)	Coût total prévu (pour fournir le bien ou le service) (000 \$)	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats en matière de rendement
Corporations Canada					
<p>Corporations Canada propose six produits clés : enregistrement des statuts constitutifs, lettres patentes, enregistrement des statuts de prorogation, enregistrement de la déclaration de renonciation à dissolution, enregistrement de la déclaration annuelle et recherches de nom.</p> <p>Type de frais*: R</p> <p>Pouvoir d'établissement des frais**: LCSA, LCC, LCcoop</p>	9 134	9 246	<p>Aucune activité en 2002-2003.</p> <p>Les consultations les plus récentes remontent à 2000-2001, année où Corporations Canada a réduit les frais de constitution en société et les frais d'enregistrement de la déclaration annuelle.</p>	<p>Des normes de service ont été établies pour les principaux services (p. ex. les demandes en vertu de la LCSA traitées par Internet, au comptoir ou par courrier; les modifications; les statuts mis à jour, etc.).</p> <p>Les normes de service sont diffusées sur le site Web de Corporations Canada (corporationscanada.ic.gc.ca)</p>	<p>Points saillants des principaux résultats sur le rendement : 60 p. 100 des constitutions en société en vertu de la LCSA se sont faites en ligne.</p> <p>Le nombre des constitutions en société a augmenté de 32 p. 100 par rapport à l'exercice 2001-2002.</p> <p>Un taux de satisfaction de la clientèle de 93,9 p. 100 pour les constitutions de société en ligne a été enregistré en mars 2003.</p>
Gestion du spectre					
<p>Renouvellements de licence</p> <p>Type de frais*: DP</p> <p>Pouvoir d'établissement des frais**: LR, LMI, LGFP</p>	214 200		<p>Fixé par la réglementation. (Industrie Canada consulte le public en publiant un avis dans la <i>Gazette du Canada</i> avant de modifier des tarifs ou d'en créer de nouveaux.)</p>	<p>Les licences sont délivrées dans un délai de sept semaines si une coordination internationale n'est pas nécessaire, et en 13 semaines si elle l'est.</p>	<p>Des licences sont délivrées.</p>

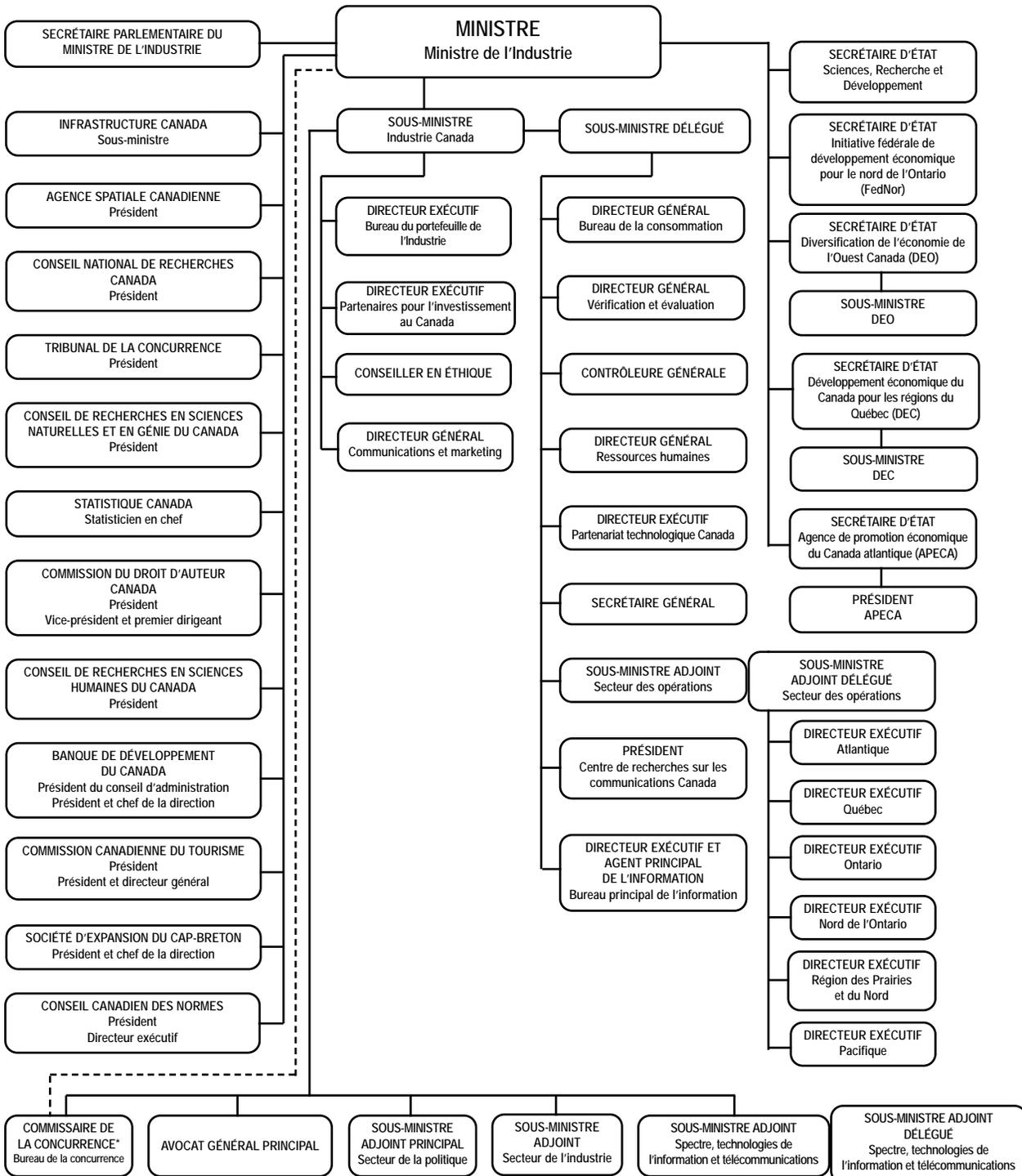
Nom de l'activité d'imposition de frais	Recettes réelles en 2002-2003 (000 \$)	Coût total prévu (pour fournir le bien ou le service) (000 \$)	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats en matière de rendement
Vente aux enchères du spectre Type de frais*: DP Pouvoir d'établissement des frais**: LR	129 600 En accord avec la politique sur le recouvrement des coûts et la tarification, les frais devraient se fonder sur le taux du marché pour les droits et privilèges qui sont, de fait, des facteurs de production pour l'utilisateur (frais de spectre) afin d'assurer l'utilisation efficace d'une ressource rare et des retombées économiques justes pour le grand public.	Total : 88 163	Consultations effectuées par l'entremise d'un avis dans la <i>Gazette du Canada</i> .		Des licences sont délivrées.
Approbation de matériel radio et terminal Type de frais*: R Pouvoir d'établissement des frais**: LGFP	5 070 Total : 348 870	4 971 Total : 93 134	Le Ministère consulte en permanence le Comité consultatif du programme de raccordement de matériel terminal et le Conseil consultatif canadien de la radio.	80 p. 100 des demandes sont traitées dans un délai de 10 jours ouvrables.	Toutes les demandes sont traitées dans un délai de 10,4 jours en moyenne.

Nom de l'activité d'imposition de frais	Recettes réelles en 2002-2003 (000 \$)	Coût total prévu (pour fournir le bien ou le service) (000 \$)	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats en matière de rendement
Mesures Canada					
Approbation des instruments et agrément des étalons Type de frais*: R Pouvoir d'établissement des frais**: LPM	15	Les frais prélevés permettent de recouvrer une partie seulement des coûts associés à la prestation des services.	<p><i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i> : Le barème a été modifié pour la dernière fois en 1995 et conformément à une directive du gouvernement demandant d'encourager des organismes du secteur privé à se faire accréditer pour vérifier les compteurs d'électricité et de gaz naturel.</p> <p><i>Loi sur les poids et mesures</i> : Le barème a été modifié pour la dernière fois en 1993. Les recettes générées à la suite de ces modifications il y a une dizaine d'années devaient permettre de recouvrer environ 14 p. 100 des coûts de prestation des services associés à l'administration de la Loi.</p> <p>Les droits perçus en vertu de la <i>Loi sur les poids et mesures</i> et de la <i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i> ont été modifiés à l'issue de consultations approfondies auprès des intervenants et d'une publication dans la <i>Gazette du Canada</i>.</p>	Les normes de service et les objectifs connexes en matière de rendement ont été établis pour la majorité des services pour lesquels des droits sont perçus. Les normes de service de Mesures Canada sont diffusées dans le site Web mc.ic.gc.ca , sous Services, à la section Normes de service.	Le rendement en ce qui concerne la réalisation des objectifs en matière de prestation de services fait l'objet d'un rapport annuel. Les objectifs pour ce qui est de l'amélioration des services sont exposés dans le plan d'activités annuel de Mesures Canada.
Inspection des instruments Type de frais*: R Pouvoir d'établissement des frais**: LPM	1 360				
Accréditation (initiale et renouvellement) Type de frais*: DP Pouvoir d'établissement des frais**: LPM	38				
Approbation des compteurs et agrément des appareils de mesure Type de frais*: R Pouvoir d'établissement des frais**: LIEG	246				
Inspection des compteurs Type de frais*: R Pouvoir d'établissement des frais**: LIEG	551				
Accréditation (initiale et renouvellement) Type de frais*: DP Pouvoir d'établissement des frais**: LIEG	46				
	Total : 2 256				

Section 5:

Renseignements supplémentaires

5.1 Organigramme du portefeuille de l'Industrie



* Relève du sous-ministre pour les questions administratives et financières et rend compte au Parlement via le Ministre sur son rôle d'agent indépendant de mise en application de la loi.

Index

A

Accès au capital 30, 53
 Accès aux marchés 31, 32
 Accès des petites entreprises aux marchés 53
 Accord sur le commerce intérieur 33
 Accord de libre-échange 32
Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités 7

B

Bureau de la concurrence 19, 20, 21, 22, 25, 45, 65
 Bureau de la consommation 19, 45
 Bureau du surintendant des faillites Canada 19, 38, 67

C

CA*net 4 14, 51
 CANARIE 14, 15, 51, 52
 Centres de commerce international (CCI) 33
 Centre de recherches sur les communications Canada (CRC) 10, 14, 68
 Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) 18, 37
 Collectivités ingénieuses 16, 57
 Corporations Canada 19, 22, 24, 37, 38, 69

D

Développement durable 3, 4, 6, 10, 11, 16, 19, 40, 41, 55
 Direction générale des applications de l'autoroute de l'information 58
 Direction générale des politiques-cadres du marché 19
 Discours du Trône 19

E

Écoefficacité 4, 11, 40
 Entreprise autochtone Canada 2, 30, 38, 52
 Équipe Canada 31, 33, 35, 44
 Équipes sectorielles commerciales Canada (ESCC) 34, 35
 Étudiants bien branchés (EBB) 14, 15

F

Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE) 62
 Fondation Pierre-Elliott-Trudeau 62

G

Génomique Canada 62, 63
 Gouvernement en direct (GED) 17, 36, 37, 38

I

Indice de durabilité environnementale (IDE) 4
 Initiative canadienne pour le commerce électronique (ICCe) 15
 Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur 36
 Initiative des villes durables 34, 35
 Initiative Un Canada branché 12, 13
 Initiative fédérale de développement économique pour le nord de l'Ontario (FedNor) 10, 29, 33, 38, 53, 54
 Investissement direct étranger (IDE) 26

L

Large bande 12, 13, 14
Loi sur les corporations canadiennes 20, 72
Loi sur le droit d'auteur 20
Loi sur le financement des petites entreprises du Canada 43, 56, 61, 72

M

Mécanisme de financement structuré 54
 Mesures Canada 19, 71

N

Niveau de vie 3, 4, 26, 31

O

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) 19, 23, 24, 44, 45, 46, 60, 72
 Ordinateurs pour les écoles 13
 Organismes de services axés sur le marché (OSM) 19, 20, 21, 22, 23

P

Partenaires pour l'investissement au Canada (PIC) 27, 28, 29

Partenariat technologique Canada (PTC) 10, 41, 45, 55, 73

Passerelle d'information pour le consommateur canadien 25

Petites et moyennes entreprises (PME) 6, 10, 11, 14, 15, 29, 30, 33, 52, 53, 54, 55, 56, 63

Portaildesaffaires.ca 18, 37

Produit intérieur brut (PIB) 3, 7, 26, 31

Programme d'accès communautaire (PAC) 13, 57

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) 10

Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones 52

Programme de développement des entreprises autochtones 52

Programme de développement industriel et régional 46

Programme d'infrastructures Canada-Ontario (PICO) 27, 56

Propriété intellectuelle 10, 19, 24, 44, 72

R

Recherche-développement (R-D) 7, 8, 9, 10, 11, 14, 20, 26, 41, 54

Règles sur les brevets 72

Rescol 13, 44, 58

Réseau de recherche appliquée préconcurrentielle (PRECARN) 10, 55

S

Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) 29, 53, 54

SourceCAN 15

Spectre, des technologies de l'information et des télécommunications 17, 19, 23, 38

Stratégie canadienne de la biotechnologie 44

Stratégie de développement durable 4, 11, 40, 41

Stratégie d'innovation du Canada 2, 3, 7, 8, 13, 14, 58

Strategis 17, 20, 21, 29, 30, 37, 40, 41, 43, 54, 56, 65

T

Technologie d'aide 17

Technologies de l'information et des communications (TIC) 9, 10, 12, 13, 14, 16, 29, 34, 35, 51, 57, 58

U

Un Canada branché 12, 133